

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

DU 30 JUIN 2008

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2008

Sont absents ou représentés :

- M. Honoré COLOMAS (excusé)
- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. VELAY)
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à M. FRANCO)
- M. Alain GUMIEL
- M. David LISNARD (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Lionnel LUCA (excusé)
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN (excusé)
- M. Gilbert MARY (pouvoir à M. REVEL)
- M. MASCARELLI (pouvoir à M. TAMBAY)
- M. Eric PAUGET (pouvoir au Dr ROUX)

L'an deux mille huit, le 30 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 1 - 2008.

La séance est ouverte à 14 h 20 sous la présidence de M. Christian ESTROSI qui, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, propose de désigner M. TABAROT, en qualité de secrétaire de séance.

M. TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général et déclare que le quorum est atteint.

M. Le Président.- Mes chers collègues, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. TABAROT en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

M. Philippe TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général.

M. TABAROT.- Le quorum est atteint, M. le Président, nous pouvons commencer nos travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Comme traditionnellement, avant de commencer l'ordre du jour de cette séance, je souhaite féliciter les récipiendaires des Alpes-Maritimes qui ont été élevés à l'ordre national de la Légion d'honneur au titre de la promotion de Pâques 2008.

Ont ainsi été élevés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

- M. Alain DEREY, directeur de la Villa Arson
- Mme Viviane PASSEGGI, présidente départementale de la Croix-Rouge des Alpes-Maritimes
- M. Jean MANE, PDG du directoire de la société Mane
- M. Pierre-Marie BOURNIQUEL, directeur départemental de la sécurité publique
- Mme Martine OUAKNINE, ex-présidente du CRIF Sud-Est et adjointe au maire de Nice
- M. François BELMONTE, président fondateur de la société de transport Belmonte
- M. Bernard BAUDIN, président de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et conseiller municipal de Nice
- M. Bernard Pons, ancien député et ancien ministre
- Mme Zineb DOULFIKAR, présidente fondatrice de l'association « Ni putes ni soumises »
- Mme Nathalie BERNARDINI, professeur de droit à la faculté de Nice

Est élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur :

- M. Jean-François COSTA, PDG de la société Fragonard

Qu'ils soient toutes et tous félicités au nom de notre assemblée départementale.

Mes chers collègues, ce rendez-vous traditionnel où nous présentons à la fois le compte administratif du budget de l'année précédente et notre décision modificative n° 1 est toujours pour moi et, je l'espère, si ce n'est l'unanimité, tout au moins pour une grande partie d'entre vous, un rendez-vous important, fort, parce que c'est un rendez-vous de vérité et de transparence et que rien ne peut trahir. On ne peut pas tromper qui que ce soit à partir d'un compte administratif puisqu'il est forcément présenté en équilibre en dépenses et en recettes et qu'il ne s'agit que de se prononcer là-dessus.

C'est donc l'instant de vérité et, pour moi, c'est toujours un temps fort depuis quelques années puisque, bien évidemment, il démontre que systématiquement nous avons respecté nos engagements, que nous n'en sommes pas sortis, et que nous n'avons trahi aucun de celles et ceux auxquels nous avons présenté nos défis et nos objectifs.

Bien évidemment, en même temps, cela permet de faire un arrêt sur une trajectoire, de mesurer le chemin parcouru et de vérifier si le cap est bon. Est-il bon ?

Ce sera à vous de le dire dans quelques instants. A mon sens, ce cap est au moins celui d'une gestion saine et équilibrée de nos finances puisque la décision modificative n° 1 et le compte administratif qui vous seront présentés aujourd'hui, tels des boussoles, sont de bons indicateurs de ce cap et de son maintien ; un cap que depuis 2004 je m'efforce, avec vous, de tenir.

D'abord la décision modificative n° 1 : c'est assez simple, vous le savez, j'avais souhaité depuis 2004 que nous présentions chaque année au budget primitif un budget vérité. Le rappel est important pour voir si nous avons vraiment tenu nos engagements. Rappelez-vous, nous en étions à un budget primitif où tout n'était pas pris en compte, notamment en matière de dépenses sociales. La décision modificative servait de variable d'ajustement et surtout de rajout à ce qui avait fait défaut et que, volontairement, on n'avait pas inscrit dans le budget primitif. On n'était donc pas dans un budget vérité.

Désormais nous y sommes. Et nous le démontrons chaque année, parce qu'après tout, une décision modificative doit être un budget à la marge et rien d'autre. Une fois de plus, nous le démontrons avec cette DM puisque, sur un BP que nous avons présenté à 1 390 M€, nous avons une DM qui ne s'élève qu'à 46 M€, soit 3 % seulement du budget. La modestie de ce chiffre me permet de rappeler qu'en 2003 nous étions à 114 M€ lors d'une DM. Nous sommes à 46 M€ aujourd'hui. Nous étions à 14 % du budget primitif, et nous sommes maintenant à 3 % du BP.

C'est un volume qui a été divisé par 2,5 et le ratio lui-même a été divisé par 4. Autant de signes de notre capacité à anticiper. Cela veut dire que nous nous sommes mis en ordre de marche pour pouvoir, dès le budget primitif, anticiper complètement et quasiment en totalité l'année budgétaire à venir. En même temps, ce sont autant de signes de notre volonté de bâtir chaque année notre action sur des fondations solides et autant de signes de la crédibilité de la politique départementale.

Vous savez aussi mon souhait que chacune de nos sessions budgétaires soit l'occasion de dire concrètement ce sur quoi nous nous engageons dans le cadre d'une politique précise. Et j'ai souhaité que dans cet ordre du jour nous valorisions plus particulièrement les efforts considérables que nous avons fournis en matière de transports et de développement durable dans le cadre de notre politique de transports.

Voilà donc de quoi sera faite essentiellement notre décision modificative.

Quant au compte administratif, je le disais, c'est un budget vérité mais surtout une action vérité : ce que nous décidons, nous le réalisons. Le compte administratif qui vous est soumis en apporte une nouvelle fois, si besoin était, le témoignage. Je regarde toujours en arrière et je comprends que l'on ait pu douter dans notre opposition (aujourd'hui ce n'est plus le cas) quand nous affichions 400 M€ à notre BP, là où nous sommes partis de 230 M€. On nous disait : « Jamais vous ne réussirez à le réaliser, c'est impossible ». Eh bien, le taux d'exécution de notre budget 2007 est de 95 %. Nous l'avons exécuté à 95 %. Telle est la réalité. C'est un gage d'efficacité, de lisibilité et de visibilité.

Notre volonté est toujours la même : donner la priorité à l'investissement et à l'emploi. Vous savez que ma théorie, mes valeurs, mes convictions - partagées par la plupart sur ces bancs - sont d'aller vers une société plus juste et plus solidaire. Non pas systématiquement en augmentant les dépenses sociales mais au contraire, en investissant pour produire plus de richesse et d'emploi, pour que cette richesse soit mieux distribuée à chacun dans le département. Ces idées ont fait toute leur démonstration.

Pour mémoire, en 2003 nous étions à 242 M€ en matière d'investissement ; en 2004 à 270 M€ ; en 2005 à 315 M€ ; en 2006 à 400 M€ ; en 2007 à 430 M€.

C'est ce que retrace ce compte administratif.

En cinq ans, les dépenses d'investissement et leur exécution surtout, auront ainsi augmenté de 78 %.

Y a-t-il une autre collectivité de notre dimension en France qui réussisse cela ? Avec le directeur général des services et mon directeur de cabinet, nous avons cherché partout, et ne l'avons trouvée nulle part.

D'ailleurs, permettez-moi de vous livrer quelques éléments de comparaison utiles par rapport à tous les départements de même strate en France : la moyenne de leurs investissements se situe autour de 250 M€ depuis cinq ans. Tous les départements de France de même strate que le nôtre sont en moyenne à 250 M€ d'investissement depuis cinq ans, là où nous en sommes, au vu de ce compte administratif, à 430 M€. C'est la réalité et qui ne souffre aucune polémique ni aucune discussion.

Plus de 1 500 M€ entre 2003 et 2007 : je voudrais que chacun mesure ce que cela représente. Essayons d'imaginer le paysage départemental aujourd'hui par rapport à 2003, rappelons-nous ce qu'était l'environnement dans lequel nous étions à cette date : vous enlevez la 2202bis, la pénétrante du Paillon, la RD 35bis, les efforts sur les voiries, les gendarmeries que nous avons construites, les médiathèques que nous avons ouvertes, les collèges que nous avons inaugurés, le plan d'équipements sportifs que nous avons réalisé ou qui est en cours, et regardez. Eh bien, nous avons investi 1 500 M€ depuis 2003, comme nous le constatons aujourd'hui devant le Careï quasiment livré à Menton, ou l'évolution de la 2204 dans la vallée de la Roya.

C'est cela qu'ont sous leurs yeux aujourd'hui nos concitoyens. On peut débattre de toutes les politiques de gauche et de droite. Mais enfin, quand nos concitoyens empruntent nos infrastructures, ou accompagnent leurs enfants au collège et voient dans quelles conditions on leur fait pratiquer le sport... ou encore, en terme d'aménagement du territoire, lorsqu'ils observent la manière dont nos gendarmes ont été installés, ils savent où sont passés 1 500 M€, montant qu'ils ont versé en tant que contribuables du département des Alpes-Maritimes.

Ce n'est pas de la dépense publique et de fonctionnement qui a été saupoudrée comme cela dans le département, ce sont des choses clairement identifiées, visibles et lisibles par l'ensemble de nos administrés qui le mesurent au quotidien.

Le résultat est là aussi, on pourrait se dire que c'est presque automatique : 13 % de chômage en moins dans le département. Cela s'est-il fait tout seul ? Qui peut le croire ? Qui peut croire que le chômage a baissé en France depuis 2003 de 6,6 % en moyenne nationale, de 7,1 % dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de 13 % dans le département des Alpes-Maritimes, simplement par automaticité, comme cela, sans une impulsion et un volontarisme politique précis ?

Cela démontre bien que c'est un effort social de faire le choix d'investir. En effet, quand on a 5 %, 6 % voire 7 % de chômeurs en moins depuis 2003 par rapport à la moyenne nationale, permettez-moi de vous dire que c'est un geste social particulièrement fort démontrant qu'en terme de solidarité, nous ne nous sommes pas trompés non plus dans les choix politiques qui ont été les nôtres. Et je ne suis pas sûr que si nous avions ajouté de la dépense sociale, nous aurions redonné à autant d'habitants du département des Alpes-Maritimes leur dignité par le travail. Or, c'est cela qui compte pour moi. C'est l'élément fondamental, au-delà du fait que nous avons - et nous allons y venir - la dignité par le logement, par l'éducation, etc. Ce sont nos choix.

Ces chiffres expriment notre volonté de faire du conseil général des Alpes-Maritimes le fer de lance du développement économique de notre territoire.

Cette politique d'investissement massif n'aurait pu être possible sans notre bonne santé financière qui s'appuie sur des principes auxquels nous n'avons jamais voulu déroger : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, pas d'augmentation de la pression fiscale et une volonté de dégager un autofinancement important au service de l'investissement.

Le compte administratif 2007 nous en apporte une nouvelle illustration puisque, entre 2006 et 2007, c'est-à-dire en une seule année, nous avons gagné 20 M€ d'épargne de gestion, soit une augmentation de 11 %.

J'insiste sur ce chiffre de 11 % parce que nous aurions pu perdre une capacité d'épargne importante en investissant autant ; or, nous avons augmenté notre capacité d'épargne : 11 % de plus d'épargne de gestion.

Notre dette est par ailleurs contenue avec un ratio de solvabilité - et j'attire aussi votre attention sur cet indicateur qui représente le délai théorique d'une collectivité pour se désendetter - qui s'établit chez nous à 2,8 années quand le seuil d'alerte est fixé à 8 ans. Nous avons donc encore beaucoup de marge. Je me rappelle l'époque où l'on nous disait, six ans auparavant : dans moins de trois ans vous observerez l'effet ciseau. Or nous nous situons à 2,8 années là où pour qu'il se produise, il faudrait que l'on soit à 8 ans.

Nous pouvons donc être fiers, je crois, d'avoir tracé les voies de l'avenir.

Nous avons comblé aujourd'hui les retards du département en matière éducative, de sécurité, sociale, d'aménagement et de réseaux routiers : 620 M€ ont ainsi été dégagés sur le réseau routier. Je ne rappelle pas les infrastructures. Ce sont autant d'exemples de notre volonté de doter notre département des équipements nécessaires.

Le rythme de croisière sera peut-être différent mais la machine est bel et bien lancée et nous ferons tout pour poursuivre sur ce rythme.

Nous sommes aidés aussi par le niveau des plus-values des recettes produites par les droits de mutation (toujours un grand débat) qui demeurent très élevés. Je pense que cela devrait satisfaire tout le monde et faire l'unanimité, puisque de 308 M€ en 2006 nous sommes passés à 344 M€ en 2007, soit 36 M€ de plus, ce qui représente une augmentation de 11,7 %. D'abord, j'ai la faiblesse de penser que si l'on a 11,7 % de droits de mutation en plus, ce n'est peut-être pas par hasard et que là aussi, au vu des équipements de notre département qui se modernisent, des déplacements, des politiques de transport attractives, etc., forcément le patrimoine prend de la valeur en même temps. Donc, sans augmenter la fiscalité, nous avons plus de recettes. On me disait toujours, puisque nous avons la chance d'avoir des droits de mutation dynamiques, qu'il fallait les mettre dans le logement. Eh bien, qu'avons-nous fait ? Ces 36 M€, nous les avons consacrés quasiment en totalité à notre politique en faveur du logement, à la fois en accession à la propriété et en aide aux bailleurs sociaux.

Il est vrai que, dans le reste de l'hexagone, le marché de l'immobilier donne quelques signes de faiblesse. Pour l'instant, chez nous, il reste dynamique et nous le voyons au compteur tous les mois. C'est plutôt rassurant et tant mieux, mais nous devons être vigilants et j'invite chacun à suivre attentivement ces chiffres. J'ai en effet toujours indiqué aussi que nos politiques d'investissement devraient s'aligner sur l'évolution des droits de mutation, à la hausse et à la baisse. A ce titre, je serai particulièrement attentif à ce qui se passera dans les mois et les années à venir. Il ne convient pas de s'alarmer dans notre département mais je le répète : prudence et vigilance.

Je voudrais insister aujourd'hui plus particulièrement sur ce qui constitue un enjeu majeur pour notre département : les transports publics, domaine dans lequel nous avons déjà donné une impulsion particulièrement forte.

L'année dernière, à la décision modificative n° 1, rappelez-vous, j'ai dit : cela fait trop d'années que l'on tergiverse, nous devons absolument arriver à une tarification unique, malgré le nombre d'AOT que nous avons ici, sur l'ensemble du département et quelle que soit la destination.

Je remercie l'ensemble des AOT d'avoir accepté au 1^{er} janvier dernier que sous notre impulsion, nous passions à cette tarification à 1 € quelle que soit la destination dans le département des Alpes-Maritimes, et d'où que l'on vienne. Nous sommes le seul département de France à nous être inscrits dans cette politique et cela a été encore salué lors du congrès de la Fédération des transports publics, à Paris, où nous avons été cités en exemple. Je rappelle que nous étions en compétition avec Lyon puisque, une année sur deux, le congrès des transports publics se tient à Paris puis en province ; nous étions candidats face à Lyon pour le recevoir l'année prochaine et, face aux résultats qui sont les nôtres, la Fédération nationale a préféré choisir les Alpes-Maritimes plutôt que Lyon.

Grâce à la bonne volonté et au désir d'aboutir des autorités, nous avons pu répondre à cela.

Je rappelle qu'au total, le passage à 1,30 € puis à 1 € de la tarification représente aujourd'hui un effort financier de 8,5 M€ pour le département.

Je me souviens avoir entendu : c'est un gros risque d'engager 8,5 M€ de plus pour arriver à cette tarification unique. Allez expliquer à nos usagers désespérés depuis des années que 8,5 M€ supplémentaires risquaient de mettre en péril l'équilibre des finances publiques, quand certaines lignes aujourd'hui voient leur taux de fréquentation augmenté à 67 %. Certains défendaient : baisser le tarif était grave parce que cela avait pour conséquence de devoir mettre en service plus de bus pour répondre à une plus grande fréquentation. Comme on ne veut pas qu'il y ait plus de fréquentation, on décide de ne pas baisser ! Eh bien non ! Nous, nous avons fait le choix courageux de dire : on y va parce que justement on ne suit pas forcément la logique des écoles supérieures mais plutôt la logique du concret dans nos relations avec nos usagers et les concitoyens du département des Alpes-Maritimes. Oui, nous voulons protéger l'environnement. Oui, nous voulons que l'on se déplace mieux. Oui, nous voulons qu'il y ait moins de CO₂ émis dans le département des Alpes-Maritimes. Nous en sommes donc venus à cette politique et, je veux vous le dire, d'après nos pronostics, d'ici la fin de l'année la clientèle « billet simple » aura quasiment doublé.

Lors du vote du budget primitif 2008, j'avais annoncé pour le 1^{er} juillet 2008 (demain) la création d'une brigade de prévention et de sécurité mobile sur le réseau TAM. Il faut rendre nos moyens de transport les plus attractifs possibles par tous les moyens possibles. Je veux vous dire que nous avons respecté cet engagement puisque c'est désormais chose faite et, grâce à la collaboration des transporteurs, des syndicats et représentants des personnels avec lesquels nous avons eu une grande qualité de dialogue social, cette brigade sera opérationnelle dès demain. Je dis ce que je fais, je fais ce que je dis. Au 1^{er} juillet, la brigade est en place sur le réseau.

Dix premiers agents ont déjà été recrutés et, à court terme, ce sont trente-deux personnes qui, au quotidien, exerceront leur mission de prévention de la délinquance et de l'incivilité, ainsi que la sécurisation des voyageurs et bien sûr des chauffeurs sur lesquels doivent porter toutes nos attentions.

Cette brigade représente un coût de 2,2 M€ par an pour la collectivité départementale. Cette initiative constitue une première en France, là aussi sur un réseau interurbain.

J'en viens maintenant aux nouveaux grands chantiers parce que, finalement, j'ai parlé du passé. Je veux qu'en même temps, lors de cette DM1 de 2008, nous abordions l'avenir.

Nous avons le renouvellement des DSP en 2011. Je vous propose qu'en 2011 il ne reste plus qu'une seule AOT dans le département. C'est aujourd'hui qu'il faut avoir le courage de lancer cette impulsion. Cela va faire grincer des dents, quelques-uns voudront conserver leur petit pré carré, rester repliés sur eux-mêmes, etc. Cela m'est égal, et même à la veille des sénatoriales, je n'ai pas d'Etat d'âme. Je le dis, même à ceux à qui cela fera de la peine, après avoir réussi la tarification à 1 € sur toutes les destinations du département, si vous me suivez, mes chers collègues, en 2011 nous pouvons promettre aux usagers du département des Alpes-Maritimes que nous aurons réussi ensemble à n'avoir plus qu'une seule autorité organisatrice de transport. Ce sera à l'honneur du département des Alpes-Maritimes.

Dès à présent, je demande aux services du conseil général et de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur d'engager une coopération très étroite - cela servira de laboratoire, cela a quelques avantages, pour ceux qui s'en plaignent - en particulier pour la mise en commun des moyens et l'élaboration d'un calendrier de travail, afin de constituer l'embryon du réseau de transport unifié du département des Alpes-Maritimes. Que le bon sens requiert et que j'appelle de mes vœux.

Nos délégations de service public seront donc renouvelées en 2011 et c'est là que, étape par étape, en donnant une première impulsion, nous aurons réussi. Parce que cela doit être notre seul objectif.

La cohérence exige aussi la mise en place dès 2009, pour l'ensemble des réseaux de transport des Alpes-Maritimes, de systèmes de billettique permettant des titres communs ou combinés de transport. C'est 3,5 M€ qui seront consacrés à l'équipement du réseau départemental.

J'ai le sentiment qu'un grand mouvement et une prise de conscience sont réellement en train de s'opérer.

Ainsi la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur et celle de la Riviera française vont en début 2009 faire évoluer leur système pour le rendre à terme compatible, et le réseau de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis va s'équiper en 2009 d'un nouveau matériel également interopérable.

Le calendrier est fixé, on y va et on ne va pas s'arrêter, le rouleau compresseur est en marche et il ira jusqu'au bout si nous en avons la détermination.

Toutes les bonnes volontés seront bienvenues pour poursuivre et amplifier cette dynamique de concertation et ce dialogue entre collectivités, et le conseil général, pour sa part, participera à hauteur de 3 M€ pour l'équipement de tous ces réseaux en système billettique. Je m'y étais engagé auprès de toutes les autorités organisatrices qui m'ont dit : le système de billettique sera très cher pour nous. J'avais dit que nous serions solidaires ; nous démontrons le respect de notre engagement vis-à-vis de chaque AOT.

Si nous faisons cet effort en faveur des transports en commun, c'est bien sûr pour le bien-être des populations, pour éviter la saturation des réseaux, mais surtout pour protéger notre environnement et permettre de diminuer les émissions polluantes.

D'ailleurs, à la veille de la présidence française de l'Union européenne, le président de la République s'est engagé à ce que nous limitions à 15 % les émissions de particules en France, là où la norme européenne est fixée à 25 %. Je souhaite que nous soyons une fois de plus, plus exemplaires que les autres et je demande d'ores et déjà aux services du conseil général des Alpes-Maritimes et de Nice Côte d'Azur de réfléchir ensemble à l'évolution des matériels roulants, afin de donner préférence aux moins polluants.

Quels sont les meilleurs carburants ? Respecte-t-on les normes les plus pointues en matière environnementale ? Quel est le meilleur délai de renouvellement des stocks ? Telles seront les questions principales à se poser à l'occasion de ce vaste chantier technique qui doit s'ouvrir aujourd'hui et sur lequel nous ferons le point régulièrement, avec le souci permanent de garantir l'avenir environnemental du territoire.

Nous avons une nouvelle fois montré l'exemple en la matière puisque, depuis le 1^{er} janvier, dix véhicules conformes à la nouvelle norme Euro 5 parcourent les routes du département. Nous sommes donc bien l'un des premiers départements de France à avoir autant devancé les exigences européennes puisque cette norme ne sera obligatoire qu'à compter d'octobre 2009. Aujourd'hui, ces nouveaux bus ne se distinguent en rien des anciens mais leurs émissions d'oxyde et de dioxyde d'azote ont diminué de 250 %.

Dans le même temps, il faut donner au tramway et à tous les modes de transport en commun en site propre une place de plus en plus importante dans le paysage urbain de l'ensemble de notre zone littorale. Le conseil général avait soutenu dès le début, à hauteur de 25 M€, la ligne 1 du tramway niçois, même si les choix opérés de l'époque ne sont pas ceux que j'aurais personnellement retenus ; à partir du moment où un choix s'imposait, on n'a pas discuté, on l'a fait. La réalité est aujourd'hui celle-ci : sur cette ligne attractive nous avons réussi à réduire les espacements de sept minutes à cinq minutes trente et bientôt à quatre minutes, et il va falloir passer à des rames plus longues, notamment à 44 mètres, pour près de 70 000 usagers/jour. Mais quand on pense qu'entre l'aéroport et l'est de Nice circulent 50 000 usagers/jour, on peut imaginer que si ce choix avait été prioritaire, nous en serions à 110 000 usagers/jour.

C'est tant mieux, il ne faut rien regretter, au moins cela a servi d'excellente expérimentation.

Aujourd'hui, il faut passer à une étape suivante. Cette ligne 1, je le rappelle notamment aux conseillers communautaires et conseillers généraux qui ont soutenu cette décision, devait être un choix départemental. C'est pourquoi, dans les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, je veux que cette étape départementale soit franchie. Que signifie cette étape départementale ? Cela signifie que l'on doit veiller à ce que la ligne 1 alimente vraiment la vallée du Paillon et s'interconnecte notamment avec le TER, et je demande instamment, notamment au premier vice-président de la Région, un gros travail technique avec nos services et de concertation également entre élus, puisque l'intérêt de chacun est la modernisation de la ligne Nice/Breil. Cela intéresse en même temps la vallée de la Roya, mais aussi la Bévéra, et tout le canton de L'Escarène ; on voit bien toute la dimension départementale qui va très vite pouvoir être donnée : l'hôpital Pasteur, remonter vers la Trinité, en ayant provisoirement d'ailleurs une station à pont Michel qui intéressera le canton aux Dix Sourires où l'on s'interconnectera avec le TER et, en même temps, la ligne 1 du tramway.

De l'autre côté, Masséna, promenade des Anglais, aéroport, MIN avec la grande station intermodale. D'une part traverser le Var vers Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer et, d'autre part, alimenter l'ensemble de l'opération d'intérêt national dans la plaine du Var en distribuant le centre administratif départemental, Saint-Augustin, Saint-Isidore. Là aussi en ayant un débat constructif avec la Région pour pouvoir s'interconnecter bien évidemment avec le train des Pignes.

Nous avons un réseau départemental de transports en commun en site propre qui commence à avoir vraiment de l'allure. Dans le même temps, vers l'ouest, nous dessinons le futur de Sophia-Antipolis qui espère depuis trente ans. Je me rappelle en 1985 avoir été l'un des membres fondateurs, dans cet hémicycle, du syndicat mixte pour les transports en commun en site propre, sous la présidence de Jacques MEDECIN, où il était question de Nice/Sophia. Et bien nous y sommes, c'est nous qui allons le réaliser plus de trente ans plus tard, tout au moins je l'espère.

C'est en tout cas ce qu'un des rapports prévoit qui, dans le même temps, répond à la demande de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur. Et je souhaite aujourd'hui que le Conseil général apporte la même réponse que celle apportée par le Conseil régional. Ce sera de nouveau un rendez-vous important et historique pour le département des Alpes-Maritimes.

Mes chers collègues, vous le voyez, chacune de nos séances est fidèle au message que nous délivrons à nos concitoyens depuis cinq ans : ce message, c'est tout simplement celui de la constance de nos choix, de la rigueur de notre gestion, de notre souci permanent de travailler pour les générations futures ; c'est simplement, placer l'homme, la femme, l'enfant au cœur de nos politiques publiques.

Je remercie l'immense majorité d'entre vous, depuis maintenant plus de six ans, d'avoir soutenu cette impulsion. Je sais combien nos concitoyens nous en sont reconnaissants. C'est à votre honneur, mesdames et MM. les conseillers généraux

Applaudissements.

M. CUTURELLO demande la parole.

M. CUTURELLO.- M. le Président, mes chers collègues,

Cette décision modificative et ce compte administratif 2007 nous offrent l'occasion de faire un point sur ce qui, normalement, devrait être votre dernier budget en tant que président du conseil général.

Dans votre document de présentation, vous soulignez l'amélioration du taux d'exécution du budget avec une baisse des DM depuis 2004, comme s'il s'agissait d'une performance exceptionnelle. Établir un budget qui, comme son nom l'indique, est prévisionnel, n'a rien d'une performance, c'est ce qui se fait tous les jours.

J'en viens à ma première observation. On constate que ce budget évolue dans certains domaines à l'opposé des départements de sa strate.

Ainsi, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, alors que les autres départements sont dans une phase de désendettement, le conseil général des Alpes-Maritimes s'endette et sur le long terme. Certes, nous disposons encore d'une marge, et vous l'avez souligné, mais le mouvement est lancé et le rattrapage avec les autres départements se fait à grands pas.

Seconde remarque, ce compte administratif 2007 aurait pu être l'occasion de faire une évaluation à mi-parcours de la série de plans que vous avez lancés depuis 2004. Notre assemblée n'en a malheureusement pas été saisie. Pourtant, cela aurait été instructif de comparer les intentions affichées lors des annonces fortement médiatisées avec leur exécution à mi-parcours.

En y regardant de près, je suis arrivé tout de même à en saisir au moins un, le plan de résorption des points noirs routiers 2004-2010.

En ce qui concerne ce plan, la seule indication que le compte administratif nous donne, de façon presque anodine au détour d'une phrase, c'est qu'il n'est exécuté qu'à hauteur de 28,5 %. Il reste trois ans pour réaliser les 71 % manquants. Il connaît de plus un sort difficile dans le cadre de cette DM puisqu'on lui a supprimé 8,9 M€. A ce rythme, on peut craindre pour le taux d'exécution au compte administratif 2008.

Nous avons là l'exemple type de votre méthode : l'annonce toujours en fanfare et des résultats assez éloignés des ambitions affichées.

Pour ce qui est du plan « collèges », plan important s'il en est, nous n'avons à ce jour aucune idée de son taux d'exécution, mais peut-être pouvez-vous nous en informer et nous rassurer.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on remarque surtout l'action sociale qui, sous votre présidence, n'apparaît pas franchement prioritaire : elle représente 42 % des dépenses de fonctionnement pour une moyenne nationale de 60 %.

Cette situation interpelle et relève d'un vrai paradoxe dans une situation générale de dégradation de la situation sociale de notre pays où la pauvreté progresse. Notre département n'est malheureusement pas épargné avec 11 % de ses habitants, soit plus de 110 000 d'entre eux, qui vivent en deçà du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, les invitations du gouvernement demandant à nos concitoyens de choisir de la nourriture à bas prix pour soi-disant augmenter leur pouvoir d'achat résonnent comme autant de provocations. Pour faire bonne mesure, le SMIC n'augmentera que de 0,9 % au 1^{er} juillet. Pourtant le pouvoir d'achat ne stagne pas pour tout le monde. Ainsi, les dirigeants des sociétés du CAC 40 ont vu leurs revenus progresser de 61 % au cours de l'année 2007. Une telle inégalité dans la redistribution des richesses est choquante, le gouvernement demande des sacrifices à ceux qui ont peu, voire rien, alors qu'il distribue toujours plus à ceux qui ont déjà beaucoup.

Cette faiblesse en matière sociale touche également d'autres compétences obligatoires où notre département se situe en dessous des autres départements de plus de 1 million d'habitants.

J'avais ainsi pointé lors de la DM2 de l'an dernier en novembre 2007, que notre département était situé très en dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne le transport scolaire avec seulement 11,37 € par habitant alors que la moyenne est de 18,25 € par habitant.

Pour ce qui est des dépenses consacrées à l'enfance et à la famille avec 84,44 € par habitant, là aussi nous étions en dessous de la moyenne qui est de 107 € par habitant.

Et même en matière de collèges, nous n'étions pas au niveau avec 44,60 € par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 50,24 € par habitant.

Rien n'indique que cela ait fondamentalement changé.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont jusqu'à aujourd'hui progressé surtout grâce à une conjoncture immobilière fiscalement favorable.

Vous bénéficiez cette année d'un surplus de recettes de fonctionnement de 4,7 M€ alors que l'an passé le surplus était de 14 M€. Si les recettes provenant des taxes augmentent, les dotations de l'Etat sont, elles, en recul avec 1,7 M€ en moins sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

En fait, la non-compensation à l'euro près des multiples transferts de compétences est un peu noyée grâce à la manne des droits de mutation.

Mais tout laisse à penser que ce temps est révolu. Le mauvais contexte économique global et la crise immobilière qui s'installe risquent d'entraîner une diminution des recettes issues des droits de mutation. Ce risque, qui n'était que potentiel, tend à devenir aujourd'hui une réalité. Je vous avais fait déjà part de ce risque à l'occasion du débat sur le budget primitif 2007 en relevant que votre budget reposait pour l'essentiel sur une recette qui pouvait à terme s'avérer incertaine et qui le fragiliserait. Il semble que malheureusement nous y soyons déjà.

Autre problème, mais il sera pour votre successeur : c'est à compter de 2009 que les départements auront à assumer les pleines conséquences financières de la mise en œuvre du train de réformes engagé depuis 2005 (soutien aux personnes handicapées, protection de l'enfance...), ainsi que le coût de la réforme des tutelles et celui de la généralisation du revenu de solidarité active (RSA).

Compte tenu des perspectives démographiques de notre département, il aura également à assumer l'augmentation inéluctable du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), sauf si votre gouvernement, les élections étant derrière nous, décide de rétablir le recours sur succession.

Les difficultés arrivent donc et votre politique en matière de logement connaît ses premières fausses notes. On a ainsi enregistré les premiers incidents de parcours de certains candidats à l'accession à la propriété en butte aux difficultés financières qu'ils ne peuvent plus surmonter. Le coût de l'immobilier, la hausse des taux d'intérêt et la situation financière de nos concitoyens sont tels qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés pour mener à bien leurs projets. Dans ce contexte, on peut se demander quel sens peut avoir pour nos concitoyens modestes l'incitation à l'achat d'un logement alors qu'ils n'ont même pas les moyens de payer un loyer. Plutôt que de les inciter à s'engager dans ce qui peut s'avérer être une impasse, comme on l'a vu aux Etats-Unis avec les *subprimes*, vous auriez été mieux inspiré de contribuer à la production massive des logements sociaux que nos concitoyens attendent.

Vous persistez malgré cela dans la poursuite de politique d'aide dé plafonnée, créant ainsi les effets d'aubaine pour les plus fortunés que nous avons déjà dénoncés, et qui se poursuivent, si l'on se reporte à la délibération concernant le logement, avec un achat de plus de 350 000 € et sans que la surface du bien soit indiquée.

Enfin, avec cette DM on observe une attitude toute nouvelle et très compréhensive du Département à l'égard de la ville de Nice. Ainsi, nous allons voter aujourd'hui le principe du financement de la ligne 2 du tramway de Nice à hauteur de 25 %, alors que la ligne 1 n'avait bénéficié que d'une subvention de 10 %. En tant que conseiller municipal niçois je m'en réjouis bien sûr, tout en observant que juste avant de quitter la présidence du conseil général,

le président du conseil général maire de Nice accorde une aide substantielle au maire de Nice président du conseil général. Comme on dit, on est jamais si bien servi que par soi-même.

Vous avez également proposé, dans une précipitation certaine, la transformation de la CANCA en communauté urbaine. Cela s'inscrit dans la logique du développement de l'intercommunalité, et pour cette raison nous l'avons voté. Mais permettez-moi de vous faire observer que, si les moyens financiers supplémentaires attendus seront bien sûr bienvenus, il n'en demeure pas moins qu'aucun projet, aucun contenu n'a été soumis au débat, et c'est bien dommage.

D'autant plus dommage qu'on ne saisit pas encore très bien l'articulation avec l'OIN, non seulement en matière de projet, mais aussi et surtout en matière de responsabilités respectives dans le domaine sensible de l'urbanisme. Ce qui laisse malgré tout beaucoup d'incertitude quant à l'avenir.

Une incertitude de plus pour votre successeur qui devra déjà affronter l'incertitude financière générée par la crise immobilière et le retournement de conjoncture.

En conclusion, je dirai que votre passage somme toute bref à la tête du Département aura été marqué par un déficit chronique et accentué en matière de politique sociale, et par une incapacité à résoudre la question lancinante du logement social.

Finalement, vous laisserez un département financièrement fragilisé et socialement détérioré.

Vous comprendrez donc que nous voterons contre le compte administratif 2007 et la décision modificative.

M. ESTROSI.- Qui souhaite s'exprimer ?

M. VICTOR.

M. VICTOR.- M. le Président, chers collègues,

Nous abordons cette séance plénière de la décision modificative n° 1 dans un contexte totalement différent de celui d'il y a une année.

Un contexte politique local où des modifications non négligeables sont intervenues lors des dernières municipales, puisque la commune centre et sa communauté d'agglomération sont désormais dirigées par le président du conseil général des Alpes-Maritimes, ce qui nous amène d'ores et déjà à mettre en garde sur les déséquilibres possibles dans la prise en compte des intérêts de nos cent soixante-trois communes.

Un contexte politique national, où un an seulement après la prise de fonction d'un nouveau président de la République, la somme des mécontentements n'a jamais atteint un tel niveau. Marins-pêcheurs, agriculteurs, ouvriers et employés, hospitaliers, ambulanciers, agents des impôts et du Trésor, retraités, petits commerces, Éducation nationale, services publics, aujourd'hui transporteurs pourrait-on dire, la liste pourrait être longue des mécontentements légitimes qui s'expriment. Allongement des annuités pour la retraite, pouvoir d'achat en berne, augmentation du temps de travail hebdomadaire, inflation, franchises médicales, suppression de milliers de postes dans l'enseignement, accélération dans les délocalisations d'entreprises, niveau de chômage que masquent des statistiques favorables alors que se généralisent les emplois de quelques heures par semaine développant la précarité à tous les âges comme jamais.

Est-ce ainsi que les hommes vivent, aurait pu nous dire Aragon, lorsque par ailleurs on nous vante les salaires records des pseudos grands dirigeants d'entreprises, lorsque le CAC 40 affiche des niveaux rarement atteints, lorsque la finance décide des choix économiques qu'une majorité politique applique complaisamment en votant par exemple un bouclier fiscal en faveur des plus fortunés de 15 milliards d'euros.

En évoquant ce contexte national plus que préoccupant, je ne me suis pas éloigné de notre assemblée de ce jour et de son objet premier.

En effet, à la politique nationale d'abandons généralisés, doit répondre l'engagement croissant des collectivités territoriales. L'Etat, afin d'amoindrir son déficit, somme les finances locales de prendre le relais, par des transferts de charges non compensés. Serons-nous toujours en capacité de le faire, même dans un département comme le nôtre où la capacité financière est masquée par la bulle spéculative des droits de mutation qui là aussi, commence à montrer ses limites (si la croissance s'est poursuivie en 2007, elle indique un net fléchissement avec +11,91 % contre une moyenne annuelle de +19,11 % entre 2003 et 2006) ou serons-nous contraints à des abandons même dans nos compétences premières ?

Pour ce qui est de la décision modificative, notre groupe interviendra en fonction des rapports présentés mais je voudrais néanmoins, sur cette question des transferts et de leurs impacts, souligner les chiffres du compte administratif 2007 qui nous donne, lui, l'exact reflet de la situation, à travers quelques exemples les plus significatifs.

Le RMI, malgré le rattrapage tardif du Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, laisse apparaître à fin 2007 un déficit cumulé de près de 670 000 € qui, si l'on y ajoute les dépenses relatives au RMA, se monte au final à environ 2,9 M€, excusez du peu !

S'agissant des personnes âgées, nous ne pouvons que constater ceci : si les dépenses relatives à l'accueil en établissement sont en baisse de près de 870 000 €, les recettes au titre du recouvrement sur bénéficiaires sont, elles, en hausse de 5,5 M€. Ce sont donc les bénéficiaires et leurs familles qui sont lourdement mis à contribution.

Sur les collèges ensuite, il convient de souligner une baisse de l'investissement dans les collèges de 7,9 M€ soit -38,11 % pour les bâtiments scolaires qui voient aussi le budget alloué à l'entretien chuter d'environ 1,4 M€. Mais ce qu'il y a sûrement de plus choquant, c'est de voir la dotation de fonctionnement pour les collèges publics baisser de 200 000 € pendant que la même dotation pour les collèges privés augmente de 1,9 M€ soit +83,25 %, surtout en ces temps où la politique gouvernementale de restriction de moyens pour l'Éducation nationale suscite un mécontentement général de la part tant des personnels que des parents d'élèves !

À une question que j'avais posée, vous nous dites qu'il s'agit là du pendant pour les collèges privés du transfert des TOS. Cela est un aveu de taille qui alourdit encore plus un transfert loin d'être financé à l'euro près.

D'ailleurs pour ce qui est de ce « record » tant vanté sur l'investissement, il est à usage interne car si l'on compare le montant consacré aux dépenses d'investissement par habitant, les Alpes-Maritimes se situent à l'avant-dernier rang en 2007 parmi tous les départements de la région PACA.

Un mot enfin sur le logement, question ô combien cruciale pour l'avenir des Alpes-Maritimes et de ses habitants, pour signaler que le montant destiné aux collectivités et bailleurs sociaux, soit 2,85 M€, ne représente que 7,78 % de la croissance annuelle des droits de mutation et à peine 0,8 % de cette recette globale qui s'établit à 344,8 M€. Même si l'on y ajoute les 7,4 M€ consacrés à l'aménagement et au développement urbain, nous restons bien loin du compte pour rattraper notre retard, l'essentiel des crédits, près de 75 %, étant consacrés à l'accession à la propriété et à la lutte contre la vacance alors que ces programmes ne représentent que 42,5 % du nombre de logements concernés.

L'occasion nous est donc donnée de vous rappeler les propositions que nous avons formulées en ce sens concernant le logement lors des dernières séances.

A cet instant de mon intervention, je veux m'arrêter un peu plus longuement sur l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, pour mesurer certes l'intérêt de sa création mais aussi pour exprimer nos craintes quant au type de développement qui pourra être mis en œuvre dans ce cadre. Sans aucun doute l'information la plus large sur cette importante question sera plus que jamais nécessaire et, dans cette optique, une séance particulière de notre assemblée devrait *a minima* y être consacrée.

Intérêt de la création de l'OIN au regard de ce qui s'est fait anarchiquement dans la plaine du Var depuis des décennies, situation déjà dénoncée par la DTA et que le rapport de préfiguration de l'OIN stigmatise avec notamment un foncier mal maîtrisé, une absence de vision globale d'aménagement, une action publique ne répondant pas aux exigences minimales d'un développement durable.

Une question tout d'abord : est-ce que les décideurs d'hier qui ne sont guère différents de ceux d'aujourd'hui, auront la volonté politique, enfin, de mettre en place un développement harmonieux qui rompe avec leurs pratiques passées ?

Parmi nos craintes, il y a aussi le hochet de la métropole Côte d'Azur que l'on agite afin de concurrencer d'autres métropoles du sud de l'Europe. Il y a dans ce contexte, des déclarations alarmantes sur des projets pharaoniques d'aménagements les plus divers, très consommateurs d'espaces, contradictoires avec les objectifs affichés de l'OIN, qui taisent les incidences en amont comme en aval, mais surtout dépourvues de tout projet global d'aménagement.

Concurrence ou complémentarité locale, pourrions-nous ajouter ? Pour avoir participé à la dernière assemblée du SYMISA, j'ai plutôt ressenti l'émergence d'une volonté de résistance à une concurrence qui se mettrait en place avec l'OIN. Les intérêts financiers à court terme ne doivent pas guider le drainage de financements publics sur des périmètres finis, pour des activités ciblées au détriment du reste du département. Une politique de péréquation est la seule qui permette un développement équilibré et durable des territoires.

L'OIN doit être le contraire de tout ce qui s'est fait à ce jour. Ses objectifs doivent reposer avant toute chose sur le rattrapage et le développement des services à la population, dans le respect des besoins sociaux et des contraintes environnementales. La logique d'aménagement qui doit prévaloir doit reposer sur la complémentarité et la solidarité à tous les niveaux, sur l'ensemble du département. Cela est vrai pour le transport collectif, le logement social, l'éducation, la santé, les équipements sportifs et culturels, l'énergie, le traitement des déchets. C'est notamment le cas aussi du centre de tri postal, équipement essentiel tant pour les populations que pour les entreprises des Alpes-Maritimes.

L'accroissement démographique que certains envisagent, est-il compatible avec les possibilités de répondre, en termes de services publics à rendre à la population, dans le cadre d'un développement maîtrisé et durable ? La DTA préconisait un taux de croissance de 0,6 % par an, alors que certains envisagent de 2,4 à 4,8 % annuel. Attention danger ! La nécessaire réponse à notre retard en matière de logement social doit non seulement s'inspirer de l'application *a minima* de la loi SRU, tout en évitant, au prétexte de l'espace existant, la sur-densification et l'absence des équipements collectifs correspondants.

Avec cette OIN, l'occasion nous est donnée de diversifier notre économie. Plusieurs déclarations ont mis en évidence des choix de développement centrés tous sur le tertiaire, qu'il s'agisse du tourisme ou de la haute technologie. N'y a-t-il pas là une occasion unique de recherche nécessaire pour la mise en place de nouvelles filières, le bois par exemple ou le recyclage des déchets de plusieurs sortes, et pour une meilleure articulation entre recherche et production ?

L'agriculture locale, au regard de l'augmentation du pétrole, ne représente-t-elle pas une production qui peut devenir compétitive et être un véritable atout pour le développement durable et l'attractivité du département ?

Le respect des contraintes environnementales doit aussi guider nos ambitions d'aménagement global.

La DTA déjà, au regard des risques d'inondation, nous invitait à limiter au strict minimum l'urbanisation dans la zone concernée.

L'approvisionnement énergétique, en situation déjà de fragilité structurelle, ne peut être envisagé à partir de turbines à gaz dans le contexte de pénurie des hydrocarbures et pour ses incidences environnementales. Quels projets en matière d'énergie renouvelable ?

La gestion des ressources en eau, alors que la nappe phréatique du Var alimente notamment l'ouest du département, doit être l'objet de toutes les attentions.

Le traitement des déchets doit d'abord trouver des solutions concrètes en rapport avec la capacité de charge des milieux naturels avant d'envisager toute urbanisation rapide. A ce titre, permettez-moi d'évoquer avec inquiétude la baisse de l'investissement en matière de traitement des déchets de 1,5 M€ (soit -50,62 %) et du fonctionnement pour les autres actions en faveur du milieu naturel de 3,9 M€ (soit -34,18 %) dans le CA 2007.

Enfin, les déplacements doivent donner la priorité aux transports collectifs - vous l'avez réaffirmé tout à l'heure, M. le Président – et avec l'affirmation de la vocation des chemins de fer de Provence il s'agit de constituer un véritable RER en complémentarité avec les autres modes de transport. Les travaux envisagés par la Région, pour lesquels nous serons amenés à voter sur notre contribution dans cette séance, s'y inscrivent ainsi que la concrétisation de votre engagement pour leur passage en rive droite. Mais cette affirmation ne peut se faire que dans le respect de l'intégrité de toute la ligne et de son rôle essentiel pour le désenclavement des populations de l'arrière-pays. Concernant le réseau routier, votre autre engagement, M. le Président : « le tout routier est terminé dans les Alpes-Maritimes ». La résurgence évoquée plusieurs fois d'un nouveau tunnel pour le contournement de Nice est en contradiction avec les positions unanimement votées par notre collectivité lors du débat public.

Enfin, et en vous priant de m'excuser pour la longueur de mon propos même partiel, mais sur un sujet qui le justifie, je dirais qu'un autre développement pour la vallée du Var ne peut s'engager qu'en partant de la volonté de répondre aux besoins exprimés par la population. C'est pourquoi, l'élaboration de tout projet d'aménagement et de développement doit se faire de la façon la plus démocratique et transparente possible, dans la plus large concertation, en associant dès maintenant l'ensemble de la population, ses élus et notamment les maires des communes concernées.

C'est pour cela qu'un grand débat public doit être mené sur les orientations d'aménagement et de développement de la plaine du Var ainsi que sur l'ensemble des grands équipements envisagés avant leur mise en route. Notre assemblée devrait pouvoir se féliciter d'être à l'initiative de cette nécessaire et légitime demande d'un grand débat public.

Pour conclure vraiment et pour détendre, sur une question qui pourtant ne prête pas à rire, j'aurais pu chanter la version actualisée de Bourvil concernant sa « *Ballade irlandaise* » : « Un jour de juin, sur le sol irlandais, cette Europe-là on ne la verra jamais... ».

Il faudra bien admettre un jour que ce n'est pas la construction européenne que les peuples refusent, mais celle soumise aux seuls intérêts financiers, qui méprise leur souveraineté et taille en pièce les droits sociaux et collectifs si durement conquis.

Prétendre vouloir faire le bonheur des peuples en leur lieu et place peut être grave de conséquences et constitue un affront à la démocratie. Nous en parlons en connaissance de cause, le président français ayant, contrairement à ses promesses de campagne, choisi d'ignorer le résultat du référendum de 2005 pour passer par le Congrès en vue de faire ratifier ce traité.

Que le vote du peuple irlandais soit l'occasion de réorienter fondamentalement la construction européenne et surtout d'écouter enfin la voix des peuples lorsque leur est laissée la possibilité de l'exprimer.

Je vous remercie.

M. ESTROSI.- Pas grand-chose de nouveau à l'ouest !

M. MOTTARD, vous avez la parole.

M. MOTTARD.- M. le Président, mes chers collègues, je vous propose de retraverser la Manche pour évoquer ce CA et cette DM1.

Comme il est précisé à la page 20 du rapport de présentation, le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et des recettes d'un exercice et constate ainsi le résultat de fonctionnement et les besoins de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice.

La première remarque que nous pouvons faire sur le document 2007 c'est le constat d'une progression des dépenses de fonctionnement avec 851,4 M€ (+8,53 %), augmentation qui est supérieure à celle des investissements de 430 M€ (+7,50 %). Or, cette tendance risque de s'accroître en 2008 puisque, rappelons-le, le BP de cette année prévoit 69,75 % de dépenses en fonctionnement pour 30,25 % en investissement, soit un recul de 2,75 % pour ces derniers par rapport au BP 2007.

Cette tendance bien sûr peut s'expliquer par les compétences nouvelles confiées à notre collectivité ainsi que par la nécessité d'assurer un meilleur service à nos concitoyens. On pourrait en effet tout à fait souscrire à cela si le principe constitutionnel de compensation était appliqué à l'euro près.

En fait, comme nos collègues l'ont rappelé, on est loin du compte quand on voit par exemple que les dépenses d'allocations en matière de RMI sont de moins en moins compensées par la TIPP : écart de 2 M€ en 2005, 3,25 M€ en 2006 et 3,7 M€ en 2007.

Autre exemple : en 2007 l'Etat n'a financé qu'à hauteur de 31 % l'APA, soit 32,1 M€ sur un total de 104,5 M€, sans amélioration sensible par rapport à 2006.

Nous pouvons donc en conclure que cette montée en puissance des dépenses d'investissement correspond en fait aussi à un désengagement de l'Etat.

Par ailleurs, nous pouvons constater dans ce CA 2007 une baisse sensible de l'action sociale dans le budget de fonctionnement. Baisse relative puisqu'en page 4 du document de présentation, on mentionne que cette part est de 32 % pour 2007 alors qu'elle était de 34,6 % en 2006 et 38,5 % en 2005. Mais la baisse est tout aussi réelle en valeur absolue. En effet, dans le PV de la séance du

25 juin 2007, vous affirmiez (je cite) que « le budget social s'élevait à 450 M€ en 2006 auxquels il convient d'ajouter 7 M€ dus à un changement comptable pour le calcul de l'aide aux personnes handicapées ».

Sur le document qui est aujourd'hui à notre disposition, nous pouvons lire que le budget social s'élève, et vous l'avez rappelé, à 418,5 M€ ce qui constitue une baisse substantielle. On peut regretter cette baisse à un moment où les catégories les plus fragiles de notre société souffrent encore plus dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat. Et chacun comprendra que ce ne sont pas quelques spots télévisés qui risquent d'améliorer la situation. En effet, les motifs qui plaident pour une réévaluation du budget de l'action sociale de notre collectivité sont nombreux. On peut en énumérer quelques-uns.

La MDPH est aujourd'hui la seule instance par laquelle doivent passer les personnes en situation de handicap, et c'est une bonne chose que d'avoir ce guichet unique, mais il faut absolument qu'on lui donne les moyens de fonctionner en termes de personnel et de locaux.

En matière d'insertion, malgré certains progrès, on peut toujours faire mieux tant la marge est grande pour valoriser la troisième lettre du sigle RMI. En effet, avec 16,4 M€ contre 79,45 M€ pour les allocations, le plan départemental d'insertion représente environ 20 % des dépenses de RMI ce qui constitue un résultat en progrès mais qui est, on en conviendra, améliorable.

Par ailleurs l'accueil gérontologique (on reviendra dans les dossiers thématiques sur ces sujets un peu plus tard) a également besoin d'être équilibré géographiquement en rapprochant les personnes âgées de leur famille ainsi qu'en menant à bien les projets recevant un avis favorable de notre institution. Là encore, les fonds de l'Etat ne suivent pas.

On pourrait aussi améliorer la situation des jeunes locataires dans le plan « jeunes 06 ».

Sur le fond, dans le capharnaüm des lois de décentralisation françaises, de gauche comme de droite, de DEFFERRE à RAFFARIN, nos concitoyens commençaient, timidement je vous le concède, à avoir quelques repères ; la commune était la collectivité de proximité, le département celle de la solidarité dans sa dimension sociale et générationnelle, la région enfin était plutôt spécialisée dans le développement économique et l'aménagement du territoire. Diminuer la part du social et de la solidarité dans le budget départemental, même si, je vous l'accorde, les raisons de ce recul sont plus nationales que locales, ne contribue pas à développer la lisibilité démocratique de la décentralisation.

En matière de solidarité territoriale, il nous semble par contre que le rééquilibrage que nous appelions de nos vœux entre le haut et le moyen pays et le littoral, et notamment avec la ville de Nice, est en train de se réaliser. Je ne vais pas me plaindre de la chose puisque je me souviens qu'en 1998, lors de mon premier discours en tant que président de groupe, cela avait été le thème central de mon intervention. Je m'en félicite donc. Je suppose, compte tenu des annonces successives, que l'on en mesurera pleinement les effets au CA 2008.

En ce qui concerne le logement, vous allez probablement dire une fois de plus que nous ne sommes pas dans le cadre de nos compétences. En fait, je n'en suis pas si sûr dans la mesure où le département est vraiment la collectivité des solidarités, et ne veut pas traiter la question combien préoccupante du logement comme un supplément d'âme mais bel et bien comme une ardente nécessité. Or, nous continuons à considérer votre politique en la matière, comme quantitativement insuffisante (seulement 2,12 % du CA avec 28,7 M€) et qualitativement contestable : 13,6 M€ de subvention au bénéfice des organismes pour 5 000 logements et 15 M€ de subvention pour les particuliers pour 3 700 logements.

En favorisant l'aide directe à l'accession à la propriété par rapport à l'aide à la construction de logements sociaux, on accompagne la spéculation immobilière en multipliant les effets d'aubaine plus qu'on ne la combat. Cela dit, nous l'avons souvent répété, cette spéculation, ce que l'on retrouve dans les documents en langage politiquement correct « l'attractivité naturelle de notre territoire », nourrit via les droits de mutation le budget départemental.

Sur ce plan, l'année 2007 risque d'être une sorte de chant du cygne puisque, avec 33 % des recettes réelles de fonctionnement, tous les records sont battus dans la mesure où désormais les droits de mutation sont au même niveau que la fiscalité directe (32 %). Or, nous avons toujours soutenu l'idée que l'argent recueilli grâce à la spéculation devait contribuer à lutter contre cette même spéculation en affectant une part importante de cette plus-value pour la construction de nouveaux logements sociaux. Il serait bien d'infléchir votre politique en la matière avant que le retournement de conjoncture que l'on a évoqué rende obsolète cette proposition.

Si maintenant nous nous penchons sur la DM1, je considère que sa modestie (46 M€ pour 990 M€ au BP, soit 3,3 %) est un point positif. Je fais partie d'une opposition décomplexée qui peut très bien voter contre un budget et reconnaître que l'exécution de celui-ci a été une réussite du point de vue de l'efficacité technique. Par contre sur le contenu, nous pouvons commenter ô combien les priorités affichées, même si l'ensemble des sommes concernées restent modestes.

On peut par exemple noter une volonté affirmée, je dirai même confirmée de persister dans votre politique du logement par un coup de pouce supplémentaire à l'aide à l'accession à la propriété, soit directement (9,9 M€), soit par l'intermédiaire du plan « jeune propriétaire » (5,7 M€). En l'espèce, nos critiques et propositions qui ont à plusieurs reprises été développées par Dominique BOY-MOTTARD, n'ont rien d'idéologiques. Nous ne sommes pas les disciples de Gracchus BABOEUF mais elles se situent bien sur le plan de l'efficacité ; et de l'équité.

Enfin, je me félicite de la montée en puissance du compte de soutien du cinéma (300 000 €) et à ce propos, comme je l'ai déjà dit en commission, l'arrêt du feuilleton « *Les Cinq sœurs* » est une fausse mauvaise nouvelle. Après avoir profité pendant quelques mois de la production, son arrêt même brusque va nous libérer des dangers d'une monoproduction qui aurait vite stérilisé notre potentiel cinématographique et audiovisuel.

Le débat général peut, au-delà du compte administratif et de la DM1, être également l'occasion de poser publiquement des questions importantes pour l'avenir de notre département. Je vous en poserai donc deux.

La première concerne l'avenir du MIN. Interpellé, probablement comme beaucoup d'entre vous, par le syndicat des grossistes, je me suis rendu sur place pour mesurer le désarroi de ces professionnels. Baladés, dans tous les sens du terme, depuis des années quant à leur avenir, ils vivent très mal les incertitudes liées à l'OIN. Il serait donc important qu'ils puissent, ainsi que la chambre d'agriculture, s'exprimer à ce propos au sein du comité de pilotage.

La deuxième question concerne le campus STIC. La question de son avenir a été évoquée il y a quelques semaines en commission permanente et il y a quelques jours en commission. Je ne suis pas tout à fait sûr que les deux débats aient eu lieu dans les mêmes termes. Aussi, je pose la question : au-delà des 4 M€ mobilisés au CA 2007, le campus STIC a-t-il encore un avenir ?

Merci de vos réponses sur ces deux points.

Pour en terminer et revenir à la question principale, après avoir voté contre le BP 2007, il est logique que nous votions contre le compte administratif et la DM1, mais contrairement à une mode qui semble se développer dans d'autres collectivités, nous ne demanderons pas l'annulation des délibérations devant les tribunaux.

Enfin, pour en terminer sur une note plus légère, je vous suggère de donner un petit peu d'allant à cette séance sans surprise et, malgré la grande qualité des intervenants, un petit peu morne, en nous annonçant par exemple le nom de celui qui aura l'honneur de nous présenter dans un an le compte administratif 2008 de notre collectivité. Là aussi, M. le Président, je vous remercie par avance de votre réponse.

M. ESTROSI.- J'aime bien entretenir le mystère. Et puis, vous savez, la démocratie, contrairement à ce que M. VICTOR laissait entendre ... c'est vrai que vous êtes un grand démocrate, M. VICTOR...

M. VICTOR.- Absolument.

M. ESTROSI.- ... et tout votre parcours politique et l'école idéologique dont vous êtes issu en témoignent. Enfin, Dieu m'en préserve, même si vous n'y croyez pas.

Ce sera, M. MOTTARD, à chacune et à chacun de mes collègues d'en décider. Je n'impose rien. Si je suis encore là, ce n'est pas moi qui l'ai choisi. C'est d'ailleurs formidable, ceux qui se plaignent du cumul sont ceux qui m'ont placé dans cette situation ou qui l'ont demandé à mes collègues, en quelque sorte, en disant : on fait tout ce qu'il faut pour que Christian ESTROSI assure l'intérim, ce qui nous permettra le moment venu de choisir en toute transparence. Je trouve tout cela finalement subtil et intéressant de la part de notre opposition.

Je vous remercie d'avoir eu le mérite de faire une intervention d'abord très concrète. Sans doute avez-vous plus travaillé que les autres sur le fond, et j'ai parfaitement compris ce que vous évoquiez, avec une parfaite hiérarchisation des problèmes sociaux qui vous préoccupent ou des interventions du Département : les préoccupations constantes de Mme BOY-MOTTARD sur l'accession à la propriété et notre niveau d'intervention, et le souhait de voir les droits de mutation et les recettes supplémentaires s'inscrire en faveur du logement social, plus deux grandes questions sur le MIN et le STIC et la poursuite de notre soutien très ardent à la politique de diversification de notre aide au cinéma.

Je vous remercie pour vos propositions et vos implications personnelles. Cela a au moins le mérite, sans adhérer à notre politique et en lui faisant les critiques que vous estimez qu'elle mérite, d'occuper pleinement la place d'un conseiller général ici, parce que nous sommes bien au conseil général des Alpes-Maritimes, là où d'autres parlaient du droit des peuples, de l'Europe, de je ne sais quoi encore, de leurs engagements idéologiques nationaux. Là, nous sommes dans le concret.

Je connais votre sensibilité sociale, cela mérite de débattre des plus et des moins que vous avez évoqués. Je persiste à dire que si nous avons 13 % de demandeurs d'emploi en moins aujourd'hui dans le département des Alpes-Maritimes, c'est bien parce que nous avons fait le choix de l'investissement. Je demande que l'on fasse le calcul. Imaginez que l'on ait mis 500 M€ de moins dans l'investissement, êtes-vous sûr que l'on n'aurait pas plus de difficultés sociales, même si l'on avait 3 %, 4 % ou 5 % de dépenses sociales de plus dans le budget du Département ? Je n'en suis pas certain.

En revanche, je suis pleinement d'accord avec vous sur le point suivant : par rapport à notre engagement sur l'accession à la propriété - une volonté que je persiste à soutenir tant sont nombreux les hommes et les femmes qui rêvent d'accéder à la propriété et n'en ont pas les moyens, nous arrivons peut-être à des niveaux qui méritent que nous discutions, notamment quel plafond fixer et ne pas dépasser. Pour moi quand vous parlez d'accession à la propriété, cela signifie accession sociale à la propriété. Je suis prêt à ouvrir ce débat avec vous pour que nous identifions bien la notion « d'accession sociale à la propriété », et que nous définissions donc au-delà de quel seuil il ne s'agit plus d'une aide à l'accession sociale à la propriété.

Je vous propose que pour le budget primitif 2009, cette réflexion soit engagée pour essayer de déterminer des seuils et ainsi répondre pleinement à nos politiques d'accompagnement social.

Pour le reste, il me semble que dans ce compte administratif, la démonstration est faite que sur les recettes complémentaires des droits de mutation, nous avons satisfait à une demande forte, sur tous les bancs d'ailleurs, et qui est la mienne. L'année dernière, sur 36 M€ de recettes supplémentaires de droits de mutation, presque l'essentiel a été consacré au logement. Si l'on regarde les chiffres, c'est près de 1 500 logements sociaux auprès des bailleurs ou avec l'aide à l'accession à la propriété qui ont été aidés dans le département des Alpes-Maritimes en 2007, et ce grâce à l'investissement que nous avons fait par l'augmentation de nos recettes sur les droits de mutation. Nous étions donc parfaitement en phase avec une revendication qui était forte.

Sur le MIN, avec Joseph CALZA le président du MIN, nous avons engagé le débat, les choses sont claires, les producteurs savent parfaitement où nous allons, puisque les terrains disponibles du conseil général sur la Baronne, au bord de la 6202bis, sont ceux pour lesquels il semble y avoir une adhésion très large en vue de concevoir un MIN moderne adapté aux réalités d'aujourd'hui. Là où le MIN dont nous disposons actuellement, bien qu'il continue à avoir une certaine dynamique, ne répond plus aux normes actuelles. Cela permettra en même temps de moderniser et de dynamiser cet outil au service du soutien à la production locale et très logiquement dans le même temps d'avoir les espaces disponibles pour bâtir à l'aéroport la grande station multimodale du département des Alpes-Maritimes, pour tout le département, en mettant en connexion l'aéroport et la future gare TGV.

A ce sujet, on voit bien aujourd'hui, et je veux le préciser à ceux qui doutaient il y a trois ans, que le conseil d'administration de RFF doit valider le projet de TGV dans le département des Alpes-Maritimes. Si nous nous disputons entre nous et, qui plus est, avec la métropole de Toulon ou celle de Marseille, il n'y aura pas de TGV parce que dès fin 2008 nous entendrons « ce n'est pas la peine, ils ne sont pas capables de se mettre d'accord ». Le seul fait d'avoir réussi à avoir une contribution commune avec la Région, les trois métropoles et les trois conseils généraux, nous a conduits en décembre 2005 à obtenir la décision de réaliser le TGV Côte d'Azur au conseil d'administration de Réseau Ferré de France. Trois ans après, les études préliminaires sortent. 1 700 M€ à 2 500 M€ de coût supplémentaire pour passer par le tracé des métropoles Marseille et Toulon au lieu de passer par le sud d'Aix-en-Provence. Or aujourd'hui, le préfet de région a pris une position très ferme, et nous voyons à la fois le maire de Marseille et le maire de Toulon - devenu mon successeur à l'aménagement du territoire - commencer à admettre que l'Etat, la collectivité, l'Union européenne et nos partenaires éventuels ne peuvent pas se permettre un coût supplémentaire aussi élevé. Le constat est que nous nous acheminons vers le choix initialement espéré mais que nous n'avons pas voulu imposer par tous les moyens. En effet nous voulions d'abord arriver à une position unitaire qui nous garantisse d'une manière ou d'une autre le TGV. A l'arrivée, les événements nous donnent raison. Les choses ne se travaillent pas dans la brutalité, dans la confrontation, dans l'insulte permanente et dans l'invective ; elles se traduisent dans le dialogue, la concertation, et je trouve que c'est un dossier de plus où nous avons fait la démonstration de notre capacité à régler ce problème.

Par ailleurs, vous parliez du campus STIC, je vous le dis très clairement, j'attends toujours un contenu précis de la part de l'Université. Vous vous rendez compte que ce campus STIC va bientôt remonter à huit ou neuf ans en arrière. Nous l'avons tous voulu, mais si nous attendons encore vingt ans pour savoir ce que l'on va y mettre, son concept sera complètement dépassé.

Je pose très clairement la question au président de l'Université et je l'ai fait : où en sommes-nous du contenu ? Est-ce qu'on va faire de nous le Me d'ouvrage pour près de 100 M€ d'un campus universitaire dont le contenu sera obsolète par rapport à l'avenir de l'Université en France, en Europe et dans le monde, au moment où vous me le donnerez ? Ce n'est pas chez moi qu'il faut attendre la réponse, M. MOTTARD. Aidez-moi à faire en sorte que l'on y voit plus clair.

Quelle est, dans le paysage départemental entre d'une part la technopole de Sophia que nous avons le devoir et l'exigence de soutenir et de garder comme une technopole d'avant-garde, et d'autre part l'opération d'intérêt national où l'on voit bien la nécessité d'une mise en réseau et d'une synergie entre les deux, la stratégie que nous devons conduire entre nos partenaires économiques, nos industriels tournés vers l'innovation, la recherche et le développement, et l'université de Nice ?

La réalité est là : c'est à cela qu'il faut maintenant travailler ensemble et exiger en même temps des réponses de la part de l'Université.

Quand on voit le sort réservé par la commission qui a statué sur les six premiers campus du XXI^e siècle retenus au plan national, je suis désolé mais l'Université d'après moi n'a jamais soumis quelque projet que ce soit au département ni aux grandes agglomérations et intercommunalités du département des Alpes-Maritimes, ni même à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour savoir comment aboutir au dossier le plus étoffé, le plus complet, le plus futuriste possible.

La réalité est là. Depuis, nous nous en sommes entretenus avec le président MAROUANI. Il a compris je crois que ce n'était pas la formule idéale de déposer un dossier qui représentera un échec pour le département des Alpes-Maritimes. Cette attitude ne me convient pas du tout.

C'est comme lorsque la ville de Nice avait déposé une candidature pour « Nice, capitale européenne de la culture » en solitaire, en faisant son petit « truc », son petit business dans un coin. Ce n'est pas la meilleure image à donner que d'avoir un dossier dont on est quasiment sûr au départ qu'il va échouer. Moi, quand je dépose un dossier, je suis quasiment sûr que ça va marcher. Quand j'ai déposé le marché de l'opération d'intérêt national, je savais que je l'aurais. Quand j'ai déposé et soutenu les dossiers des pôles de compétitivité, je savais que je les aurais. Quand j'ai défendu la vision que je viens de rappeler sur le TGV, j'étais sûr que si l'on faisait comme cela, un jour on l'aurait sous la forme qu'on voulait. Je ne suis jamais allé au hasard sur des dossiers parce qu'il en va en même temps de notre crédibilité et de notre image.

Désormais, quand l'Université s'engagera sur une voie, je l'appelle à nous mettre aussi en relation avec elle pour que l'on puisse s'inscrire, parce que le dossier de l'Université n'est pas le dossier de l'Université mais aussi le dossier qui doit contribuer à l'épanouissement de la jeunesse de tout un département. On ne peut pas travailler de manière cloisonnée.

Pourquoi celui de Toulouse a-t-il été retenu ? J'ai lu celui de Toulouse, j'ai lu les documents joints à celui de Toulouse par la région Midi-Pyrénées, par le conseil régional de Haute-Garonne, par la communauté d'agglomération de Toulouse. Ils y étaient tous. Ici, personne ne nous a sollicités.

Je me suis un peu éloigné du campus STIC mais cela procède un peu de la même démarche.

Je le souhaite à condition que cela sorte vite et que l'on soit capable d'avoir très rapidement un vrai contenu. En tout cas, je vous remercie pour la pertinence de vos interventions.

D'ailleurs c'est une réponse globale à tous.

Sur le social, la stabilité des dépenses sociales, c'est une vraie caricature que M. VICTOR et M. CUTURELLO ont faite. Si vous pouviez m'envoyer par écrit vos références, parce qu'on évoque cela, je me demande s'il ne s'agit pas de chiffres inventés, jetés à la louche comme cela...

M. CUTURELLO- Non, non.

M. ESTROSI- ... histoire d'essayer de faire un écran de fumée comme à chaque fois.

On a constaté partout en France que la stabilité des dépenses sociales constituait une relative accalmie entre deux exercices. En 2007, comme tous, nous avons surévalué nos dépenses et inscrit 14 M€ qui n'ont pas été consommés du fait de la lenteur de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH). On voit qu'en réalité, on avait surévalué et que c'est ce chiffre qu'il faut regarder. Mais ceci ne traduit pas un recul social comme vous le prétendez. Pour l'année 2009, avec la réforme de la protection de l'enfance et avec la hausse attendue de l'APA et de la PCH, avec la réforme de la protection juridique des majeurs, vous verrez que le Département saura comme toujours assumer complètement ses responsabilités.

D'ailleurs j'ai lu beaucoup de rapports en matière sociale et, lorsque vous dites que notre département est socialement détérioré, quelle contre-vérité flagrante quand tout ce que fait le conseil général dans le domaine médico-social depuis cinq ans est cité en exemple partout en France et constamment imité, qu'il s'agisse des résultats fantastiques de l'insertion, où nous avons une baisse de 6 % du nombre d'allocataires du RMI, largement supérieure à la moyenne nationale. Je citerai aussi les actions mises en œuvre par la Maison départementale du handicap, sans compter que dans ce domaine nous sommes allés bien au-delà de nos compétences notamment dans le domaine du multi-handicap, avec le centre de Mougins que nous avons financé à 100 %, ou encore celui de Rossetti et tous les équipements boulevard de la Madeleine, avec deux IME. Cela mérite quand même de le dire de temps en temps. Et si vous n'avez pas envie de le dire, moi je le rappelle.

Quant à notre politique au bénéfice des personnes âgées ou notre dispositif de protection de l'enfance, vous pourriez peut-être lire les rapports de MM. les procureurs de Nice et de Grasse, ou des présidents des tribunaux de grande instance de Nice et de Grasse et des juges pour enfants de Nice et de Grasse qui ont rendu des rapports très précis pour rappeler les efforts qui sont ceux du Département. Ce n'était pas forcément le cas il y a quelques années. De même, le dernier rapport de la chambre régionale des comptes nous juge tout à fait performants dans ce domaine et fait même de nous une référence en appelant les autres départements à s'inspirer de nos politiques.

Je ne laisserai donc personne dire que, dans ce domaine, nous n'avons pas assumé pleinement nos responsabilités : tous les rapports au contraire rendent hommage à la politique du Département.

Pour étayer ces contre-vérités qu'il est facile d'émettre, j'attends, M. CUTURELLO et M. VICTOR, que vous me donniez vos chiffres écrits avec vos références précises et j'y répondrai par écrit parce que je me fais fort de vous démontrer que s'ils existent, et j'en doute, vos chiffres sont mal choisis et mal compris. Je vous laisse peut-être le droit à l'erreur. D'ailleurs comme d'habitude, vous êtes toujours dans l'erreur.

M. CUTURELLO, j'ai regardé le schéma des points noirs routiers 2004-2010. Regardez cette manière de tromper, de mentir, d'abuser ! C'est extraordinaire ! D'abord, lisez le rapport. Vous l'avez lu et vous le savez pertinemment. Vous vous dites, alors que tout le monde roule sur des routes où ils savent ce qu'ils font : « comment vais-je essayer de troubler un peu, de semer le doute ? Je vais omettre que le plan s'achève en 2014 ! » Il est clairement dit dans le plan que nous avons voté qu'on lancera tout entre 2004 et 2010 et que tout s'achèvera en 2014. Mes chers collègues, la réalité est celle-là. On omet cela volontairement, ce n'est qu'un mensonge par omission, certes, mais c'est un mensonge quand même, M. CUTURELLO.

J'ai quelques références intéressantes. En matière de réalisation, 28,5 % de dépenses réalisées au 31 décembre 2007. Aujourd'hui, nous en sommes à 30,6 % au 31 mars et, prévision au 31 décembre prochain, 35,4 %.

Nous sommes parfaitement, mes chers collègues, dans la progression normale. Nous avons démarré en 2004, regardez où nous en sommes. Il est connu que les chantiers nécessitent une phase d'étude, des acquisitions foncières, des DUP, etc., et que tout se passe dans les dernières années. Nous suivons parfaitement notre feuille de route.

Quel est l'Etat d'avancement aujourd'hui ? Il reste 1 % à engager. En matière d'études préliminaires, nous sommes à 20 %. En matière d'études de conception, nous sommes à 28 %. En matière de procédures en cours, nous sommes à 12 %. En matière de travaux en cours, nous sommes à 13 %. En matière de travaux terminés, achevés, facturés, payés, nous sommes à 23 %.

Vous savez, un quart dans le plan 2004-2014, un quart réalisé, exécuté, facturé, payé, sur des montants aussi importants c'est une excellente performance.

Et, à titre d'exemple qui étaye parfaitement ma démonstration, je prends la 6202bis sur la section sud : mise en service en avril 2007, nous étions à 144 M€ finis, facturés, payés. A fin 2003, c'est-à-dire trois ans avant la mise en service, il restait 110 M€ à réaliser, c'est-à-dire qu'on n'avait engagé que 34 M€. Dans les dix-huit derniers mois, nous avons dépensé 75 M€. Nous sommes à 430 M€ d'investissement, et vous nous demandez quoi ? Quelle contradiction encore une fois ! Vous nous demandez de mettre 700 M€ d'investissement par an ? Nous avons parfaitement fait nos prévisions jusqu'en 2014, sur une moyenne de 380 à 430 M€ d'investissement, et nous suivons parfaitement notre plan pour ne pas mettre en difficulté la collectivité. Nous sommes donc parfaitement dans nos prévisions, nous les avons réalisées à la lettre et en aucun cas nous n'aurions pu aller plus vite.

Pour le reste, M. VICTOR, vous avez dit des choses... Juste un point, c'est tellement énorme ! Vous m'avez donné des conseils pour l'opération d'intérêt national et vous avez posé une question extraordinaire sur « l'accroissement démographique que certains envisagent ». Qui est-ce, « certains » ?

M. VICTOR.- A lire la presse, à lire des commentaires.

M. ESTROSI.- Mais qui est-ce ?

M. VICTOR.- Rien que sur les prévisions de logement.

M. ESTROSI.- Dans le même discours, à trente secondes d'intervalle, M. VICTOR nous dit : « certains envisagent une montée de la démographie » et, trente secondes plus tard, il dit : « je veux plus de logements ». Qui veut plus de démographie, M. VICTOR ?

M. VICTOR.- Vous relirez mon discours à tête reposée. Il ne faut pas affabuler.

M. ESTROSI.- Vous êtes en totale contradiction.

M. VICTOR.- J'ai posé des questions plus importantes sur l'OIN, par exemple un grand débat public sur cette opération.

M. ESTROSI.- M. VICTOR, c'est ça qui est dommage dans la vie publique...

M. VICTOR.- Au nom de la démocratie bien sûr.

M. ESTROSI.- ... vous, le grand démocrate, qui n'êtes pas capable de reconnaître les résultats. Vous savez, il n'y a qu'un résultat : celui du peuple.

M. VICTOR.- Tout à fait.

M. ESTROSI.- Vous êtes d'accord avec moi ?

M. VICTOR.- Absolument. Consultons-le sur l'OIN.

M. ESTROSI.- Il y a eu une consultation grandeur nature il y a un mois, parce qu'il se trouve que l'OIN est au cœur de la 5^e circonscription des Alpes-Maritimes, et il y a exactement un mois, ils ont dit à votre candidat 3 % au premier tour, à celui du parti socialiste, en l'occurrence M. CUTURELLO...

M. VICTOR.- 25 % de la population s'est exprimée.

M. ESTROSI.- 30 % ont dit : rentrez à la maison, il n'y a rien à voir, circulez ! Et 70 % au candidat de notre majorité. C'est l'opération d'intérêt national au cœur de la cinquième circonscription. Il faut consulter l'électeur, et vous avez vu ce que cela a donné pour vous.

M. VICTOR.- Prenons l'initiative.

M. ESTROSI.- Je pense qu'il faut que vous restiez modeste. Laissez parler les urnes et reconnaissez leur mérite. En réalité, M. VICTOR et M. CUTURELLO, ce qu'il y a de terrifiant pour vous, et cela me fait tant de peine, c'est que vous êtes inscrits depuis si longtemps dans le camp des conservateurs ; nous, nous sommes dans le camp des réformateurs et nos électeurs et nos administrés ne s'y sont pas trompés. Alors, restez dans le camp des conservateurs, cela nous est utile. Nous, en tout cas, nous resterons dans le camp de la réforme.

M. VICTOR.- La démocratie c'est voter une fois tous les cinq ans.

M. ESTROSI.- Ne vous inquiétez pas, les électeurs voient bien ce qui se passe et ils vous jugent ; ils vous ont jugé.

Je vous propose d'adopter, si vous le voulez bien, le procès-verbal de la séance du 17 avril dernier.

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Je vous propose d'examiner le rapport n° 1 pour lequel je passe la parole à Mme GIUDICELLI.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Mme GIUDICELLI- M. le Président, si vous le permettez, comme vous en avez parlé longuement et que vous avez répondu à l'opposition, je ne reprendrai pas tout le rapport du compte administratif. Simplement, je regrette d'avoir entendu des discours qui mêlaient à la fois le compte administratif, la décision modificative, la politique municipale niçoise, la politique gouvernementale, le CAC 40, etc., si bien que l'on n'a rien compris en tout cas concernant le compte administratif, la DM. D'autant plus que quand on entend parler d'un département qui sur le plan social est détérioré, c'est proprement scandaleux. Il suffirait quand même de se rappeler ce que nous avons voté au BP le 21 décembre 2007 où nous avons rajouté 12 M€ en terme d'action sociale, particulièrement pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quand, après tout cela, on entend dire d'un ton très glorieux « pour toutes ces raisons nous voterons contre le compte administratif », je comprends d'autant moins que l'on vote contre ce qui n'est qu'un constat des dépenses et des recettes d'un budget primitif par ailleurs voté.

Je vous dirai simplement qu'en matière d'exécution budgétaire, justement, l'année 2007 présente des résultats remarquables, tant en dépenses qu'en recettes, puisque les dépenses ont été exécutées à plus de 95 % et les recettes à plus de 100 % hors dette, malgré une augmentation de près de 80 % de nos dépenses d'investissement entre 2003 et 2007.

Je ne vous parlerai pas du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui doit être obligatoirement affecté à la couverture de besoin de financement constaté sur la section d'investissement.

Le compte administratif 2007 établit un résultat comptable en section de fonctionnement de plus de 220 M€. Il est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à moins 183 M€. Il est proposé de reporter le solde restant de 35 M€ en recettes sur la section de fonctionnement à la DM1.

En ce qui concerne les emprunts, 175,1 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2007 alors que nous avons inscrit 234 M€ au BP, soit un taux de mobilisation de l'emprunt de 74,8 % alors que le taux d'exécution des dépenses s'est établi à 96 %.

Tous les chiffres que je vous donne sont vérifiables, on peut vous transmettre toutes les justifications. Ce ne sont pas des « on a regardé », « on a vu que », « on a pensé que » etc.

Les principales caractéristiques de ce CA sont que, en effet, les droits de mutation ont encore augmenté en 2007, tant mieux, parce que de toute façon la plus-value enregistrée est affectée à la diminution du besoin d'emprunt et donc l'épargne nette constatée à notre CA est supérieure de 79,1 M€ à l'épargne nette prévue au BP 2007.

Je voudrais, M. le Président, dire deux mots du RMI. Nous constatons une diminution des dépenses d'allocation du RMI de 3 %, ce qui est vraiment énorme parce qu'en 2007 les dépenses réalisées au titre de la politique du dispositif RMI se sont élevées à 77,99 M€ et elles ont été maîtrisées compte tenu de la baisse de 10,9 % du nombre d'allocataires, alors qu'au niveau national celle-ci tourne autour de 6 %.

Le niveau de compensation par l'Etat - et c'est important - de la compétence transférée reste satisfaisant. Au-delà de la part de TIPP qui est reversée au Département (75,7 M€) et des recettes émises, le conseil général a perçu aussi 6,2 M€ au titre du FMDI. Les 75,7 M€ de TIPP sont reversés exclusivement sur une ligne pour les allocations des RMIstes. Il faudrait demander ce que fait la région PACA avec les deux fois 60 M€ de plus perçus par la TIPP ; personne ne le sait. Il serait bien qu'on demande à M. Allemand de nous dire une fois pour toutes ce qu'ils font de la TIPP. Pour nous, elle sert uniquement et exclusivement aux allocataires.

M. ESTROSI.- Cela fait longtemps que M. Allemand n'est plus en séance ! Mais c'est normal puisqu'il doit se prononcer sur les transports en commun en site propre et donc, comme à la communauté d'agglomération, il s'est échappé en courant.

Mme GIUDICELLI.- Voilà donc, M. le Président, tous les chiffres que je pouvais vous donner ; nous pouvons fournir toutes les justifications et c'est vrai que ce CA est parfaitement remarquable.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. D'ailleurs vous savez, c'est vrai que tous ceux-là sont plus préoccupés par les petits meurtres entre amis que par la réalité de la vie politique départementale.

Voulez-vous des indications intéressantes qui démontrent que vraiment personne ne peut nous donner de leçon, mes chers amis ?

419 € par habitant pour le conseil général des Alpes-Maritimes en matière d'investissement.

Que font nos amis, enfin, eux et leurs amis ?

- Conseil général des Bouches-du-Rhône : 303 € par habitant.

- Région PACA, magnifique, nous avons son numéro deux parmi nous : 116 € par habitant. Quatre fois moins que le conseil général des Alpes-Maritimes !

M. le Premier Vice-président, je vous invite à présider en mes lieu et place, parce que je ne prendrai pas le risque de mettre en difficulté le compte administratif 2007.

M. le président quitte la séance pour le vote du compte administratif 2007.

M. GINESY.- Effectivement, ne prenons pas de risque. Je crois que tout a été dit sur le compte administratif 2007. Je vous propose donc, mes chers collègues, de procéder au vote de ce compte administratif.

Le compte administratif 2007, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe gauche autrement).

On peut demander au président de revenir en séance. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres de la majorité.

2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE - EXERCICE 2007

M. GINESY.- Je demande à M. le payeur départemental de bien vouloir quitter la salle.

Nous passons à l'approbation du compte de gestion que je soumetts donc à votre approbation et qui est en tout point conforme au compte administratif que nous venons de voter.

Le compte de gestion pour l'exercice 2007, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie de votre confiance pour M. le payeur départemental à qui l'on peut demander de réintégrer la séance.

M. Revel, je vous cède la parole pour présenter le rapport n° 3.

Retour en séance de M. le Président.

Le président réintégrant la séance, je voudrais lui signaler que nous avons voté le compte administratif à l'unanimité des membres de la majorité.

3. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2008

M. REVEL.- Dans l'indifférence générale, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le projet de DM1.

Ce projet de DM1 s'établit en dépenses et en recettes réelles à 263 565 000 € :

- 183 M€ sont nécessaires pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2007 et sont pris bien entendu sur les excédents de fonctionnement de 2007 ;

- 37,4 M€ du résultat de clôture 2007 disponibles pour le financement de mesures nouvelles ;

- 8,6 M€ de recettes nouvelles pour 2008 ;

- 34,5 M€ de crédit revolving reportés en recettes comme en dépenses.

En dépenses, hors reprise des résultats antérieurs, la DM1 est composée de 46 M€ de dépenses nouvelles dont 17,5 M€ en section de fonctionnement et 28,5 M€ en section d'investissement.

Comme vous l'avez dit, M. le Président, c'est une très petite DM1, mais elle existe et donc on en parle.

Les principales inscriptions budgétaires concernent la mission action sociale, le domaine du logement, les transports départementaux, la politique des ressources humaines.

Ces dépenses nouvelles ne représentent que 3,33 % des crédits votés lors du BP 2008, ce qui confirme la diminution des volumes des DM engagées depuis 2001.

En recettes, la DM1 est composée de la reprise de l'excédent reporté pour 37,4 M€ et de recettes nouvelles pour 8,6 M€ dont 3,8 M€ en investissement et 4,8 M€ en fonctionnement.

Les principales recettes proviennent d'un complément de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) versé par l'Etat en compensation des transferts de compétences issus de l'acte II.

Le crédit revolving est reporté en dépenses et en recettes pour 34,5 M€.

Je vous propose, M. le Président, de l'adopter.

Je voulais faire une toute petite remarque sur ce que l'on entend ici et là. On confond la dette et l'emprunt lorsqu'on dit que le conseil général (ou la commune) est endetté, ou que l'on fait un emprunt pour payer le fonctionnement. L'emprunt c'est pour l'investissement et tout le monde sait - ceux qui s'intéressent à la comptabilité publique - que s'il n'y a pas d'emprunt, il n'y a pas de recettes d'investissement. Nous empruntons pour faire de l'investissement. C'est de la sémantique. Lorsqu'on dit que nous sommes endettés, nous ne le sommes pas ; nous avons emprunté pour assurer nos investissements et nous avons de l'argent pour payer l'intérêt et le capital, c'est-à-dire l'annuité de la dette.

M. le Président, je vous propose de mettre aux voix ce projet de DM1 excellemment rapporté par le rapporteur !

M. ESTROSI.- Excellemment rapporté par le rapporteur !

Qui souhaite intervenir ?

Il n'y a pas d'intervention.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2008, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe gauche autrement).

M. ICART, pourriez-vous nous rapporter le dossier n° 4 ?

4. TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX - BILAN DES MESURES TARIFAIRES ET ACTIONS SUR LE RÉSEAU TAM

M. ICART.- M. le Président, vous avez évoqué longuement ce sujet important puisque nous avons fait d'énormes efforts sur les transports collectifs et le réseau TAM, nous avons aussi veillé à la sécurité dans le réseau et à la démarche qualité. Vous avez évoqué tout cela longuement et nous avons de quoi être satisfaits du travail accompli et des engagements pris.

Nous allons aussi participer financièrement en faveur de l'aménagement des AOT.

J'en arriverai donc de suite à la conclusion : il vous est proposé de poursuivre la politique de croissance de la clientèle sur les réseaux de transport des Alpes-Maritimes et de mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires au maintien de la qualité et de la sécurité sur le réseau, étant précisé que les crédits nécessaires, soit 3,6 M€, ont été prévus au projet de DM1 et sont détaillés dans le tableau suivant.

M. VICTOR.- On intervient globalement par politique ?

M. ESTROSI.- Oui, nous allons demander à M. NEGRE de nous présenter les dossiers n° 5 et 7 et l'on fera une intervention globale.

5. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME TRANSPORT MULTIMODAL

M. NEGRE.- Merci, M. le Président.

Chers collègues, le rapport vous présente depuis le vote du budget primitif 2008 les actions menées en matière de transport multimodal à travers différentes études, documents stratégiques et travaux ferroviaires.

- Les études liées au transport :

- le schéma départemental des transports collectifs ;

- l'équipement du réseau TAM d'un système billettique compatible, comme l'a indiqué tout à l'heure le président.

- Les programmes ferroviaires :

- le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 avec une participation du Département qui s'élève à 34,7 M€ plus des crédits supplémentaires pour solder les travaux en cours de l'étape 1 de la première phase de réalisation de la troisième voie littorale, ainsi que des crédits pour la participation au financement des travaux d'élargissement du pont-rail ;

- le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 pour lequel le Département s'engage à hauteur de 1,37 M€.

- Nous avons déjà évoqué la ligne à grande vitesse.

- Nous terminons ce rapport n° 5 par la liquidation du SYMA qui pourrait intervenir au second semestre 2008. Dans le cadre du projet de contrat de projet Etat-Région, 55 M€ ont été inscrits pour financer la modernisation de la ligne qui est aujourd'hui une infrastructure vétuste et sous-équipée.

La contribution financière du Département s'élèvera à 15 M€ et le président du conseil général Christian ESTROSI ainsi que la majorité souhaitent qu'elle vise en priorité à moderniser la partie suburbaine de la ligne, la plus importante en termes de déplacements, notamment pour l'amélioration de la desserte du secteur de Carros.

C'est ce que vous nous demandiez tout à l'heure, vous l'avez. Majorité et opposition ont travaillé ensemble dans ce domaine pour obtenir les résultats que vous connaissez.

7. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE NICE CÔTE D'AZUR

M. NEGRE.- Il s'agit de la participation du Département à la création de la société aéroportuaire Nice Côte d'Azur pour laquelle, le 19 décembre 2006, les ministres de l'Economie et des Transports avaient informé le préfet de région que la répartition initiale du capital de la société serait la suivante :

- Etat 60 %
- CCI..... 25 %
- acteurs territoriaux 15 %

Suite à la deuxième réunion de concertation en date du 6 juin 2008, les participations de la société ont été confirmées de la manière suivante :

- CCI..... 25 %
- Conseil régional 5 %
- Conseil général..... 5 %
- CANCA..... 5 %

Soit, sachant que le capital initial de la société s'élève à 148 000 €, une participation du Département au capital d'un montant de 7 400 €.

La répartition des quinze postes d'administrateurs est la suivante :

- Etat8 postes
- CCI.....4 postes
- Conseil régional1 poste
- Conseil général.....1 poste
- CANCA.....1 poste

Les villes de Nice, Cannes et Mandelieu bénéficieront chacune d'un poste de censeur au conseil de surveillance.

Par ailleurs, il y a également une note au rapporteur dont vous disposez tous.

Il convient que la délibération décide :

- d'approuver la prise de participation du conseil général à hauteur de 7 400 actions d'un nominal de 1 € chacune ;
- de donner mandat au président de signer le bulletin de souscription ;
- de désigner le représentant permanent du conseil général ;
- de proposer la nomination de ce représentant au conseil de surveillance.

M. ICART.- M. le Président, avant de donner la parole à l'opposition, je peux peut-être présenter la délibération n° 6 qui englobe un problème de transport.

6. ELARGISSEMENT DU PONT-RAIL DE L'AVENUE DES DIABLES BLEUS À NICE

M. ICART.- S'agissant de l'élargissement du pont-rail avenue des Diables Bleus, nous avons déjà donné notre accord pour cette réalisation. Il s'agit là simplement d'une modification des modalités. La délibération consiste à annuler la délibération prise le 25 juin 2007 et de vous autoriser à signer la convention de financement (jointe en annexe) avec RFF à hauteur de 1,2 €.

M. NEGRE.- La délibération 15 permet d'enchaîner puisqu'il s'agit du contrat de plan départemental.

15. CONTRAT DE PLAN DÉPARTEMENTAL - RENÉGOCIATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NICE CÔTE D'AZUR

M. NEGRE.- Je vous rappelle que le conseil général est lié avec la CANCA au titre de ce plan pour les études et la réalisation de la ligne 2 du tramway. Nous vous confirmons que nous souhaitons nous engager à hauteur de 25 % soit 50 M€. Aussi, je trouve un peu « fort de café » que la gauche vienne nous chercher là-dessus alors que jamais un conseil général n'a fait autant pour les transports collectifs.

M. ESTROSI.- Oui, et surtout, ce qu'il faut préciser, lorsque M. CUTURELLO tout à l'heure dénonçait le fait que le conseil général soutienne, comme toutes les collectivités du département d'ailleurs, la ville de Nice, je rappelle quand même encore une fois que c'est un projet départemental pour aller vers l'ouest du département et remonter la vallée du Var. Mais enfin, les Niçois apprécieront de voir M. CUTURELLO se plaindre que le conseil général soit solidaire de la ville de Nice.

M. CUTURELLO.-Je m'en suis félicité !

M. ESTROSI.- Je veux préciser, dans le rapport que vous présentez, que le conseil général ne fait aucun effort supplémentaire justement par rapport au contrat de plan départemental. Nous sommes aujourd'hui à 67 M€ non consommés. Vous souhaitiez savoir où nous en étions de la consommation des plans départementaux : il reste 67,7 M€ à engager sur le contrat de plan départemental entre le conseil général et la communauté d'agglomération.

Ces 50 M€ que nous engageons, on ne les rajoute pas dans les dépenses du Département, on les prend sur ces 67 M€ d'engagements contractualisés du Département qui n'ont pas connu d'exécution. C'est sur ce volet qu'on les prend, on ne rajoute donc rien en matière d'effort du Département en faveur de la communauté d'agglomération.

Voilà pourquoi tout ce qui a été présenté tout à l'heure vole en éclats et n'était qu'un écran de fumée, au-delà du fait que M. CUTURELLO aurait pu dire « merci, M. le Président, d'aider la ville de Nice ». Mais M. CUTURELLO n'aime pas la ville de Nice, c'est bien connu. D'ailleurs, ce qui est étonnant c'est qu'ils avaient voté ce contrat à l'unanimité, ils devraient donc se réjouir qu'on veille à sa bonne exécution grâce à cela.

Qui demande la parole ?

M. ALBIN.- M. le Président, concernant tous les dossiers liés aux transports et aux déplacements, tout d'abord on peut se réjouir d'avoir été un peu les porteurs d'un certain nombre de mesures prises puis mises en œuvre, comme notamment la réduction tarifaire sur le réseau TAM, la mise en place du dispositif à 1 €, la présence humaine dans les cars bien plus efficace, selon nous, que de simples caméras ou bien d'autres moyens de dissuasion ; et puis aussi volonté affirmée de développer les transports collectifs, ce à quoi nous étions attachés depuis bien longtemps.

Par contre pour 2011, vous nous proposez la mise en place d'une seule autorité organisatrice des transports. Nous partageons ce sentiment, sauf qu'il manque un volet important : une seule AOT oui, mais pour quel transport ? Là, vous ne nous avez pas éclairés sur cette question qui pour nous est essentielle.

Concernant les chemins de fer de la Provence, nous pensons qu'il doit y avoir une véritable complémentarité entre le réseau urbain, le réseau du tramway avec son prolongement à l'ouest et une connexion avec les chemins de fer de la Provence au niveau du futur pôle multimodal qui sera réalisé dans le secteur de Saint-Augustin, sur le terrain du MIN actuel, vous l'avez dit tout à l'heure, mais qui impose de ne pas sous-estimer le rôle essentiel des chemins de fer de la Provence dans la desserte du moyen pays et du haut pays.

Il serait pour nous préjudiciable que le développement des chemins de fer de la Provence se limite uniquement à la zone périurbaine de Carros. Nous pensons que s'il y a développement, modernisation autant des infrastructures que du matériel, cela doit porter sur l'ensemble de la ligne comme c'est le cas pour la ligne Nice/Breil où il y aura là une véritable action de RER pour désenclaver notre territoire de façon efficace et limiter autant que faire se peut les déplacements par des moyens de transports individuels.

Cette modernisation doit se faire avec les réseaux urbains, les cars et la future extension de la ligne de tramway, mais pas à la place. C'est ce que nous souhaitons voir mettre en œuvre.

Concernant le dossier de l'aéroport de Nice, nous nous étions déjà prononcés en son temps sur les dangers de la loi d'avril 2005 qui ouvre aux capitaux privés la gestion des aéroports. Nous considérons que c'est un nouveau recul de l'Etat dans sa contribution à un aménagement équitable de notre territoire et ce recul du service public aura de graves conséquences dans l'avenir car même si, aujourd'hui, l'Etat est toujours majoritaire au niveau des aéroports, il y a d'abord un appel de fonds au niveau des collectivités locales (région, communauté d'agglomération ou, demain, communauté urbaine et département). Mais il y a surtout l'ouverture à des capitaux privés, ce qui veut dire que quelque part existe un risque avéré de privilégier des opérateurs privés, des compagnies « low cost » pour ne pas les citer, dont la santé financière s'avère souvent précaire, et qui créent ainsi un préjudice important pour la desserte et l'amélioration du désenclavement de notre département.

Aussi, sur le dossier de l'aéroport de Nice tel qu'il nous est présenté et tel que la loi d'avril 2005 le prévoit, nous réaffirmerons notre opposition à cette ouverture du capital à des fonds privés pour que le deuxième aéroport de notre pays s'ouvre à des capitaux privés qui privilégieront les appétits financiers au détriment de l'emploi et du désenclavement de notre département.

Mme GOURDON.- Mon intervention concerne particulièrement le dossier n° 4.

M. le Président, tout à l'heure vous m'avez coupé l'herbe sous le pied et, au risque de vous surprendre, je vous dirai que j'en suis ravie parce que je défends personnellement depuis longtemps la nouvelle que vous avez annoncée dans votre préambule. Je la trouve excellente.

Je m'apprêtais à vous dire, avant votre propos, que les dernières mesures que l'assemblée a prises en faveur des transports en commun étaient les premières étapes d'un processus d'unification d'un système de déplacement : le tarif unique, les conventions avec les AOTU pour les compensations de perte, le ticket azur également. On imaginait que c'était la première étape.

Je m'apprêtais à vous dire également que les entreprises qui payent le versement transport et espèrent en retour une cohérence et une efficacité pour leurs employés dans le déplacement, attendent également une mesure semblable.

Je m'apprêtais à vous dire que les usagers, nos concitoyens, ne comprennent pas souvent que les réseaux de transport soient si compliqués et qu'ils soient parfois illisibles ; si l'on

prend par exemple, pour l'ouest du département, Sillages, Envibus, SITP et TAM, c'est un peu compliqué.

Je m'apprêtais donc à demander à l'assemblée de mettre en œuvre un processus d'unification des dix AOTU existant dans notre département, mais vous l'annoncez pour 2011. C'est une bonne nouvelle, à mon sens. Nous attendons aujourd'hui un calendrier de mise en place de ce processus, des modalités, comment cela va-t-il se passer ?

Vous avez parlé également de véhicules moins polluants ; c'est intéressant.

J'ai une dernière proposition à vous faire : si nous voulons être pilotes jusqu'au bout, nous devons penser aussi à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Je sais qu'il y avait quelques essais de bus avec le plateau accessible permettant à des fauteuils roulants de rentrer dans les bus ; peut-être pourrions-nous dans ce cas aller jusqu'au bout et imaginer petit à petit une rénovation de nos bus et un accès facilité au maximum pour les personnes handicapées.

Voilà ma remarque pour ce modèle de transport.

M. TUJAGUE.- M. le Président, une simple question : notre collègue M. NEGRE a présenté rapidement le rapport n° 15 qui est un rapport important ; est-ce que nous en débattons maintenant ou au moment où nous parlerons de la solidarité territoriale ?

M. ESTROSI.- On débat de tout. On a présenté tous les rapports concernant les transports.

M. TUJAGUE.- D'accord. Sur celui-ci, brièvement, d'abord pour dire notre accord complet avec cette proposition. Excusez-moi, M. NEGRE, mais vous ne devez pas toujours comprendre ce que nous disons. Nous étions totalement favorables à la première ligne, en tout cas à ce que le tramway s'installe dans la ville de Nice, pour la part de responsabilité qui nous revient. Nous sommes tout à fait d'accord pour que les Niçois et plus largement les habitants de ce département, parce qu'il s'agit réellement d'un projet d'intérêt général, au moins départemental et même davantage, disposent d'une autre ligne dont vous déterminerez, vous qui êtes au cœur du sujet, le meilleur choix, avec le souhait simplement que la terminaison de la ligne 1 nous permette d'accéder jusqu'à La Trinité, mais vous l'avez dit tout à l'heure. Nous ne voyons donc aucune difficulté sur ce rapport, notamment sur la proposition d'inscrire 50 M€. C'est dans le cadre du contrat territorial, nous restons dans la limite de l'enveloppe, très bien, pas d'observation à ce sujet.

M. le Président, je profite malgré tout de ce projet pour évoquer deux points.

Nous sommes dans le cadre des contrats territoriaux. Nous sommes normalement à un an et demi de l'échéance, 2005-2009. Vous envisagez d'inscrire 50 M€ de subventions pour réaliser 200 M€ de travaux. Il est probable qu'en 2009 vous ne serez pas au bout, même si vous allez très vite. Cela ne pose-t-il pas pour ce sujet, mais d'une manière plus générale pour tous les contrats territoriaux qui sont en cours actuellement, la question dans un premier temps du report de l'échéance 2009 ? pour que nous utilisions dans toutes les collectivités concernées (une grande partie du département l'est) tous les moyens dégagés par le conseil général sur les projets que nous avons retenus ? C'est la première question : un avenant pour reporter le terme de 2009, et je ne parle pas d'augmentation de crédits.

Cela pose à mon avis une deuxième question, bien que ce ne soit pas le jour d'en parler : y aura-t-il, M. le Président, une deuxième génération de contrats territoriaux ? Et, si oui, il serait sans doute intéressant que notre assemblée en délibère assez vite, de manière à ce que les collectivités

puissent se préparer, si c'est le cas, à une deuxième génération. Pour notre part, nous y serions favorables.

M. ESTROSI.- Très bien. Je vous remercie.

M. CUTURELLO.- M. le Président, j'avais prévu d'intervenir sur le rapport n° 15, je le fais donc maintenant.

D'abord, je vous le communique, concernant le débat de tout à l'heure, j'ai là deux fiches de l'Association des départements de France concernant les transports scolaires et l'aide directe, l'aide sociale. Je vous les transmets, vous verrez que mes chiffres sont exacts.

Ensuite sur le dossier n° 15 concernant le tramway, pardonnez-moi de me citer, j'ai dit tout à l'heure qu'en tant que conseiller municipal niçois je m'en réjouis bien sûr. D'autant plus que, sur le dossier du tramway, dès le début, dès 1996, nous avons voté pour, nous avons toujours été favorables au tramway, même si nous aurions préféré qu'il débutât par l'axe est-ouest plutôt que par l'axe nord-sud. Maintenant il est là, il faut le poursuivre. D'ailleurs dans le contrat initial nous avons obtenu, dans la négociation avec le ministère, l'obligation de faire le prolongement jusque dans les quartiers est à l'Ariane et maintenant le prolongement jusqu'à La Trinité. C'était l'une des conditions de l'obtention du financement de l'Etat. C'est une obligation qui doit être remplie.

Sur la ligne 2, je suis particulièrement satisfait que le principe soit voté et financé par le Département. Simplement, puisque j'ai quelque interrogation sur l'aboutissement de la ligne dans le secteur ouest, j'aurais souhaité pouvoir disposer éventuellement de l'étude que vous avez fait mener par un bureau d'étude sur cette ligne est-ouest, la ligne 2, en prendre connaissance et me prononcer de manière plus précise. A ce stade je n'ai eu à ma disposition que l'excellent article du quotidien local et il ne donne peut-être pas toutes les indications avec la précision voulue.

Je souhaiterais donc avoir des précisions sur ce point. Sinon sur la ligne 2, évidemment, nous sommes particulièrement favorables au fait que, enfin, cet axe bénéficie du tramway, cela semblait indispensable depuis fort longtemps.

Me BALARELLO.- M. le Président, je voudrais dire deux mots sur un problème que vous connaissez bien. Il s'agit, au sujet des transports ferroviaires, de la suppression de la rupture de charge en gare de Vintimille votée d'ailleurs au conseil général mais où je me trouve opposé à la Région qui traîne un peu la patte là-dessus, alors que la région Piémont ainsi que la CAFI (Conférence des Alpes FRANCO-italiennes) ont voté en sa faveur.

M. ESTROSI.- Je vais laisser le soin à M. NEGRE et à M. ICART, s'ils le souhaitent, d'apporter quelques éléments de réponse.

Simplement, d'abord j'ai apprécié votre sagesse, Mme Gourdon, puisque vous avez réagi en réalité à ma présentation de la DM tout à l'heure, là où l'on a vu que l'orateur de votre groupe s'en était totalement écarté. Je pense que le groupe socialiste serait bien inspiré, la prochaine fois qu'on a à réagir en début de séance, de vous donner la parole. On voit bien la sagesse qui est la vôtre. Bien évidemment, nous partageons la même vision des choses.

M. TUJAGUE, vous avez parlé des avenants aux contrats que nous avons passés avec les intercommunalités ; je suis favorable à ce que nous accordions un délai de plus pour ceux dont les projets seront engagés ou sur le point de l'être, en tout cas quand toutes les procédures seront

engagées. Pour le reste, je suis favorable à ce que nous profitons du budget 2009 pour débattre d'une nouvelle génération de contrats de projets, je trouve que ce sont des partenariats qui permettent une programmation intéressante et efficace en matière de cohésion sociale et de développement économique.

M. ALBIN, je vous remercie aussi de votre accord sur l'AOT. Concernant les CP (Chemins de Fer de Provence), je vous remercie de me soutenir et de défendre ma démarche, mais il faut la défendre jusqu'au bout. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, à Grasse, nous avons voté l'ouvrage de traversée des CP au nord, demandant en contrepartie que la Région prenne sa charge au sud. J'attends toujours des nouvelles de la Région, M. ALBIN. Vos amis y siègent, je crois que M. PIEL est un ami à vous, ce serait bien que nous ayons quelques nouvelles de ce côté-là.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, et cela me permet de répondre à M. CUTURELLO, la ligne 2 du tramway - je l'ai dit dès la présentation du projet - c'est : aéroport, MIN où se trouvera la station multimodale, centre administratif, Saint-Augustin, Saint-Isidore et interconnexion avec les chemins de fer de Provence.

Nous prendrons à témoins les usagers. Soit la Région prend toutes ses responsabilités, soit elle nous les délègue pour qu'on fasse la ligne 3 du tramway. Ce qui compte quand même c'est le service aux usagers. Je lisais l'autre jour : fantastique, les chemins de fer de Provence ont réussi à transporter 300 000 usagers en un an ! C'est-à-dire qu'il faudra à la ligne 2 trois jours pour faire la même performance que la Région en un an !

Quand on voit ces performances-là, il vaut mieux rester modeste, se dire qu'il y en a qui savent mieux faire et leur confier tout cela. C'était d'ailleurs noir sur blanc dans mon programme des élections législatives avec une gare à Plan-du-Var ou à La Tinée, pour desservir toutes les vallées du haut pays.

Merci de soutenir mon projet. J'ai besoin que vous vous inscrivez dans mon comité de soutien désormais, M. ALBIN, j'ai vraiment besoin de vous, c'est important, vous êtes un bon militant et je vous en remercie !

Quant à M. CUTURELLO, j'ai répondu.

M. NEGRE.- M. le Président, il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit. On peut constater que l'opposition suit et se place dans un consensus avec nous sur le plan des transports. C'est heureux. C'est parfait. Nous sommes là au service de nos concitoyens.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix ces dossiers.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Sur le dossier n° 7, je vous propose la désignation de M. MASCARELLI en qualité de représentant du département des Alpes-Maritimes.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vais demander à M. LORENZI de bien vouloir nous présenter le dossier n° 8.

M. LORENZI, vous avez la parole.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET POLITIQUES PUBLIQUES

M. LORENZI.- M. le Président, le rapport n° 8 a pour objet de présenter la politique départementale des Alpes-Maritimes en faveur du développement durable et d'engager la collectivité dans la mise en œuvre des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, et ce de manière exemplaire.

Nous avons sur ce rapport une note au rapporteur qui nous propose de confirmer la délégation donnée précédemment à la commission permanente pour le suivi du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, son actualisation et son éventuelle révision.

Il nous est proposé par ailleurs de corriger la rédaction de la délibération n° 19 prise par l'assemblée départementale le 21 décembre 2007 relative au programme forêt.

Dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire de la forêt méditerranéenne, il avait été décidé de solliciter une aide de 580 700 € de l'Etat et de l'Europe au titre de l'ensemble des activités de Force 06 pour 50 % du montant hors taxes de ses investissements. Or, la délibération prise laissait supposer que ce montant ne correspondait qu'au financement de la rénovation du réseau départemental de stations météorologiques.

Il convient donc de compléter notre délibération par ces éléments, précisant que le cofinancement attendu est relatif à la rénovation du réseau départemental de stations météorologiques ainsi qu'à l'acquisition de véhicules et engins, de matériels radio et outillages.

9. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME ET LE DÉPARTEMENT

M. LORENZI.- Le rapport n° 9 a pour objet de renouveler le partenariat établi entre la fondation Nicolas HULOT et le conseil général des Alpes-Maritimes par le biais d'une nouvelle convention. C'est le renouvellement de la convention.

10. PROJET DE MODIFICATION DU DÉCRET N° 79-696 DU 18 AOÛT 1979 PORTANT CRÉATION DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

M. LORENZI.- Le rapport n° 10 a pour objet de présenter les dispositions transitoires et la loi du 14 avril 2006 portant modification du décret de création du parc national du Mercantour, ainsi que les axes de réflexion qui permettront d'émettre un avis circonstancié sur le projet de modification dudit décret.

11. EAU ET MILIEU MARIN

M. LORENZI.- Le rapport n° 11 a pour objet de modifier certains documents administratifs, notamment la délibération du 21 décembre 2007 et la délibération du 25 juin 2007. Par ailleurs il s'agit d'autoriser la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'étude de la nappe profonde du Var.

12. PROGRAMME COMMUNAUTAIRE ALCOTRA - PROJET STRATÉGIQUE « RISKNAT »

M. LORENZI.- Le rapport n° 12 a pour objet de proposer la participation du Département au volet des risques hydrauliques du projet stratégique « Risknat » dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Alcotra II pour la période 2007-2013.

13. SOCIÉTÉ AZURÉENNE DE RÉCUPÉRATION (SAR) - DEMANDE DE SUBVENTION

M. LORENZI.- Le rapport n° 13, pour lequel il y a aussi une note au rapporteur, a pour objet le plan départemental d'élimination des déchets qui préconise des solutions de proximité. En réponse aux attentes économiques et sanitaires des différents acteurs du département, il s'agit de subventionner la SARL Société azuréenne de récupération (SAR), située à Castagniers, pour la modernisation et la mise aux normes de l'usine de traitement des déchets osseux/graisseux et d'huiles alimentaires usagées. Il est à noter que cette société est la seule à proposer une filière locale pour le traitement de ces déchets.

Actuellement, la commune de Castagniers dispose d'un POS qui ne prévoit pas l'extension de l'unité de stockage des déchets osseux et grasieus traités par l'entreprise SAR. Néanmoins, dans le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, ce projet est pris en compte. De plus, l'entreprise SAR dispose d'un arrêté préfectoral du 29 juin 2006 autorisant la réalisation de cette extension, le préfet ayant anticipé la mise en conformité des documents d'urbanisme.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir sur ces dossiers ?

M. VICTOR.- Sur le rapport n° 9, la continuation de nos rapports avec la fondation Nicolas HULOT, sur l'objectif, une trame verte départementale, nous sommes d'accord bien entendu, nous n'avons rien contre, mais quand même, quand on sait qu'on a déjà donné 20 000 € en octobre 2006 à Nicolas HULOT, 70 000 € en octobre 2007, 50 000 €...

M. ESTROSI.- Attendez. Sur la sémantique, je demande que vous ne prononciez pas le terme « donner à Nicolas HULOT ».

M. VICTOR.- A la fondation Nicolas HULOT. D'accord.

On sait bien que pour l'essentiel, ce type de partenariat existe parce que M. Nicolas HULOT et sa fondation sont un peu spécialistes en matière de médiatisation et de communication. Mais il reste que cela représente beaucoup d'argent engagé quand on sait que par ailleurs, pour des données scientifiques, pour des rapports, nous serons amenés à faire appel à d'autres organismes. Sans doute de ce point de vue pourrait-on s'interroger, n'avons-nous pas localement les compétences sur place pour nous aider en ce sens ?

Sur ce dossier, nous l'avons déjà formulé auparavant, nous nous prononcerons contre.

En ce qui concerne le dossier relatif au Mercantour et pour modifier le vote que j'avais émis en commission, nous voterons ce dossier. En même temps, nous voudrions renouveler quelques préventions ou craintes que nous avons en ce qui concerne la zone périphérique. Ainsi lorsqu'on la dit moins contraignante, encore faut-il qu'il y ait suffisamment de possibilités de contrôle dans son évolution. Nous avons bien compris que notamment il s'agissait de permettre à des hameaux de pouvoir continuer à vivre, ce que nous approuvons. Mais dans le même temps il ne s'agit pas que demain cette zone périphérique devienne un « Mercantourland », pourrait-on dire, avec tout ce que l'on peut imaginer. D'autant que, dans la délibération, il nous est dit que « le développement

économique devra rester compatible avec la préservation de l'environnement ». La notion de compatibilité peut être très large.

Nous souhaitons uniquement avoir toutes les garanties afin que dans cette zone périphérique aucun abus ne puisse intervenir.

M. VINCIGUERRA.- J'interviendrai sur les rapports 8, 9, 10 et 13. Désolé d'être à ce point interventionniste mais après, vous ne m'entendrez plus, donc finalement ce n'est pas plus mal, on fait tout d'un coup et après je me tais.

Rapport n° 8 : on a reproché à ce rapport le fait de constituer une sorte de catalogue des actions du conseil général dans ce domaine et qui se clôturerait sur une appréciation du genre « c'est mieux que rien ». Je ne suis pas du tout d'accord avec cela. D'abord je signale un fait majeur : le lancement d'un agenda 21 départemental ; je pense que nous devons le faire depuis longtemps, on s'y met et j'en suis ravi.

Cela dit, qu'est-ce qu'un agenda 21 ? C'est une démarche commençant par une concertation avec un certain nombre de personnes morales et les collectivités concernées, parce qu'il s'agit bien de faire un agenda 21 pour l'action départementale et non pas pour le comportement de l'institution en interne. Il s'agit bien d'agir sur le département.

Dans cette démarche qui, en association avec un certain nombre de personnes morales et collectivités, va définir des objectifs, des actions à réaliser, le tout dans une démarche de projet, avec des bilans réguliers, des corrections éventuelles, etc., j'aimerais savoir qui sera associé à la concertation initiale. C'est une démarche qui ne peut pas se mener par le sommet de la pyramide et, pour l'instant, je ne vois pas d'acteur local associé. Notre cahier des charges est le suivant : si les associations départementales agréées en matière de défense d'environnement et de la nature ne sont pas membres associés dès le début, cela risque d'être uniquement de la communication et pas du terrain. Je souhaite donc, par notre vote favorable, que nous arrivions à déterminer assez rapidement qui sera associé à la première phase de concertation de cet agenda 21.

Reste le problème des déchets. J'allais dire, lorsque j'ai préparé cette intervention, que je regrettais que le problème des déchets n'ait pas été abordé dans ce rapport alors qu'un vrai travail a été fait depuis un an par l'instance départementale. Ma foi, vous m'avez fait le même coup qu'à Marie-Louise Gourdon puisqu'une note au rapporteur établit ce rapport que je souhaitais.

M. ESTROSI.- Je ne fais de coup à personne.

M. VINCIGUERRA.- C'est une manière ludique de présenter les choses, dirons-nous.

M. ESTROSI.- Je vous ai toujours dit que vous seriez mieux dans la majorité que dans l'opposition !

M. VINCIGUERRA.- Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. ESTROSI.- Pour l'instant !

M. VINCIGUERRA.- Vous savez, on vit toujours dans l'instant, c'est bien connu. On ne se baigne pas deux fois dans la même vague, c'est bien connu aussi. Cela dit, vous savez, à 60 ans on commence à avoir un peu de sclérose.

Mise en révision du plan : on l'a annoncé à la dernière réunion, c'est très bien, la note au rapporteur permettra de faire cette mise en révision lors de la prochaine commission permanente, j'en suis ravi. Cela dit, il faut quand même se fixer des buts dans cette mise en révision. Il y a un vrai souci. Nous avons la charge d'élaborer un document juridique mais ce sont les communes qui décident des équipements. Il faut donc arriver à élaborer ce document juridique de manière à ce que les équipements aillent dans le bon sens. Pour moi, en matière d'équipements, les décisions courageuses ne consistent certainement pas à reproduire les solutions du passé qui nous ont amenés là où nous en sommes. Tout ce qui s'est passé dans les Alpes-Maritimes jusqu'à ce jour en matière de déchets ne doit pas être reproduit à l'avenir, et notamment nous devons sortir de la logique du traitement indifférencié des déchets.

Je crois qu'il est absolument nécessaire de rédiger un plan des déchets qui fasse émerger deux obligations constantes : la réduction de la collecte (on collecte beaucoup trop dans ce département) et la séparation des déchets humides et des déchets secs.

Pour cela, il existe une opération exemplaire qui sera une vitrine et un laboratoire à mon avis, c'est le centre de tri compostage du SMED, présidé par mon collègue Velay, qui d'ailleurs devient de plus en plus un ami plutôt qu'un collègue. Un vrai travail a été fait, donc je le dis.

Deuxièmement, nous avons un problème avec la fermeture du centre d'enfouissement de la Glacière. Si vite que nous allions, nous n'arriverons jamais à temps pour régler ce problème du centre d'enfouissement des déchets de la Glacière par le biais du plan des déchets. Il faudra donc des mesures transitoires, notamment pour l'extrême ouest du département parce que c'est là que se situe le problème, et là je pense qu'il y a une possibilité d'innovation et d'expérimentation, ce « Far-West » du département peut être le centre d'expérimentation de la réduction de la collecte et de la séparation des déchets secs et des déchets humides. Si l'on fait cela, on arrivera à un vrai travail qui permettra de changer les choses en matière de déchets dans les Alpes-Maritimes.

Le rapport n° 9 : les subventions à la fondation Nicolas HULOT se succèdent, hélas sans que l'on puisse voir se développer des actions concrètes. En commission, toute l'opposition a rejeté l'idée d'une nouvelle subvention à ce jeune homme écologiste autoproclamé et dont la principale qualité est d'être très médiatique. Pour moi, quand je vois ce genre de rejet et quand je lis la délibération, je pense à un proverbe de Confucius : « Le sage montre la lune et l'imbécile regarde le doigt ».

Mon souci n'est pas que l'on donne trop d'argent à la fondation Nicolas HULOT, c'est que l'on donne un cahier des charges à la fondation Nicolas HULOT et une obligation de résultat à la fondation Nicolas HULOT. Pour cela, je pense que nous devons là aussi associer un certain nombre d'associations de défense de l'environnement et de la nature, que je ne confonds pas avec les associations de défense des riverains, de manière qu'il y ait là un véritable pool de réflexion pour encadrer une action à laquelle nous aurons fixé des objectifs et à laquelle nous demanderons un certain nombre de résultats.

A ces comptes-là, les subventions ne me gênent pas et nous voterons cette délibération.

Le recensement de la trame verte : c'est une excellente chose, c'est le premier objectif assigné à cette structure. Notre département et notre région abritent 80 % de la biodiversité nationale dans sa propre trame verte. C'est dans notre département et dans notre région que cette trame verte est la plus menacée par l'étalement urbain. Il est sans doute intelligent, et

c'est ce que vous allez faire, de commencer par notre département ; peut-être faudra-t-il étendre jusqu'à la région, en concours avec l'assemblée régionale.

Un travail de partenariat doit être mis en place, je l'ai dit, à la fois pour les déchets et pour la fondation Nicolas HULOT. Je suis prêt à participer à ce travail de choix de partenariat si vous le souhaitez. Je pense que la délibération qui lance le recensement de la trame verte est une absolue utilité dans ce département où la biodiversité est sans cesse et partout mise en cause par les étalements urbains de toute nature, parce qu'il ne reste plus que cette trame verte où l'on peut s'étaler, et cela me paraît scandaleux.

Enfin le parc du Mercantour : la mise en conformité au nouveau décret me paraît être une régression. Elle permet à des communes jusque-là incluses dans le parc de s'en retirer si elles sont dans la zone périphérique, elle donne à la zone périphérique un rôle de développement économique assez comparable aux parcs départementaux, au lieu d'un rôle de protection. Mais, jusque-là, c'est l'application du décret, il n'y aurait rien à dire. Mais en plus, le conseil général demande d'aménager le cahier des charges de la zone centrale pour lui enlever une part de son rôle de protection et y instiller une possibilité d'activité économique au prétexte que certains hameaux sont habités (on a cité Bousieyas : ce hameau est très difficile à vivre hors l'été, il n'est d'ailleurs occupé que pendant l'été), au prétexte aussi qu'il faudrait réhabiliter le Camp des Fourches et populariser le sentier des « balcons du Mercantour ». J'ai peur que l'on amène ainsi le parc, jusque dans sa zone centrale, à devenir effectivement une sorte de parc Astérix teinté d'écologie.

Moi, entre protection animale et de la nature et restauration du patrimoine militaire auquel vous savez que je suis très attaché, je choisis la protection de la faune et de la flore. Entre protection animale et de la nature et tourisme vert, je choisis la protection de la faune et de la flore. Le cœur du parc sera un espace très réduit dans lequel nous, humains, nous pouvons pour une fois laisser libre cours au règne végétal et au règne animal dont nous faisons partie et sur lesquels nous avons fondé notre prospérité depuis des siècles, voire des millénaires, et cela pas toujours dans des conditions où l'éthique pourrait trouver son compte.

Demander que l'on abandonne une notion de protection stricte de la nature dans la zone centrale, personnellement cela ne me convient pas. Nous voterons contre cette délibération.

Enfin, la SAR : en commission, j'ai évoqué les problèmes liés au respect des documents d'urbanisme posés par cette société ; je vois une note au rapporteur intégrant les observations que j'ai faites et qui suspend l'attribution de la subvention au règlement de ces problèmes d'urbanisme. Soit, admettons. Cela dit, s'il existe des recours contre des excès en matière d'urbanisme de la part de la société, il en existe aussi contre des révisions de PLU taillées sur mesure, il faut quand même en tenir compte aussi.

Nous ne voterons pas contre, ce que nous devons faire dès le départ, mais j'attire quand même l'attention sur le fait que nous sommes sur la corde raide et, par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme BOY-MOTTARD.- M. le Président, je laisse de côté le rapport n° 8 pour dire que nous le voterons tant nous sommes satisfaits de voir que l'on va recourir à la procédure de l'agenda 21 au niveau local, c'est une excellente chose. J'ai fait quelques petites remarques en commission mais ce sont des détails.

En revanche, sur le rapport n° 9, la convention avec la fondation Nicolas HULOT, si je comprends bien mon ami Jean-Raymond VINCIGUERRA, il nous disait n'avoir rien contre le fait d'utiliser la fondation Nicolas HULOT à condition que l'on fixe suffisamment les tâches à accomplir ; là, nous sommes en présence d'une convention qui ne fixe vraiment pas grand-chose. Je pense qu'avant de nous soumettre cette convention qui élargit quand même nettement le champ d'intervention de la fondation, puisqu'il s'agit non seulement d'assurer le suivi au fort de la Revère mais aussi la médiation et la coordination sur la mise en place de la trame verte départementale - à laquelle bien sûr nous sommes tout à fait favorables - peut-être aurait-il fallu que l'on ait un retour, un rapport sur ce que prévoyait la première convention. Là, on nous informe simplement que cette convention a permis la définition du projet du fort de la Revère, sans plus. Je ne sais pas, à moins que ce rapport existe quelque part, je ne l'ai pas vu.

En revanche nous constatons que cette nouvelle convention qui fixe des objectifs à la fois larges et vagues à la fondation Nicolas HULOT, donne 50 000 € par an et 150 000 € sur trois ans, à moins que ce ne soit révisé ; elle doit être garante des objectifs s'agissant de l'opération concernant le fort de la Revère ; elle apporte son aide sur la méthodologie à la réalisation de la trame verte. Si j'ai bien compris, mais je crois que nous l'avons tous compris ici, la fondation Nicolas HULOT doit servir de porte-drapeau dans cette histoire ; ce qu'on lui demande, c'est son image. Pourquoi pas ? Mais, pour nous, c'est un peu cher payé. Si la fondation récupère la même chose dans l'ensemble des départements de France, cela devrait plutôt aller bien pour elle !

Nous préférons pour l'heure nous abstenir sur cette délibération et nous aimerions avoir des détails sur l'aboutissement, sur les résultats de la première convention.

Sur le reste, disons pour simplifier que nous voterons les autres délibérations.

M. FRANCO.- M. le Président, quelques mots sur les rapports qui viennent d'être évoqués.

Sur le rapport n° 8, je voudrais rappeler combien j'ai souvent demandé que l'on puisse aménager notre réglementation pour pouvoir notamment aider les communes dans l'acquisition de véhicules électriques, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Nous pouvons acquérir un véhicule traditionnel subventionné de façon intéressante, mais pour un véhicule électrique, rien n'est prévu. Je pense qu'à l'occasion d'une autre séance peut-être, nous pourrions enrichir notre dispositif.

J'aimerais aussi en profiter, M. le Président, parce que je sais que vous étiez très attaché au projet, vous en avez parlé plusieurs fois, pour que nous ayons un jour communication des différentes études faites pour le chauffage au bois du CADAM, les études faites pour l'isolation du CADAM, voire pour le cocktail d'énergies. Personnellement je n'ai plus aucun retour sur ce dossier auquel, vous le savez bien, j'étais très attaché.

Sur le rapport n° 9, sur la convention de partenariat avec la fondation Nicolas HULOT, j'y adhère bien sûr, on parle là effectivement de trame verte, je voudrais vous rappeler qu'à un moment donné on parlait beaucoup de « banane bleue » entre Milan et Barcelone ; je vous proposerai de réfléchir sur une « banane verte » puisque, en fin de compte, avec la création du parc régional aux frontières de notre département et de nos amis voisins, nous avons très peu d'espaces encore à préserver pour mettre en relation parcs régionaux, parcs nationaux, pour en faire un formidable label de protection tout au sud de notre pays. Personnellement, j'adhérerai volontiers à cette idée.

J'adhère aussi au savoir-faire que vous sollicitez de la fondation, mais je voudrais rappeler avec beaucoup d'humilité, ce qui est rarement mon cas, que je travaille depuis des années sur un projet modeste mais qui pourrait être opérationnel tout de suite, sur Saint-Martin-Vésubie, porte du parc national du Mercantour : un centre d'initiation à l'environnement. Plusieurs de vos

collaborateurs, y compris parmi les plus éminents, connaissent mon engagement. Ce projet, qui pourrait s'appuyer aussi sur les maisons que nous avons pour les séjours verts notamment sur La Colmiane, pourrait nous permettre d'enrichir notre offre en matière d'environnement et pour peu de moyens, ce qui n'empêche pas que nous ayons une autre ambition. Ce n'est pas l'un ou l'autre.

Sur le dernier rapport, le rapport n° 10, d'abord j'eusse aimé que peut-être on m'en parle un peu avant, ce qui m'aurait permis de donner sur certaines affirmations de ce rapport quelques précisions qui auraient été probablement de nature à rassurer notre assemblée. Vous savez combien je suis attaché, comme vous, au développement du haut pays et combien je suis attaché aussi à ce label « parc national ». Nous n'avons que sept parcs nationaux en France, ce n'est pas n'importe quoi, deux sont en création, ils seront portés à neuf, mais je pense qu'aujourd'hui nous tenons un autre discours qui n'est plus que celui de la protection mais nous lisons ensemble le contenu complet du décret, c'est-à-dire la protection et le développement durable.

J'y suis très attentif depuis que le parc national m'a porté à sa présidence et je crois qu'il faudrait arrêter de tenir un discours caricatural sur le parc national aujourd'hui, parce qu'il a bien évolué et je pense que l'évolution de ce parc peut encore continuer. Cependant elle ne se fera pas contre ce formidable patrimoine mis sous notre responsabilité, mais elle pourra se faire en accompagnant le développement des gens qui y vivent.

D'ailleurs je ne suis pas d'accord avec notre collègue s'insurgeant devant la possibilité qui nous est offerte désormais dans les nouveaux textes, cette notion de zone d'adhésion. Je crois que le plus formidable défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est de convaincre les maires, avec des éléments objectifs, que leur intérêt, l'intérêt de leur population, de leur territoire est bien de rester dans le parc national du Mercantour, et des autres aussi bien sûr.

Auparavant, un maire apprenait par une parution au Journal officiel que 50 % du territoire de sa commune était devenu protégé. Vous vous souvenez des réactions ô combien hostiles au moment de la création du parc national parce qu'effectivement aucune communication n'avait été faite ; je pense qu'aujourd'hui ceci a été dépassé.

En tout cas le décret n'est pas une régression, je peux en témoigner devant mes collègues, mais au contraire une adaptation, vingt-six ans après, du parc national. Mais c'est bien la charte dont il s'agira et cette charte, vous le savez puisque vous m'en avez parlé tout à l'heure, M. le Président, sera bien sûr négociée. Nous avons déjà travaillé notamment à Puget-Théniers avec beaucoup d'élus ici présents, mais aussi avec des organisations ; nous avons prévu trois jours de séminaire à Valdeblore avec la chambre d'agriculture, les éleveurs et les agriculteurs, pour bien montrer que la prise en compte de leurs besoins est une réalité. Il n'a jamais été question de démolir Molières mais bien au contraire de mettre en valeur ce patrimoine bâti, le vrai, que nous ne voulons pas voir transformé en résidence secondaire pour quelques « happy fews » qui viendront en gros 4x4 passer les week-ends en zone cœur du parc national, bien sûr que non. Je vous répondrai là-dessus. Je ne m'opposerai pas bien sûr à ce rapport.

Dernier point, je voudrais vous dire que le parc n'a jamais empêché des projets touristiques et j'en suis le témoin. En effet je rappelle quand même que le centre du loup du Boréon est en zone centrale du parc national du Mercantour. En revanche, nous avons eu affaire à des procédures lourdes, ce qui est quand même somme toute assez normal, pour vérifier la compatibilité du projet avec l'esprit, le caractère, la réglementation du parc.

Je ne m'opposerai pas à ce rapport, bien entendu, mais je vous apporterai quand même par écrit des réponses aux questions que je peux comprendre et qui peuvent être légitimes, et en tout cas je tiens quand même à rassurer mes collègues : le parc national n'est pas un truc ringard.

M. ESTROSI.- Me BALARELLO, rapidement s'il vous plaît.

M. BALARELLO.- M. le Président, je ne dis rien si vous voulez.

M. ESTROSI.- Allez-y. Mais il y a eu un débat en commission sur tous ces sujets.

M. BALARELLO.- J'interviens sur la vallée des Merveilles. Vous savez, puisque vous y êtes allé, que dans la vallée des Merveilles une quinzaine de personnes qui accompagnent les touristes pratiquement tous les jours en période estivale. C'est la raison pour laquelle je souscris à la rédaction du rapport n° 10 dans lequel il est dit notamment « la conciliation des activités humaines avec la préservation de la nature doit rester l'élément majeur du projet de modification, et par conséquent de la future charte ». J'ajouterai quant à moi : « et notamment touristique ».

Je vous le dis pour quelle raison ? Parce que nous avons pour le parc national du Mercantour, et je le dis sous le contrôle de son président, la mise en place d'une délégation de service public pour des visites guidées accompagnées avec accès motorisé au site des Merveilles. Une délégation de service public. Or, ces braves gens, avant, amenaient déjà des gens de Tende ou de La Brigue, amenaient déjà des touristes avant la création du parc national du Mercantour. Maintenant on veut nous faire une délégation de service public. Alors j'attire votre attention sur ce point : il y aura certainement un problème et, demain, j'irai à Jausiers pour le défendre.

M. ESTROSI.- Très bien. Je vous remercie.

Mme Gourdon, rapidement puisque votre groupe est déjà intervenu.

Mme GOURDON.- **Sur ce rapport n° 8, une proposition concrète par rapport aux véhicules qui circulent dans les onze parcs départementaux. Nous sommes déjà équipés de véhicules qui circulent conformément aux exigences du Grenelle de l'environnement, mais ne pourrait-on pas faire un effort supplémentaire et s'équiper en véhicules complètement propres, électriques ou autres, au moins dans les parcs, pour montrer l'exemple ?**

Je ne sais pas quelle est la situation, peut-être est-ce déjà fait, mais ce n'est pas ce que je vois. C'est peut-être une proposition à mettre en avant pour devenir encore un peu plus pilote dans ce domaine.

M. ESTROSI.- Vous parlez bien des parcs départementaux ?

Mme GOURDON.- Oui.

M. ESTROSI.- Alors je vous réponds tout de suite puisque, au fur et à mesure que l'on renouvelle les véhicules, tel est le cas. Ne m'en voulez pas de vous avoir devancée une fois de plus.

Sur l'agenda 21, je remercie l'ensemble des intervenants et particulièrement M. VINCIGUERRA. Comment pouvait-on ne pas faire un agenda 21 ? Nous devons nous inscrire dans la stratégie de Lisbonne, nous devons nous mettre en situation, qui plus est, pouvoir récupérer en matière de fonds structurels beaucoup plus de crédits dans ce domaine. Et puis, tout simplement, nous devons montrer que nous sommes exemplaires.

Je veux que nous inversions la culture de ce département depuis des années, je ne cesse de dénoncer le mitage de ce département où, sur les dix dernières années, la comptabilité sur les voiries départementales fait état d'une augmentation de 20 % des flux de circulation simplement parce que les maires ont débloqué 50 % de permis de construire de maisons individuelles en plus. Il ne faut

pas s'en étonner quand on sait qu'il y a deux à quatre véhicules dans chacune de ces maisons, à un moment, nous allons en payer très cher les conséquences. Et, si je bâtis l'OIN, c'est pour avoir ce modèle qui s'inscrit d'ailleurs dans la trame verte du département et nous aide à remettre de l'ordre dans cette vallée qui est en total désordre. Depuis la Libération, on a laissé aménager n'importe comment, sans contrôle, des hangars soi-disant agricoles qui ont parfois été aménagés et utilisés à d'autres usages, etc. Il faut mettre un terme à tout cela.

Que ce soit en matière de transports, de matériaux de construction, d'architecture durable, là où l'on n'a fait que du jetable depuis trop longtemps et où nous avons besoin d'arriver le plus vite possible à des bâtiments autonomes. Nous allons accueillir dans l'OIN des laboratoires venant du monde entier issus de tous les domaines liés au développement durable, géothermie, houle, biomasse, filière bois, hydroélectrique, vent, où nous avons un pôle de compétitivité, Cap Énergies, sur lequel nous devons nous adosser. Où nous avons un vrai projet de campus universitaire à développer pour aménager toutes les filières d'avenir en matière d'emplois du futur qui seront les emplois à forte valeur ajoutée du XXI^e siècle, car nous avons choisi de nous inscrire clairement dans cette dimension ; j'appelle d'ailleurs les communes et surtout les intercommunalités du département à se doter chacune de leur agenda 21 qui pourra se coordonner avec celui du conseil général des Alpes-Maritimes. Je crois que c'est la démarche que nous devons nous imposer et pour laquelle nous devons nous discipliner.

Pour le reste, certains d'entre vous contestent notre partenariat avec la fondation Nicolas HULOT. Je vous le dis clairement, je revendique que le département des Alpes-Maritimes ait réussi, par sa crédibilité, un partenariat avec la fondation. Vous croyez que Nicolas HULOT vient, nous accorde son label et s'implique comme il le fait simplement parce qu'on va voter ici une délibération au bénéfice de sa fondation ? Nicolas HULOT est d'une grande moralité et il a plutôt tendance à refuser les partenariats avec la plupart des territoires de France. Qu'il ait consenti à bâtir un partenariat avec le département des Alpes-Maritimes et à nous apporter le fruit de son savoir-faire, sans que nous ayons besoin de partir de zéro, nous permet de faire un grand pas en avant tout de suite.

Vous dites que je ne suis pas prêt à tisser des partenariats. Vous me tendez la perche, M. VINCIGUERRA, vous me demandez si je souhaite m'impliquer pour regarder comment bâtir des partenariats avec beaucoup d'autres acteurs et je vous réponds ceci : je le souhaite et je vais veiller, si vous en êtes d'accord, à ce que nous nous rencontrions rapidement et à vous proposer une mission. Je pense que vous avez vous-même une expertise qui a démontré tout au long de votre parcours que vous pouvez beaucoup apporter.

Mais on ne le fait pas pour un problème médiatique. J'ai vu Nicolas HULOT se battre contre le gouvernement sur le Grenelle de l'environnement ; ne croyez-vous pas que le gouvernement était déterminé en Amazonie à bâtir la mine d'or sur la montagne de Kaw ? Cela a été abandonné parce qu'il s'est mis en travers. Vous voyez bien que sous la présidence française, aujourd'hui, un certain nombre d'initiatives sont contestées. Je suis plutôt censé être dans le camp de ceux qui sont contestés par M. HULOT et ses collaborateurs. Mais M. HULOT fait confiance à nos politiques départementales. Il a fait admettre dans le Grenelle de l'environnement le principe des trames vertes qui maintenant va être imposé à chaque territoire de France. Nous essayons d'être des précurseurs avec le soutien de sa fondation et nous refuserions cette contribution si importante ? venue de celui qui réussit à faire admettre par les opinions publiques ce que nous, hommes politiques, avons bien souvent des difficultés à faire admettre !

Eh bien, je dis que je n'ai pas le droit de priver le département des Alpes-Maritimes de cette contribution et des savoir-faire transmis par Nicolas HULOT et l'ensemble des techniciens, ingénieurs, scientifiques qui travaillent en réseau avec sa fondation.

Voilà ce qui peut justifier en tout cas que le conseil général se soit pleinement engagé dans cette direction, et nous le revendiquons. Oui, notre majorité propose très fortement, et veut le faire savoir le plus loin possible, que le département des Alpes-Maritimes qui n'a pas été le meilleur modèle en matière d'environnement depuis plus d'un demi-siècle, commence aujourd'hui à inverser les tendances. C'est une chance qu'une personnalité telle que Nicolas HULOT accepte de nous accompagner dans cette démarche.

Sur les véhicules propres, je vais répondre à Gaston FRANCO : c'est le règlement départemental qui permet à chaque commission permanente, sur l'acquisition de véhicules propres, d'apporter des financements précis. Maintenant, si vous avez des propositions à faire pour aller plus loin, nous sommes preneurs.

Sur le parc du Mercantour, je le dis clairement autour de moi, je ne suis pas satisfait des remarques à adresser à l'administration départementale ainsi qu'à moi personnellement ; nous aurions dû être plus attentifs à ce que le parc et le président du parc soient associés à la rédaction de ce rapport. En même temps, nous en avons parlé ensemble, Gaston, bien évidemment le document déterminant sera la charte et vous avez raison de souligner que le décret est une adaptation et pas une régression.

Je demande que l'on travaille très étroitement avec le président du parc, et d'ailleurs il faudrait que Charles-Ange GINESY et vous-même peut-être assuriez la coordination auprès de l'administration départementale. Ainsi nous pourrions garantir vraiment à tous les administrateurs du parc que le conseil général aura totalement consulté le parc du Mercantour concernant l'aspect soutien logistique et les moyens à mentionner dans la charte.

Je dis à Jean-Raymond VINCIGUERRA qu'il ne faut pas utiliser ce terme si fort d'« abandon de protection stricte ». De quoi s'agit-il ? de dire que deux hameaux existent dans le parc : Molières et Barels, avec des gens qui ont sauvé ce patrimoine plutôt que de le laisser mourir. C'est un devoir de mémoire pour nous de poursuivre cet effort. Simplement, nous prenons des dispositions. Nous avons réussi le parc, nous y sommes favorables, alors que cela n'a pas toujours été le cas, et nous sommes en faveur de conditions très strictes et draconiennes. On ne porte pas du tout atteinte à la zone centrale. C'est d'ailleurs dans un cadre où l'Etat, avant le changement de statut, pendant près de trente ans, a eu la maîtrise du parc, que l'on a pu redonner vie à Barels et à Molières. Maintenant, nous prenons en main, au sein du conseil d'administration, le destin du parc. Allons-nous revenir en arrière sur ce qui s'est fait sous le contrôle de l'Etat ? Ce serait une marche arrière, une régression.

Qui regrette que Gaston FRANCO ait développé son parc à loups en pleine zone centrale ? On va lui demander de l'enlever ? Moi, je m'en réjouis aujourd'hui. Pourtant, Dieu sait si je n'y ai pas toujours été favorable. C'est une grande réussite qui nous permet d'avoir un autre regard sur ce genre de sujet de confrontation entre nous. Si l'on avait privé tout développement de ce type dans la zone centrale, jamais cela n'aurait été possible. Cela a été très encadré, très surveillé, rendu très difficile, mais tout le monde salue aujourd'hui cette réussite.

Parallèlement, nous étions tous d'accord pour récupérer le Camp des Fourches dont il a été très difficile d'obtenir la cession par le ministère de la Défense. Cela a été pour moi un fort investissement pour pouvoir le récupérer. Aujourd'hui c'est chose faite et les travaux de décontamination sont donc en cours, mais nous ne pourrions disposer définitivement du camp que quand le ministère de la Défense aura totalement achevé les travaux de décontamination.

De quoi s'agit-il ? Nous avons cette route de l'énergie qui est merveilleuse, en passant par la Vacherie des Millefonds, par le col de Salèse, en allant jusqu'à Sestrière et en imaginant un jour pouvoir pousser vers Entraunes. Il s'agit de faire un parcours qui permette, sur quelque chose de très encadré, de pouvoir renforcer notre attractivité l'été, là où il n'y a pas d'activité de sports d'hiver, de découvrir cette faune et cette flore tout à fait exceptionnelles et merveilleuses et d'avoir des relais étapes sur ces « balcons du Mercantour » : un au Camp des Fourches, un à Sestrière, un qui existe déjà au bord du lac de Rabuons, un du côté d'Isola 2000 et un entre Valdeblore et le col de Salèse ; et ce dans l'esprit du Club alpin français, ainsi que nous l'avons fait au refuge de la Cougourde de Nice, etc., au lac de Vens, de Rabuons.

Tout cela représente le patrimoine des Alpes-Maritimes. En matière de tourisme, nous savons combien il faut sortir de notre cloisonnement où untel défend ici son littoral, un autre son moyen pays et un autre son haut pays. Tout cela est à mutualiser dans une grande politique touristique qui, dans le même temps, et parce qu'on aura pris toutes les dispositions pour l'encadrer, sera garante de protection.

Je songe au Colorado, qui abrite cette route à 5 800 mètres d'altitude mais qui est la copie conforme de celle du col de la Bonette, à cet endroit du partage des eaux entre le grand canyon d'un côté et les eaux qui se déversent dans le Pacifique de l'autre côté, au bord de la route, les chamois viennent vous manger dans la main. Les Américains dans les parcs nationaux sont très protecteurs de tout cela. Il n'est pas question de les suivre de bout en bout mais d'observer qu'il s'agit là d'un outil économique dans le cadre d'une protection très stricte des zones centrales du parc.

Je le dis, je suis dans l'esprit favorable à tout cela, je souhaite simplement qu'on laisse le soin aux administrateurs du parc national du Mercantour de veiller à cet encadrement sous la présidence de Gaston FRANCO. Je ne veux pas que le parc soit un sanctuaire mais la rencontre entre l'homme et la nature.

Je vais maintenant mettre aux voix.

M. VINCIGUERRA.- Une précision. Entendons-nous bien. Le parc à loups, je l'ai visité avant son ouverture, et considère que cette réalisation est exemplaire. Ce n'est pas sur ce genre de réalisation que je réagis mal. Vous avez dit vous-même : l'opération autour de ce parc peut montrer l'exemple parce qu'elle a été drastiquement encadrée. Je souhaite qu'on n'amodie pas cet encadrement très lourd, de manière à éviter qu'une nature préservée et sauvage ne devienne un lieu de spectacle « entropisé » et ce de manière trop importante.

Enfin, j'estime absolument nécessaire que, dans une assemblée départementale, quelqu'un ait sur ce problème de la protection de la faune et de la flore et de la protection de la nature un discours d'écologie radicale. En ce qui concerne les aménagements, la vie des hommes, leur urbanisation, etc., je suis plutôt un écologiste aménageur. Sur la protection de la nature, je suis un écologiste radical et je pense qu'il faut « foutre la paix » aux animaux et à la flore dans certains endroits... Soyons clairs. On ne peut pas considérer la nature comme un lieu de spectacle pour les humains. Et, quand je lis le verset 28 de la genèse : « Croissez et multipliez, remplissez la terre et l'assujettissez, et dominez sur les poissons et sur les oiseaux des cieux et sur tout animal qui se meut sur terre », j'ai un frisson d'horreur. Nous ne sommes pas là pour dominer le règne animal mais parfois pour l'accompagner et le laisser vivre tout seul.

M. ESTROSI.- En tout cas nous sommes en train de faire des Alpes-Maritimes le premier département écologique de France, et le démontrons en prenant toutes ces mesures d'encadrement.

Je mets aux voix ces dossiers.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe gauche autrement).

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés).

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à la majorité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe gauche autrement).

M. ESTROSI.- M. ASSO, pouvez-vous rapporter le dossier n° 25, s'il vous plaît ?

25. PARTENARIAT AVEC L'EDHEC - OPÉRATION « ÉGALITÉ DES CHANCES » ET AIDE À L'EXTENSION DES LOCAUX

Pr ASSO.- M. le Président, chers collègues, en réalité le dossier n° 25 va se dédoubler : nous sera présenté tout d'abord le rapport concernant l'opération « égalité des chances » et ensuite un rapport bis concernant l'extension de l'EDHEC.

Premier rapport : l'opération « égalité des chances » : il s'agit dans ce dossier de permettre, un peu dans la jurisprudence DECOIN à Sciences-Po, à un certain nombre d'élèves qui semblent avoir des qualités intrinsèques, d'être choisis, sur présentation de leurs qualités par les professeurs, et de pouvoir ainsi accéder à l'EDHEC et à la formation de cette école, l'une des cinq grandes écoles françaises en matière d'enseignement supérieur pour le commerce.

Cette opération dénommée « égalité des chances pour l'enseignement supérieur » a pour objet de diversifier les profils des étudiants et ils feront donc l'économie du paiement des droits d'inscription.

A la demande de la commission où le débat a été fructueux, il a été convenu que la convention sera valable pour une durée de cinq ans à compter de l'année universitaire 2008-2009. Un bilan sera établi chaque année afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires au dispositif. Cette convention sera renouvelable par reconduction expresse.

Une petite coquille est apparue dans le rapport où il convient, en ce qui concerne la date de la délibération du conseil d'administration qui autorise le président à signer la convention, de lire 18 juin 2008 et non pas 19 juin 2003.

En ce qui concerne l'opération « extension de l'EDHEC », il s'agit cette fois-ci pour nous de consolider la présence de l'EDHEC dans les Alpes-Maritimes et à Nice en particulier. La solution est la vente de la propriété départementale et le produit de cette vente, sur la base de l'évaluation par les Domaines, sera réinjecté dans le système d'investissement de l'EDHEC. Ce qui engage également l'EDHEC à maintenir son activité de formation et de recherche.

Voilà donc les deux délibérations ainsi présentées, sachant qu'elles restent sous le timbre de la délibération n° 25.

M. ESTROSI.- Mme Gourdon, vous avez la parole.

Mme GOURDON.- Sur l'EDHEC, effectivement dans la commission la discussion a été intéressante et nous sommes tout à fait favorables à poursuivre le soutien de l'EDHEC, grande école de commerce pour notre région et au niveau national. Cependant, nous faisons des remarques sur la délibération. Peut-être n'ai-je pas encore bien compris si l'on a deux délibérations, si on les dissocie complètement...

M. ESTROSI.- Oui.

Mme GOURDON.- C'était le premier sujet de mon propos parce qu'on trouvait que les deux faits dans la même délibération étaient de nature différente.

Sur la première, l'égalité des chances, nous sommes évidemment totalement favorables et je vous remercie d'avoir accepté de faire mention de la pérennisation de cette action sur les cinq ans. C'est un point.

Sur la deuxième opération qui est plus de type patrimonial, nous avons deux questions.

D'une part, ce projet d'extension et de construction se situe en zone PPRI. Est-ce que cela ne va pas poser un problème particulier pour le permis ? Nous avons eu une réponse mais je repose ma question.

D'autre part, je résume ainsi cette tractation avec l'EDHEC (vous me direz si je me trompe) : le terrain sera racheté par l'EDHEC au prix de 9,5 M€, le conseil général reversera cette somme sous forme de subvention pour les travaux de construction ; cela se traduit pour le conseil général, donc pour nous, par la perte du terrain, à l'arrivée. N'aurait-on pas pu, comme pour le bâtiment actuel, faire un bail emphytéotique de trente ou cinquante ans à l'EDHEC ? Qui aurait construit avec la même subvention du conseil général, aurait géré l'école en propriétaire mais, à la fin du bail, les locaux seraient restés propriété du conseil général et non celle de l'EDHEC comme ce sera le cas ici ?

C'est en termes de patrimoine du conseil général que nous parlons ici. Du coup, l'engagement de l'EDHEC de maintenir ses activités pendant dix ans à Nice semble peut-être insuffisant. Notre question est celle-là : n'aurait-on pas pu faire un choix différent, et puisque ce n'est pas encore trop tard, c'est un projet, ne pourrait-on pas envisager le choix du bail emphytéotique ?

C'est une proposition, au vu de l'EDHEC actuelle qui fonctionne dans des locaux du conseil général loués en bail emphytéotique.

M. VICTOR.- Heureusement, comme cela avait été souhaité, ce rapport a été dédoublé, ce qui nous permet dans sa première partie appelée « l'égalité des chances » d'avoir un avis favorable.

En ce qui concerne la seconde partie, si l'EDHEC était une boîte de philanthropie, cela se saurait. Lorsqu'on sait que les droits d'inscription se chiffrent à plusieurs milliers d'euros, ce que sont parallèlement les coupes sombres sur les budgets de l'Education nationale... cette démarche visant à offrir à l'EDHEC des bâtiments et des terrains appartenant au conseil général ne me convient pas du tout, d'autant que si l'on en croit le rapport, l'opération serait neutre pour le

Département. Or pour le moins on dépasse 9 M€, et en tant qu'opération neutre, c'est quelque part assez curieux.

Nous voterons donc pour la première délibération et contre la seconde.

M. MOTTARD.- D'abord pour se féliciter que sur cette délibération il y ait eu véritablement une interactivité, au moins deux modifications, et qu'au final la délibération ait été scindée. D'ailleurs c'est très bien puisque cela nous permettra de voter, je crois qu'il y a unanimité sur la première partie et pas mal d'interrogations sur la seconde, surtout si l'on considère, nous avons eu ce débat en commission, qu'il s'agissait de garder le maximum d'étudiants sur l'université de Nice alors que nous avons peut-être aussi d'autres priorités. Travaillant dans un campus pour le moins désargenté, je vois effectivement d'autres priorités.

Nous voterons donc pour la première délibération et nous nous abstiendrons sur la seconde.

M. ESTROSI.- Merci. Pr ASSO.

Pr ASSO.- En ce qui concerne le PPRI, j'ai déjà répondu en commission, la question est ouverte : il y aura délivrance d'un permis de construire sous prescription, et on connaît le système des permis de construire avec prescription, d'autant plus qu'un premier a déjà été délivré mais ne correspond pas de toute façon à l'attente de l'EDHEC. Mais nous avons là les bases d'une réflexion sérieuse.

En ce qui concerne le bail emphytéotique, le terrain a déjà été acheté, on ne peut donc pas faire un bail emphytéotique sur un terrain qui appartient à autrui, c'est un peu difficile.

Enfin la question de principe, parce que tout cela a été évoqué, certes, mais il y a bien une question de principe, soit le soutien du Département au maintien de l'école sur place, une école de prestige. Je crois que le service public n'est pas uniquement assuré par des institutions publiques ; certains services publics sont assurés également par des personnes privées, cela s'appelle une personne privée chargée d'une mission de service public. Pour prendre le cas de Sciences-Po, par exemple, c'est aussi une institution privée et personne ne dénie à Sciences-Po un rôle essentiel dans le domaine de l'enseignement supérieur. Je crois donc que, de ce côté-là, le fait de soutenir une école reconnue en France comme faisant partie des cinq premières, est un élément fort de notre attractivité territoriale. Cela me permet d'ajouter un mot peut-être, c'est que le président du conseil général a fait sienne à plusieurs reprises cette phrase leitmotiv qui fut la mienne depuis vingt ans pratiquement, en précisant ceci : nous ne serons crédibles que le jour où nous aurons une université à 50 000 étudiants.

Les mauvaises nouvelles que nous avons eues sur l'affaire campus STIC ne sont pas liées uniquement au problème du projet de l'Université, mais également au fait que nous avons aujourd'hui moins d'étudiants qu'Angers ou Besançon. Et, dans le projet de l'OIN comme dans celui du campus STIC, s'il advenait que finalement l'Université apporte tout apaisement au président, cela représenterait l'appel d'air essentiel et nous permettrait d'atteindre la masse critique nécessaire en vue d'être crédibles dans la compétition territoriale.

Vous ne pouvez pas envisager de donner un coup de main, et plus, un coup de chance dirais-je, à des jeunes gens et jeunes filles qui n'ont pas eu la chance justement d'être issus de milieux culturels porteurs, et dans le même temps refuser l'extension de l'EDHEC. Il semble y avoir une incohérence.

Mais nous en avons déjà parlé, nous n'allons pas le redire, la messe est dite à mon sens. Je préférerais que l'on essaie d'avancer, et croyez que si demain, avec l'accord du président, d'autres institutions privées sont assez séduisantes pour apporter dans leur valise plusieurs centaines d'étudiants, je n'hésiterai pas à essayer de défendre leur candidature. Parce que nous avons besoin absolument de basculer à la fois sur le plan de l'image mais aussi d'avoir la capacité à générer de bons chercheurs. Et l'on ne fait pas de bons chercheurs si l'on n'a pas une masse critique nous confiant la dimension qui devrait nous être reconnue. C'est toute la différence entre une vision élitiste que vous pourriez avoir paradoxalement, et la vision qui est la nôtre, donner sa chance à tout le monde.

M. ESTROSI.- Absolument. Merci, Pr ASSO.

Vous savez ce que vous êtes en train de faire en vous opposant à cette disposition qui est d'abord une exigence, si l'on veut que l'EDHEC puisse continuer à investir ? Les banquiers n'accepteront de donner une garantie sur les 25 M€ que doit emprunter l'EDHEC pour pouvoir conduire son nouveau projet d'investissement, que s'ils ont une caution sur la propriété. On a le choix : soit céder le terrain, soit financer l'investissement. Mme Gourdon, quand vous demandez s'ils ne risquent pas de partir, vous en connaissez qui, en investissant 25 M€, sont prêts à partir ? Je n'en connais pas beaucoup. C'est une chance pour Nice que l'EDHEC qui avait tout son prestige sur Lille, ait fait le choix du département des Alpes-Maritimes pour y implanter la quatrième école supérieure de commerce de France, nous devrions tous nous dire que c'est formidable. Vous voulez qu'ils aillent à Lyon, à Marseille, à Toulouse ? L'EDHEC est dans les Alpes-Maritimes et on est là à pleurnicher, à se dire « c'est une école privée » !

Excusez-moi, nous n'avons pas d'Etats d'âme, nous n'avons pas à être en défensive, nous sommes offensifs, nous avons la chance d'avoir une école qui est la meilleure de France, qui dans le classement européen se situe parmi les meilleures écoles supérieures de commerce européennes. Nous savons que ce sont ces écoles issues des classes préparatoires, dont l'accès par voie de concours est très difficile, qui forment l'élite de demain au plan international. C'est pour nous une opération neutre en trésorerie là où, par le passé, nous avons dû financer. Pour la première fois c'est une opération neutre en trésorerie. Nous avons fait ce choix.

J'ajoute ceci : nous avons des dispositions qui, dans notre accord avec eux, permettent de dire à des gamins, des élèves de quartiers en difficulté, ou de familles socialement en difficulté, qu'ils peuvent s'y voir accueillis gratuitement pour toute leur scolarité, et l'on sait le coût d'une école supérieure de commerce, au moment où nous voulons favoriser l'accueil de jeunes issus de ZEP, etc., à Sciences-Po, dans les écoles de commerce, dans les classes préparatoires... franchement, ce que nous réussissons là ne mérite même pas de discussion. Nous sommes très fiers depuis des années d'avoir tissé ce partenariat, de le renforcer aujourd'hui, et nous ne serons pas timides pour voter cette disposition.

Je mets aux voix la première partie du dossier n° 25.

La première partie du dossier n° 25 « égalité des chances », mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la seconde partie.

La seconde partie du dossier n° 25 « extension des locaux de l'EDHEC », mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe gauche autrement).

Je passe la parole à M. LELEUX pour le dossier n° 14.

14. AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. LELEUX.- Ce rapport propose l'examen, pour un avis de principe, de cinquante-cinq demandes de subventions concernant des opérations de communes ou d'EPCI dont le coût est supérieur à 210 000 € et pour lesquelles les travaux doivent être lancés dans le délai d'un an.

Ce rapport concerne également quelques autres dossiers, quatre exactement :

- l'attribution d'une subvention dérogatoire à la ville de Nice pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

- l'attribution d'une subvention dérogatoire à la commune de Cagnes-sur-Mer pour la réalisation d'un projet architectural et technique de réhabilitation du domaine des Collettes et du musée Renoir ;

- le transfert du solde non utilisé de la subvention attribuée à la ville de Nice pour le prolongement de la voie Pierre MATHIS entre Fabron et Saint-Augustin à des travaux d'accompagnement desdits travaux ;

- le classement de la commune de Castellar dans la liste des communes éligibles à l'aide départementale en matière de haut débit, au titre des « zones grises ».

Je précise que ce dossier a reçu un avis favorable de la commission « développement » et de la commission des finances, mais une note au rapporteur me demande de rajouter à la liste des cinquante-cinq dossiers présentés, celui de la rénovation et de la restructuration de la salle des fêtes de Berre-les-Alpes dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SILCEN. Il s'agit de l'attribution d'une aide de 114 000 €, soit 72 % de la dépense subventionnable.

M. ESTROSI.- Très bien. Mme SATTONNET, pouvez-vous présenter le rapport n° 16, s'il vous plaît ?

16. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2008 POUR L'ASSAINISSEMENT, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES - AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Mme SATTONNET.- Ce rapport s'inscrit dans le cadre du contrat signé par l'Agence de l'eau, la Région et le Département pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable des communes rurales et la restauration des milieux aquatiques.

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la première tranche de la programmation 2008 élaborée par le comité de pilotage. Je précise que cette programmation comporte deux volets :

- le premier concerne douze opérations susceptibles d'être financées par l'Agence de l'eau au titre des aides prévues dans le cadre du neuvième programme d'intervention ;

- le second comporte seize opérations à financer dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale ; un tableau reprend ces différentes opérations.

Dans l'hypothèse où l'assemblée se prononcerait favorablement sur les vingt-huit opérations présentées dans le programme, la commission permanente sera saisie pour l'engagement des aides départementales et les avances de subventions de l'Agence de l'eau qui représentent respectivement 1 662 881 € et 1 019 377 €.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. ESTROSI- Les dossiers n° 17, 19, 20 et 21, M. GINESY, s'il vous plaît.

17. CONCOURS « EUROPEAN NAVIGATION SATELLITE COMPETITION » 2008

M. GINESY- Il s'agit d'une participation du conseil général pour financer le prix au lauréat national 2008 de l'*European navigation satellite competition* qui est l'ex-concours *Galileo Masters*.

Ce prix consiste en la mise à disposition gracieuse de 50 m² au CICA plus une prime de 5 000 €, le tout pour un montant de 20 000 €.

Il est à noter que le prix du conseil général ne sera valable que sur le territoire des Alpes-Maritimes, il faudra donc que le lauréat figure comme étant l'un des candidats des Alpes-Maritimes.

C'est un concours organisé depuis plusieurs années par Nice Sophia-Antipolis, ce qui explique notre participation à ce concours qui regroupe treize régions.

Il a été voté avec un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission.

19. NOUVELLES DISPOSITIONS D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'AIDES AGRICOLES ET RURALES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2007-2013

M. GINESY- Il s'agit d'un programme particulièrement important, en prolongement du programme AIME que nous avons voté en novembre 2006 lors de notre réunion à Grasse, qui a donné d'excellents résultats puisque nous sommes passés de 500 000 € d'aides en financement à 1 500 000 € dans un premier temps, plus une rallonge financière de 500 000 €, ce qui a porté l'effort du conseil général à 2 000 000 €. Malheureusement, ce programme AIME est abrogé dans le cadre des nouveaux programmes 2007-2013 qui encadrent les aides agricoles et rurales avec la réglementation européenne et le PDRH, ainsi que sa déclinaison régionale sur le DRDR (document régional de développement rural).

Je vous fais grâce de toutes les fiches que nos services ont eu à élaborer. Grâce à votre intervention, nous l'avons fait en relation avec les services de M. le ministre Michel BARNIER et je crois que le département des Alpes-Maritimes s'inscrit là encore dans un site pilote qui nous permet d'apporter de manière très forte une aide à nos agriculteurs malgré la complexité de la réglementation. Là aussi je veux souligner, sans entrer dans les détails, que ce sont les services du conseil général qui absorbent la totalité de cette complexité, c'est-à-dire que pour l'ensemble des demandeurs il n'y aura qu'un seul dossier à fournir, le taux maximum de 40 % leur sera apporté dès lors qu'ils remplissent les critères, mais l'ensemble de la complexité sera transparente pour eux.

Ce dossier a été voté également à l'unanimité par les membres de la commission.

20. ACTIONS AGRICOLES ET RURALES N° 5

M. GINESY.- Il s'agit d'un dossier qui est une nouveauté par rapport à une procédure découverte dans le cadre du travail effectué avec le service du ministère et qui vient remplacer l'ancien FODAM. Nous avons de nouveau la possibilité, avec le programme européen FEADER, de cofinancer de nouveaux dossiers, ce qui signifie que nous sommes en mesure d'apporter des aides aux entreprises pour un montant non négligeable puisque l'ensemble des sept dossiers que je vous propose représentent un montant de 82 634,62 €. Il s'agit d'une aide à l'entreprise et au développement dans l'entreprise.

Ce dossier a été voté à l'unanimité avec un avis favorable par les membres de la commission.

21. SOUTIEN À L'INTERVENTION DE LA SAFER SUR LA COMMUNE DE VALDEROURE

M. GINESY.- Il s'agit d'aider la SAFER dans l'accompagnement d'un de ses adhérents, un éleveur installé en qualité de jeune agriculteur, qui a une exploitation particulièrement bien équilibrée, en plein devenir. L'intervention de la SAFER a été requise, une intervention conditionnée à une garantie de bonne fin donnée à un tiers. Pour cela le conseil général, dans le cadre de ses bonnes relations avec la SAFER, a été sollicité pour que la SAFER puisse organiser la rétrocession foncière dans le cadre d'un portage limité à cinq ans. Notre engagement serait de 86 400 €.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Pour le rapport n° 18, je vois que M. NEGRE s'est absenté. M. LELEUX, vous avez la parole.

18. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

M. LELEUX.- Il s'agit d'approuver une convention globale de partenariat entre le conseil général et l'EPFR, avec quelques objectifs et quelques axes comme l'observation du territoire à travers la mise en place d'un système d'échange de données, l'accompagnement des collectivités territoriales et le soutien à l'opération d'intérêt national dans la plaine du Var.

M. ESTROSI.- Y a-t-il des interventions ?

M. TUJAGUE.- Sur le rapport n° 18, précisément, cette convention de partenariat entre le Département et l'établissement public foncier régional, d'abord pour nous féliciter de cette convention générale de coopération dans un domaine essentiel qui est celui du foncier, mais également pour souhaiter, si cela est possible, et cela ne l'a pas été en commission, un élargissement des axes d'intervention prévus.

L'objectif de cette convention est de venir en appui aux démarches initiées par les communes et les structures intercommunales en développant ce partenariat avec l'établissement public foncier dans toute une série de domaines, et notamment six axes dont cinq nous paraissent tout à fait intéressants, le sixième également, le développement économique. Mais nous voyons une restriction qui nous paraît un peu gênante et en tout cas ne pas aller dans le sens du développement durable, qui est aussi un des objectifs : l'accompagnement du développement économique des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets d'importance régionale ou nationale. C'est-à-dire un axe qui peut laisser de côté, en tout cas tel qu'il est rédigé, les opérations d'intérêt

plus local, bien que s'intégrant dans le projet général de développement des activités économiques dans le département.

Nous regrettons que ceci n'ait pas été retenu par la commission compétente. Cela signifie que si nous avons des opérations foncières locales de développement économique qui permettraient d'installer des activités économiques proches des lieux d'habitation, c'est-à-dire dans le cadre du développement durable, ces opérations risquent de ne pas être prises en compte par l'établissement public foncier régional, en tout cas dans le cadre de la coopération avec le Département. Il nous semble que c'est regrettable.

M. ESTROSI.- D'autres interventions ? Me CONCAS.

Me CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président, je vous remercie.

Peut-être pour combler le vide de ces dossiers plus précisément relatifs au tourisme et déplorant en cela l'absence, que j'imagine temporaire, de notre collègue Gaston FRANCO, je voulais revenir sur un dossier que j'ai déposé aux services au début de l'année 2008 qui est le développement de la filière équestre dans le département.

Si l'on analyse un peu les chiffres, on s'aperçoit de trois choses. On s'aperçoit que pour l'est du Var et l'ensemble du département - je me réjouis de l'arrivée de Gaston FRANCO, il pourra compléter mon propos - nous avons 16 000 licenciés en équitation, soit à peu près 30 000 personnes qui, de loin ou de près, sont sur la filière cheval, et on s'aperçoit qu'il n'y a aucune cartographie de randonnée équestre dans le département. Aucune. Si vous rentrez dans les sites Internet, vous trouvez dans l'ensemble des départements ceux qui font du cheval un véritable moteur de filière, une cartographie ; vous n'en avez pas dans le département. D'ailleurs, dans les guides « randoxygène » vous avez une cartographie des randonnées pédestres mais rien sur les randonnées équestres. Je disais à Gaston FRANCO que nous disposions de gîtes touristiques absolument remarquables et qu'il faudrait mettre en synergie cette filière cheval, avec le nombre d'utilisateurs, avec les gîtes et utiliser toutes les transversalités que propose le cheval. Avec le cheval, c'est le handicap ; on travaille énormément avec les handicapés, avec les chevaux, avec les ânes ; on travaille énormément dans la filière cheval avec les collègues ; on pourrait effectivement associer les collègues. Il y a tout un travail absolument extraordinaire à faire.

Ce que je déplore, c'est d'avoir remis un dossier me semble-t-il assez complet au début de l'année 2008 mais de ne pas avoir eu le bonheur d'y trouver des éléments de réponse. Comme j'ai formé ce vœu auprès de notre collègue FRANCO, et peut-être rebondira-t-il à la suite de mon propos, la commission tourisme pourrait s'emparer de ce dossier pour analyser dans le détail les bienfaits de la filière cheval et les retombées extraordinaires que cette filière pourrait procurer pour le département des Alpes-Maritimes.

Voilà pour combler le vide un peu sidéral de ces dossiers en matière touristique.

Pr ASSO.- Je dois dire que, il y a six ou sept ans, j'avais proposé la mise en place d'une classe sports & études sur le cheval et de relancer également l'élevage. Je pense qu'il y a effectivement quelque chose d'intéressant à bâtir autour de cette problématique du cheval. J'ajoute que cela pose aussi des problèmes d'aménagement du territoire et d'urbanisme car, comme vous le savez, beaucoup de clubs se trouvent dans cette zone du col de Vence où règne une sorte de chaos en termes de permis de construire et d'exploitation, un peu paradoxale ; j'ai le sentiment qu'effectivement une certaine attitude du Département pourrait coaliser à la fois une problématique pédagogique et une problématique touristique.

M. FRANCO.- Juste un mot. C'est vrai que notre collègue tout à l'heure m'a évoqué le contenu de son intervention et j'y adhère totalement.

Je me souviens d'ailleurs, cela fait un peu ancien combattant mais, il y a une quinzaine d'années, une jeune femme qui avait une formation d'ingénieur avait été missionnée pour mettre au point un schéma départemental de randonnée équestre. Ce schéma n'est jamais sorti.

Je pense que là, nous sommes au cœur du problème. Nous parlions tout à l'heure avec notre collègue CONCAS par exemple de la niche des motards aussi, bien sûr c'est moins écologiste, mais vous savez que trente-quatre mille motos viennent au printemps et à l'automne sur l'itinéraire de la route des grandes Alpes, avec des gens qui ont un vrai pouvoir d'achat et se préoccupent beaucoup plus du confort de leur moto que de leur passagère. Si les hôtels faisaient à l'étape l'effort de s'équiper en garage, ils capteraient cette clientèle potentielle de façon importante.

Pour faire court, M. le Président, vous m'avez confié, parmi de nombreuses missions, le soin de restructurer le comité régional du tourisme. Je m'y emploie. Ce n'est pas toujours facile, vous le savez bien, les habitudes sont anciennes, mais ce type de démarche ne peut fonctionner que si nous travaillons avec un chef de projet, c'est-à-dire réellement une personne compétente, peut-être pour une mission temporaire, trois mois, six mois, un an, à qui nous confions une feuille de route et qui nous la mène jusqu'au bout, en collaboration bien sûr avec les services du conseil général.

Si vous le souhaitez, je suis prêt bien évidemment à m'y atteler.

M. GINESY.- En deux mots, M. le Président, parce que c'est un dossier sur lequel Marc CONCAS m'avait interpellé, je vous en avais parlé et vous m'aviez indiqué de me rapprocher des services, c'est un projet qui est très complexe parce que nous sommes au cœur de la problématique des sentiers de randonnées, sentiers de randonnée pédestre, sentiers de randonnée VTT, sentiers de randonnée équestre, il y a là une promiscuité qui est difficile à gérer, c'est ce que nos services sont en train d'étudier. Nous sommes sur la faisabilité de ce dossier. C'est effectivement un projet très intéressant.

Nous avons un très bel exemple avec le département de la Drôme équipé de sentiers équestres qui apportent une réelle économie avec de nombreux touristes, comme vient de l'indiquer Gaston FRANCO sur le plan de la motocyclette, et je crois que nous avons là une carte à jouer. Mais n'oublions pas que la géologie des Alpes-Maritimes est relativement complexe. C'est donc un peu long mais on apportera assez rapidement une réponse à Me CONCAS sur le sujet.

M. ESTROSI.- Oui, et puis Me CONCAS se heurtera aussi à M. VINCIGUERRA qui souhaite que nous protégeons les sentiers pénétrant dans le parc du Mercantour.

Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. ESTROSI.- M. ICART, le dossier n° 22, s'il vous plaît.

22. TRANSFERT DE GESTION AU DÉPARTEMENT DES VOIRIES LIMITOPHES DU PORT DE NICE

M. ICART.- Nous avons récupéré le port de Nice, comme vous le savez, et dans la suite logique de cette disposition, il faut que les voies limitrophes du port intègrent le département.

Cette délibération consiste à fixer l'indemnité. Il vous est demandé d'approuver une autorisation d'engagement à hauteur de 2 168 100 € échelonnée sur quatre ans, de donner délégation à la commission permanente pour approuver les termes du futur acte de transfert de gestion et de vous autoriser à signer tous documents à cet effet.

Voilà, rapidement résumé, le prolongement de ce qui a déjà été décidé il y a fort longtemps.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Me CONCAS, vous avez la parole.

M. CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président.

Transférer les voies au Département est une nécessité. Payer pour cela est une absurdité. Lorsque vous avez été mandaté par la commission permanente de mars 2007 à l'effet de négocier avec les services de l'Etat... il ne me paraît pas admissible ... alors même que la convention de transfert prévoyait l'ensemble du transfert des éléments d'équipement propriété de l'Etat...

M. ESTROSI.- Ce n'est pas le transfert du port.

Me CONCAS.- On parle des voies.

M. ESTROSI.- Oui, mais ce n'est pas dans le domaine public portuaire.

Me CONCAS.- **Oui, mais la convention indiquait « se transfère tout ce qui est utile au port » et personne ne contestera...**

M. ESTROSI.- Dans le domaine de la voirie, la loi prévoit que la procédure doit passer par des compensations.

Me CONCAS.- **Nous devons être la seule collectivité à payer pour un transfert de voies 2 100 000 € ! Vous avez vu en plus dans quel Etat de délabrement on va récupérer tout ceci ?**

Il faut que nos collègues sachent quand même que, une fois que nous aurons payé...

M. ESTROSI.- Me CONCAS...

Me CONCAS.- **Dites-moi que vous ne voulez pas que j'intervienne !**

M. ESTROSI.- Mais non, c'est pour vous aider.

Me CONCAS.- **J'ai besoin bien sûr d'être aidé !**

M. ESTROSI.- Écoutez, ce n'est pas vous qui allez m'expliquer, imbu de votre personne comme vous l'êtes... Alors allez-y, finissez, allez !

Me CONCAS.- **Eh bien, on va finir.**

Me ESTROSI.- Avec votre espèce d'arrogance là au fond.

Me CONCAS.- C'est vous qui m'interrompez ! Cela suffit, allez !

M. ESTROSI.- Alors si cela suffit, j'essaie de vous donner correctement une explication parce que vous n'aviez pas intégré qu'en récupérant la voirie, on récupérait en même temps les redevances que touchait l'Etat, et c'est donc une indemnisation.

Me CONCAS.- On n'interrompt pas les gens pour cela, on le dit avec les formes.

M. ESTROSI.- Je ne cherchais pas à vous interrompre, je cherchais à porter à votre connaissance les éléments qui vous auraient évité cette intervention.

Je mets aux voix ce rapport n° 22.

Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Je vous remercie. Me BALARELLO, le rapport n° 23, s'il vous plaît.

23. LOGEMENT - MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Me BALARELLO.- Ce rapport se divise en trois parties.

Le point n° 1 prévoit une augmentation, très peu importante d'ailleurs, pour les programmes d'acquisition-amélioration. La participation départementale qui est à l'heure actuelle de 114,34 €/m² de surface utile, est portée à 115 €/m² de surface utile. C'est pour harmoniser cette réglementation avec d'autres.

Le deuxième chapitre est relatif aux aides aux particuliers, notamment :

- l'aide à l'amélioration de l'habitat rural : 45 dossiers
- l'aide à l'accession à la propriété : 9 dossiers
- l'aide aux organismes HLM portant sur l'amélioration de 217 logements à trois organismes

HLM

Le troisième chapitre vise la signature d'un protocole d'accord avec la SOHLAM, société anonyme HLM. Je vous invite d'ailleurs, mes chers collègues, à consulter la note au rapporteur qui comporte tous les détails. Il s'agit d'une convention dont les cosignataires sont, outre le conseil général, l'Etat, la société Nouveau Logis d'Azur, la ville de Nice, la CANCA, la Région, la Caisse des dépôts et le LOGIAM.

M. le président quitte la séance à 18 h 05. M. GINESY assure la présidence de séance.

Le but est de produire des logements en secteur diffus sur tout le département pour les familles défavorisées éligibles au fonds de solidarité du logement.

Le conseil général s'engage à verser à la SOHLAM une subvention de 150 €/m² de surface utile pour chaque opération d'acquisition-amélioration. Le conseil régional versera la même aide, la ville de Nice également 150 € et la CANCA 80 €.

Je vous signale, M. le Président, mes chers collègues, que ce rapport a été adopté à l'unanimité par la commission compétente.

Ceci étant, je profite de ce rapport pour rappeler, lorsque M. CUTURELLO et M. VICTOR sont intervenus concernant l'aide fournie par notre assemblée aux accédants à la propriété, et je l'ai déjà indiqué dans un rapport, qu'en France nous avons 57 % de propriétaires occupants ; en Espagne 88 % ; en Italie 83 % ; en Grande-Bretagne 90 %. C'est la raison pour laquelle je vous dis : ne soyez pas contre l'accession à la propriété parce que nous sommes vraiment en décalage avec la plupart des grands pays européens.

En ce qui concerne le logement locatif social, je dois répéter, mais je l'ai dit dix fois dans cette enceinte, que le département des Alpes-Maritimes est quand même un bon département au point de vue de la consommation des crédits. Nous consommons la totalité des crédits affectés au logement social par l'Etat. Je dois rappeler à mes collègues qu'en ce qui concerne le logement social, il nous faut des subventions de l'Etat. Or, nous consommons la totalité des subventions de l'Etat dans le département. Alors il ne faut pas toujours répéter la même antienne que j'entends toujours depuis des années « il faut faire plus pour le logement social locatif », nous consommons la totalité...

M. VICTOR.- Il est donné trop peu, alors !

Me BALARELLO.- ... et en grande partie grâce à l'effort du conseil général sur le surcoût foncier.

M. GINESY.- Merci, Me BALARELLO, pour ces précisions qui témoignent de l'activité intense du conseil général des Alpes-Maritimes dans ce domaine.

Il y a une demande de parole de Paul CUTURELLO, pour le parti socialiste, puis de Jacques VICTOR.

Le président s'est absenté pour des raisons de réponse à des médias.

M. CUTURELLO.- Simplement, sans polémiquer et sans prolonger les débats que nous avons, je voudrais indiquer à M. le sénateur que certains pays européens, du nord de l'Europe, ont des taux de propriétaires beaucoup plus faibles qu'en France : l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède... Ce n'est donc pas une généralité et on ne peut pas déclarer « en avance » ceux qui ont 80 % de propriétaires et « en retard » ceux qui en ont beaucoup moins, c'est plus compliqué que cela.

Pour en revenir au débat d'aujourd'hui, c'est dommage que le président ne soit pas là parce que je voulais simplement réagir à l'une de ses réponses et qui m'a parfaitement convenu, soit l'idée qu'il fallait aller tendre vers un plafonnement des coûts des logements en accession à la propriété. Je vous rappelle quand même, puisque c'est vous qui l'aviez proposé, que dans cette enceinte, il n'y a pas si longtemps, une délibération proposée par la majorité avait été présentée en commission et proposait un plafond autour de 220 000 € ou 250 000 €. Nous-mêmes étions prêts à aller quasiment jusqu'à 300 000 € vu les prix de l'immobilier, mais il s'agissait au moins de mettre un plafond quant au coût pour éviter les effets d'aubaine. Or malheureusement le président avait fait retirer cette délibération. Je pense qu'il serait souhaitable que, lors d'une prochaine session, après réflexion, l'on reprenne cette proposition qui était tout à fait justifiée. Je remercie le président de l'avoir prise en considération, et souhaite que l'on présente une nouvelle délibération proposant un plafonnement quant au prix des logements aidés, ce qui éviterait des dépenses inutiles à notre assemblée.

M. GINESY.- C'est effectivement une question qui a été prise en compte par le président. Il l'a répété aujourd'hui mais l'avait déjà dit à plusieurs reprises. Malheureusement, et le signal de José BALARELLO prouve qu'il existe une difficulté et que le débat est instauré sur ce dossier. Nous en discuterons en commission et, à l'occasion du BP, une décision sera prise dans un consensus qui donnera satisfaction à tout le monde, parce qu'il y a plafond et plafond et que sa hauteur est à déterminer.

M. VICTOR.- Nous voterons ce rapport n° 23 mais deux observations quand même.

Concernant cette nouvelle convention avec la SOHLAM, je veux seulement rappeler que dans la convention de 2005, il était envisagé la production d'une quarantaine de logements par an et en 2008 nous arrivons à 53 logements réalisés dans les trois ans. Et là, dans la convention qui nous est proposée actuellement, nous passons de 20 à 25 logements par an sur l'ensemble du territoire communal niçois. Je fais observer que nous ne devons pas avoir nous des propositions en deçà notamment des besoins attendus.

Sur la deuxième partie du rapport, sur les subventions qui sont allouées à des bailleurs, je veux pointer ceci : la subvention exceptionnelle est quasiment de même niveau que la subvention réglementaire. J'entends bien qu'il y ait des raisons objectives, et je ne veux pas revenir là-dessus mais seulement dire que la démonstration au regard de ces six opérations pour 217 appartements démontre la validité de la proposition que nous faisons depuis plusieurs séances. Il faut que nous prenions des mesures incitatives financières plus conséquentes au regard des communes ou des bailleurs qui s'engageraient dans des programmes, ce qui nous éviterait d'avoir des subventions exceptionnelles sur lesquelles parfois, effectivement, on peut s'interroger quant à leur bien-fondé. Si l'on veut répondre à la question logement social - qui n'est pas du tout en opposition avec l'accession à la propriété - il est nécessaire que nous en arrivions à des mesures incitatives financières, permettant la réalisation de programmes beaucoup plus nombreux. Merci.

M. GINESY.- Merci de votre intervention. Je crois que sur la deuxième partie de votre propos il y aura lieu de faire des propositions pour essayer d'améliorer les choses. Sur la première partie, ce que je peux vous répondre c'est que nous avons actuellement 44 logements qui ont été subventionnés et réhabilités en 2007, effectivement le quota des 50 n'est pas atteint mais pas très éloigné.. Si l'on arrive à tenir ce rythme-là, ce n'est pas mal.

Il n'y a pas d'autre intervention. Je soumetts donc à votre approbation et aux voix le rapport n° 23.

Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je donne maintenant la parole au docteur Alain Frère pour le dossier n° 24.

24. PATRIMOINE CULTUREL DES ALPES-MARITIMES - PROGRAMMATION 2008

Dr FRERE.- C'est un dossier très classique sur le patrimoine, et nous savons tous que ce patrimoine est exceptionnel dans ce département.

Nous subventionnons, nous prêchons d'abord pour nos chapelles, et en particulier la chapelle de la Miséricorde pour laquelle nous nous sommes beaucoup impliqués, mais également d'autres églises. Surtout, ce rapport est important en proposant la subvention fort pertinente et fort importante à un site exceptionnel que vous connaissez tous, Roquebrune-Cap-Martin, qui sera sans doute demain un site patrimoine national de l'Unesco, celui qui a été cher au plus grand architecte

français contemporain, Le Corbusier. Nous allons nous impliquer pour la somme élevée de 257 000 €, ce qui est parfaitement justifié. Nous avons également la villa Kérylos bien connue de tous.

C'est important parce que nous voulons aussi et nous espérons que certains sites exceptionnels soient ouverts au public. Par exemple il serait bon au moins que l'été, la chapelle de la Miséricorde devant laquelle des milliers de touristes passent, soit accessible au public tous les après-midi. C'est un souhait de la commission et aussi le mien. J'aimerais que la convention qui sera signée avec l'Archiconfrérie de la Miséricorde, le prieur des pénitents noirs, prévoit d'ouvrir cette chapelle qui est l'une des plus belles chapelles baroques du département.

Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Pr ASSO, vous avez la parole.

26. PLAN « JEUNES Avenir 06 » - MESURE « ÉTUDES HORS 06 »

Pr ASSO.- Il s'agit, dans le cadre du plan « jeunes », de créer une mesure d'aide financière destinée aux étudiants azuréens contraints de poursuivre leurs études en dehors de l'université de Nice et du département du fait de l'absence d'offre de formation correspondant à leur aspiration dans les Alpes-Maritimes.

Il existe effectivement un certain nombre de formations dans les Alpes-Maritimes, mais certaines ne sont pas représentées et pour ces étudiants, le fait de devoir s'installer dans un autre département, une autre université, se traduit par des coûts et des difficultés. C'est la raison pour laquelle une subvention de 900 € est proposée pour une année universitaire. Toutefois un certain nombre de conditions fixe cette possibilité d'accès à une subvention supplémentaire.

La décision qui vous est présentée a rencontré l'unanimité lors de la commission de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

M. MOTTARD.- Effectivement, nous avons vu cette délibération en commission, c'est une très bonne chose, je crois que cela correspond à un vrai besoin parce que nous avons beaucoup d'étudiants « baladeurs », pour des raisons de débouchés et de formation.

Le collègue ASSO a confirmé que les critères pouvaient parfaitement intégrer des masters 2. Là, je m'adresse plutôt aux services pour le calibrage parce que les masters 2 risquent d'être très nombreux. En effet, dans ma vie professionnelle, je rencontre beaucoup d'étudiants qui, après avoir fait un master 1 à Nice, trouvent une formation à l'extérieur. Comme il s'agit de formations très pointues, cela va multiplier les cas. Je me demande si le cadrage de la délibération n'est pas un peu sous-évalué, il vaut peut-être mieux prévoir plus large. C'est simplement au « feeling ».

M. GINESY.- Merci de votre remarque. Je crois qu'effectivement nous rencontrons un problème, et nos services vont se sensibiliser à ce sujet et nous proposer une évaluation. Nous en discuterons et déciderons de ce qu'il y a lieu de faire.

Je sou mets ce dossier à votre approbation.

Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Docteur Roux, pour le 27.

27. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU PROGRAMME EUROPÉEN DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE « ALCOTRA 2007-2013 » DANS LE CADRE DU PROJET STRATÉGIQUE « ÉDUCATION, FORMATION, TRAVAIL »

Dr ROUX.- Il s'agit de la participation du Département au programme européen Alcotra. Ce projet « éducation, formation, travail » dure trois ans, il permet des échanges scolaires pérennes avec l'Italie du nord pour nos collègues, avec le bénéfice d'une prise en charge totale. En partenariat avec le rectorat, le Département souhaite intégrer l'axe 1 de ce programme, c'est-à-dire une intégration socio-économique transfrontalière qui intéresse le développement durable, le patrimoine culturel, le bilinguisme, etc.

Sont concernés quarante-huit établissements au départ, dont neuf dans le Var, mais le département du Var assure le financement de ses propres collègues bien entendu.

Une convention sera signée avec chaque établissement et le montage financier est intéressant : le chef de file est la région Piémont ; le Département porteur de son projet d'échange reçoit les fonds européens de développement (FEDER), il a à ses côtés le département du Var, le rectorat et les partenaires italiens.

Le projet représente un peu plus de 600 000 € avec les recettes suivantes :

- fonds européens..... 400 000 €
- rectorat..... 50 000 €
- conseil général..... 155 000 € sur trois ans

Je vous signale que la liste principale et complémentaire jointes en annexe montrent que tous les collègues de notre département seront concernés les uns après les autres.

Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime des commissions éducation et finances.

M. GINESY.- Il n'y a pas de demande de parole sur ce dossier. Je donne la parole à M. MANFREDI pour le rapport n° 28.

28. COLLÈGE VALLÉES DU PAILLON/ROGER CARLÈS - TRANSFERT AU DÉPARTEMENT DES EMPRUNTS EN COURS

M. MANFREDI.- M. le Président, mes chers collègues, le rapport n° 28 vous demande d'autoriser le transfert de propriété au profit du Département des biens immobiliers du collège Vallées du Paillon/Roger CARLES. Ce transfert aura pour conséquence induite le transfert dans la dette de la collectivité des emprunts afférents en cours relatifs à l'achat du terrain et à la construction des bâtiments.

Nous sommes tous à peu près d'accord, il y a eu unanimité lors de la réunion de la commission.

M. MOTTARD.- Je n'ai absolument rien à dire et à redire sur la délibération qui a été excellemment présentée, mais nous allons profiter du seul dossier où l'on parle des collègues pour dire trois choses ; en ce qui me concerne je vais en dire deux.

J'ai mentionné le fait en commission mais c'est peut-être bien de le solenniser en assemblée plénière, personnellement je suis au conseil d'administration d'un collège public et d'un collège privé ; pour le collège public, comme pour vous tous il n'y a pas de problème, nous sommes

régulièrement convoqués et nous participons vraiment à la vie du collège ; en revanche du côté du collège privé, depuis ma nomination, c'est un peu silence radio. En discutant avec d'autres collègues, nous nous sommes aperçus que cette situation pouvait se retrouver également dans d'autres collèges privés.

Je crois qu'il serait bien que le président intervienne, ou qu' un petit rappel à l'ordre ait lieu parce qu'après tout, nous subventionnons aussi bien les collèges privés que publics et il est très intéressant de pouvoir établir ce dialogue avec les établissements. C'est le premier point.

Le second point concerne une discussion avec la principale du collège où je siège au conseil d'administration, à propos des interventions périodiques dans les collèges d'équipes d'entretien, de réparation, de sécurité, de surveillance, etc. D'ailleurs la plupart sont diligentées par notre collectivité. Or, il se trouve pour une assez grande majorité, que ces interventions se font de façon intempestive, sans tenir compte du fonctionnement de l'établissement. C'est une demande de la communauté éducative, mais qui je pense se retrouve certainement dans d'autres collèges. Peut-être s'agit-il d'indiquer à ces équipes d'intervention qu'elles pénètrent sur un lieu de travail, et qu'il y a d'abord nécessité de prévenir quelques jours à l'avance puis ensuite de jouer le jeu de la vie de l'établissement.

Voilà les deux remarques que je voulais faire, profitant de cette séance publique, et je crois que ma voisine a quelque chose à dire également sur les collèges.

Mme BOY-MOTTARD.- Je ne pensais pas en parler ici étant donné que j'ai fait un courrier qui doit partir tout à l'heure. Je pense que cela concerne l'ensemble des collèges, en tout cas le collège Henri Matisse. C'est à propos du montant de la subvention qui est attribuée pour le renouvellement de mobilier, et qui a brutalement chuté : habituellement la subvention était de 8 000 €, elle passe à 2 000 €. Est-ce une baisse que l'on retrouve partout ? Il nous semble bien. Des compléments ont été donnés mais moins que les années précédentes, et cela pose un gros problème aux collèges. Cela pose des problèmes dans l'ensemble des collèges. Pourrait-on faire une recherche là-dessus et avoir une explication ?

M. GINESY.- L'explication vient de m'être donnée : il n'y a plus de montant et de subvention accordée, mais simplement un achat du mobilier en direct effectué par les services du conseil général, ce qui visiblement se substitue largement à ce que peut représenter la subvention.

Mme BOY-MOTTARD.- le conseil d'administration ne semblait pas être au courant.

M. GINESY.- Nous allons les tenir informés, de la même manière que nous allons tenir informées les équipes extérieures qui interviennent dans les collèges, et que nous solliciterons peut-être les collèges privés, pour inviter un peu plus régulièrement l'ensemble des administrateurs.

M. VICTOR.- Très rapidement, toujours pour l'ensemble des collèges à l'occasion de ces dossiers que nous voterons bien entendu, deux observations.

D'une part, nous nous étions engagés à réviser en cours d'année les dotations de fonctionnement aux collèges au regard des fortes augmentations des fluides, et il existe effectivement ici ou là des situations assez préoccupantes. Je veux savoir si la chose est maintenue.

D'autre part, alors que nous avons initié une démarche intéressante concernant le poids des cartables et qu'effectivement différents établissements ont fait connaître leurs besoins, en casiers, livres, numérique, en cartables allégés, etc., je pensais voir dans cette DM des engagements de notre part visant à accompagner ce que certains collèges avaient donc pu envisager. Je l'évoque notamment et uniquement pour une section dans un collège que j'ai en responsabilité dans mon canton. L'établissement avait demandé de doubler les livres, c'était peu de chose, vingt-cinq ou trente livres, et il lui a été répondu de prendre l'argent sur ses fonds de réserve. Je ne pense pas que cette réponse s'inscrive dans l'esprit de la démarche engagée concernant le poids des cartables. Nous avons une démarche intéressante qui visait à faire avancer les choses, je ne vois donc pas pourquoi nous ne trouvons rien sur ce sujet, quand nous sommes non seulement à la fin de l'année scolaire voire à la veille de la rentrée de septembre. Nous ne constatons guère d'éléments qui entrent dans ce point de vue.

Dr ROUX.- Je voudrais répondre deux choses à notre collègue Jacques VICTOR.

En ce qui concerne l'allégement du poids des cartables, je pense, puisqu'il était à la dernière réunion du CDEN ici, que l'administration du conseil général a proposé un certain nombre d'avancées, en particulier sur les livres et espaces numériques de travail. Je veux dire en un mot que plutôt que de doubler l'achat de livres « papier » qui à mon avis ne vont pas dans le sens écologique ou du développement durable, nous préférons choisir des éditeurs qui ont à la fois du livre « papier » et du livre virtuel sur le net. C'est actuellement ce que nous sommes en train de réaliser. Bien sûr qu'en attendant une réalisation complète, nous augmentons le nombre des casiers quand il le faut, de façon à alléger, en particulier pour les élèves de 6^e. Il existe de grosses différences au sein du même collège entre un élève de 6^e et un élève de 3^e, pas tout à fait bâtis pareils, et nous sommes très vigilants à ce sujet.

Je voudrais, si vous le permettez, M. le Président, répondre à Jacques VICTOR quand il a dit en début de séance - avec véhémence - qu'il ne comprenait pas que l'on ait subtilisé, ou je ne sais pas quel mot a été utilisé, 170 000 € ou 200 000 € au compte administratif 2007, disparus. Non, ils n'ont pas disparu. Cette somme concernait un petit matériel que les collèges demandaient systématiquement chaque année, quand ils en avaient besoin. On s'est aperçu, pour de bonnes pratiques, et pour faire des économies en bon père de famille, qu'il était plus intelligent de donner à chaque collège une enveloppe de 10 000 € et, si cela ne suffisait pas, d'intervenir. Je peux vous dire, M. le Président, que cela a largement suffi et que nous avons fait une économie de 100 000 €.

M. GINESY.- Je crois que la réponse sur le poids des cartables et son évolution vous a été donnée. C'est un dossier qui est quand même long à mettre en œuvre, il faut des ajustements, c'est en cours et l'évolution se fait progressivement.

Concernant les fluides, les services du conseil général nous font connaître qu'ils n'ont pas eu énormément de demandes. Celles qu'ils ont eues ont été satisfaites. Si vous connaissez des collègues qui n'ont pas été satisfaits dans leur demande, vous nous le signalez.

M. MANFREDI.- Pour les fonds de réserve, l'expérience m'a montré que des gestionnaires pensaient tout simplement ceci : plus ils ont de fonds de réserve et meilleure est leur gestion, ce qui n'est pas du tout le cas parce qu'ils immobilisent de l'argent. Il peut donc ponctuellement être répondu d'utiliser les fonds de réserve lorsque ceux-ci sont trop importants par rapport aux dépenses annuelles de l'établissement.

M. GINESY.- Merci de cette précision.

Je mets donc aux voix les dossiers n° 27 et 28 qui ont fait l'objet d'un avis favorable unanime en commission.

Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je cède la parole à M. TABAROT pour le dossier n° 29. Nous sommes à la moitié des rapports me souffle Jean-Robert LEFEVRE. Continuons nos efforts.

Mme GIUDICELLI.- On pourrait même aller plus vite, nous avons déjà débattu en commission.

M. GINESY.- Mme la Vice-présidente, je retiens votre suggestion et fais à l'ensemble des conseillers généraux une remarque :certaines questions, je ne fais pas référence aux dernières mais plus globalement, certaines questions peuvent largement se poser et être débattues en commission et qui parfois l'ont déjà été. Essayons d'accélérer et d'être efficaces.

29. PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

M. TABAROT.- Je vais essayer de rapporter le plus rapidement possible les cinq dossiers concernant la commission santé, personnes âgées, insertion, politique de la ville.

Le rapport n° 29 sur l'enfance et la famille comporte deux dispositions très distinctes.

Pour la première, il vous est demandé pour une période de six mois de proroger nos conventions concernant la prévention spécialisée avec six associations, que nous avons conclues en 2006. Je vous rappelle que nous allons avant la fin de l'année réactualiser notre schéma départemental de l'enfance et qu'il vous sera proposé de lancer de nouveaux appels à projets.

Le deuxième dispositif de cette délibération concerne les majeurs, on l'a évoqué précédemment. Il s'agit de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 sur la protection juridique des majeurs.

Cette loi rénove le dispositif de protection des personnes vulnérables qui datait de 1966. Elle prévoit la mise en place d'un dispositif qui permet d'éviter le placement sous protection juridique de personnes en difficulté sociale et comporte une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. En cas d'échec, c'est le président du conseil général qui pourra saisir le parquet pour mettre en place une mesure d'accompagnement judiciaire.

Nous lancerons à cet effet un appel à projets le mois prochain puisque notre collectivité a la possibilité de déléguer cette mesure pour sa mise en œuvre.

30. AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. TABAROT.- Ce rapport concerne les personnes âgées, avec cinq points différents :

1) Un ajustement budgétaire relatif à l'APA : nous devons majorer nos crédits de 9 M€ puisqu'il y a plus d'allocataires.

2) Le plan Alzheimer : je vous rappelle que nous nous sommes dotés d'un plan Alzheimer le 21 décembre dernier, pour cinq ans, avec cinq objectifs. Deux mesures concrètes parmi ces cinq objectifs : un projet de recherche avec l'ARMEP pour 233 000 € et un projet avec le CNRS pour 263 000 €.

3) La prévention de la maltraitance avec la création d'une antenne d'écoute, d'orientation et d'accès au droit et à la justice entre le CHU, le conseil départemental d'accès au droit et bien sûr le conseil général : une antenne a été visitée par le garde des Sceaux très récemment.

4) Le règlement départemental d'aide et d'action sociale que vous avez reçu en pièce annexe : nous avons rajouté un livre 3 qui concerne notamment le financement des établissements ainsi qu'un volet urgence, notamment pour les sinistrés, et les nouvelles règles concernant la PCH (prestation de compensation du handicap).

5) L'actualisation du schéma départemental gérontologique où l'on subordonne maintenant la délivrance de toute autorisation de création d'établissement nouveau au respect des normes HQE.

Enfin, je voulais vous annoncer la relance, la semaine dernière, des travaux de l'observatoire gérontologique des Alpes-Maritimes qui a été créé par notre collègue le Pr GILLY. Nous avons réuni les professionnels de gérontologie de ce département qui souhaitent nous accompagner dans nos futurs travaux.

31. AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. TABAROT.- La délibération n° 31 concerne les personnes handicapées. Ce rapport comporte trois volets :

1) La gestion du fonds départemental de compensation du handicap : c'est l'application de la loi du 11 février 2005 qui prévoit la constitution du fonds départemental de compensation du handicap. Ce fonds a été tout d'abord uniquement abondé par le Département et l'Etat et l'on vous propose, comme la loi le prévoit, que les organismes de protection sociale puissent également financer ce fonds qui va permettre aux personnes handicapées de bénéficier plus rapidement des aides techniques dont elles ont besoin.

2) La mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap pour les mineurs : nous avons mis en place la PCH pour les adultes et maintenant c'est pour les mineurs, en application des décrets de cette loi de 2005.

3) L'élargissement de la prestation de compensation du handicap à domicile : cette prestation n'était pas prévue par la réglementation, elle permettra d'apporter un soutien aux adultes concernés et aux familles.

32. TÉLÉMÉDECINE

M. TABAROT.- Ce rapport rappelle notre politique de santé et plus particulièrement sur l'aspect télé médecine, à la fois sur la formation, l'expertise et le partage des données. C'est la possibilité d'améliorer la qualité des soins auprès des habitants du moyen et du haut pays. Cette action a pris une expansion ces dernières années, et notamment avec la labellisation du pôle d'excellence rurale. Aujourd'hui, dix-huit sites sont concernés pour vingt et une stations.

Il vous est proposé le passage d'un mode expérimental à un mode opérationnel, un procédé assez exceptionnel au niveau national voire international, que nous avons la chance de porter dans notre département.

33. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ) - AFFECTATION DES RELIQUATS 2007 - ACTIONS COLLECTIVES

M. TABAROT.- Ce dossier concerne l'insertion, nous en avons parlé également lors du vote du compte administratif. Je vous propose, au titre du fonds départemental d'aide aux jeunes, la réaffectation des reliquats 2007 à l'exercice 2008, la reconduction de l'action d'accompagnement social menée par l'association Chrétiens Antibes Solidarité sur le territoire de la CASA, enfin la mise en œuvre d'une nouvelle action d'insertion professionnelle avec l'Union professionnelle artisanale des Alpes-Maritimes.

M. GINESY.- Avez-vous tenu compte de la note au rapporteur ?

M. TABAROT.- Je n'ai pas tenu compte de la note au rapporteur. Merci de me rappeler cette note qui porte sur la délibération concernant les personnes handicapées. Je vous propose que le Département se substitue à la CPAM concernant les frais de transport entre le domicile des handicapés et les établissements. Nous allons nous retourner vers l'Etat et la DDASS pour qu'ils puissent mobiliser des crédits, puisque c'est de leur compétence, mais pour autant nous ne souhaitons pas laisser cent vingt et une familles dans la difficulté et nous prenons en charge cette prestation à hauteur de 350 000 €.

M. GINESY.- Merci. Qui demande la parole ?

Mme BOY-MOTTARD.- Je voudrais intervenir sur les rapports n° 30 et 31.

Sur le rapport n° 30, l'aide aux personnes âgées, il est intéressant de constater que les normes HQE ont tendance à intégrer aujourd'hui tous les secteurs d'intervention de notre collectivité. En l'espèce, il s'agit de subordonner toute autorisation de création ou d'extension d'établissement au respect des normes HQE. C'est une excellente chose.

A propos de ces EHPAD, nous avons eu récemment une réunion de la commission ad hoc chargée de se prononcer sur les demandes d'autorisation. Nous pouvons constater que les projets qui sont soumis maintenant remplissent pratiquement toujours les conditions retenues et même vont parfois au-delà. S'agissant par exemple du pourcentage de lits habilités à l'aide sociale, nous avons un seuil de 20 % de lits payés au maximum 50 €, cela va régulièrement au-delà, si bien que je me demande si l'on ne pourrait pas porter dans le schéma gérontologique ce seuil par exemple à 30 % ; encore qu'en commission j'ai entendu que beaucoup de lits étaient vacants et que l'on en aurait trop. Cela me surprend beaucoup, j'aimerais avoir la liste des endroits à Nice où des lits sont vacants parce que je connais des personnes qui sont toujours obligées de s'expatrier (le mot est peut-être un peu fort) dans le moyen ou le haut pays. Nous pourrions donc réfléchir à la question.

Parmi les améliorations, je note également une progression des offres d'accueil temporaire (on le voit dans les dossiers) et d'accueil de jour pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Cette préoccupation est donc bien prise en compte et nous connaissons tous l'importance des besoins en la matière.

Un problème important toutefois, que j'ai découvert l'autre jour en commission ad hoc, un certain nombre de projets qui ont obtenu des avis favorables tout au long de la procédure, et le nôtre en particulier, font l'objet d'un arrêté de refus du préfet faute de disponibilité de crédits soins. Il n'y a plus d'argent, donc cela s'arrête. On a beau avoir eu un avis favorable systématiquement tout le long, les établissements ne pourront pas être créés. C'est ainsi que 434 lits nouveaux sont passés à la trappe dont, et celui-là je le regrette beaucoup, un projet public. Dieu sait que les projets publics sont rares, de plus à Antibes, sur le littoral, et de 102 lits. On m'a dit que peut-être l'affaire allait pouvoir être rattrapée ; j'espère que tous les efforts iront en ce sens parce que ce serait vraiment dommage, au vu du peu de nombre de lits publics dont nous disposons.

Concernant l'aide aux personnes handicapées, le rapport n° 31, le système d'aide est de plus en plus important mais aussi de plus en plus lourd à gérer. Il faudrait se préoccuper d'une montée en charge au niveau du personnel et des locaux. La MDPH aujourd'hui est le guichet unique pour la plupart des demandes, et c'est une excellente chose, et elle devient le guichet unique des demandes de compensation, même si ces demandes n'émanent pas de personnes relevant de la PCH. Mais le personnel qui a du gérer tous les retards accumulés par la COTOREP, a de plus en plus de mal, malgré toute sa bonne volonté, à assurer correctement ses fonctions.

Je pense qu'il faudrait prévoir des postes, y compris des postes d'Etat, à mettre à disposition de la MDPH, et obtenir une forte mobilisation des autres administrations qui collaborent à la mise en œuvre de la loi de 2005. De ce point de vue d'ailleurs, la participation de l'ensemble des contributeurs au fonds départemental de compensation du handicap est une bonne chose.

Nous pouvons constater avec satisfaction que la note au rapporteur va dans le sens de la simplification de la vie des personnes handicapées, les CPAM s'étant désengagées du financement des frais de transport entre les établissements d'accueil et le domicile des personnes handicapées, la DDASS n'ayant toujours pas trouvé les crédits mobilisables en faveur des établissements, ce qui compliquait sérieusement la situation de familles ; j'en ai connu qui se sont plaintes d'avoir été refoulées quand elles se sont adressées à la CPAM. Désormais, avec l'accord à intervenir entre notre collectivité et la CPAM, cela ne devrait plus se produire.

Enfin, pour terminer, une petite remarque : ce rapport fait le point sur les moyens de compensation, et c'est bien, même si j'en ai parfois trouvé la rédaction peu claire. Cela dit je ne suis pas une spécialiste et j'ai obtenu des explications en commission. Mais il serait bon d'avoir également un rapport sur l'accessibilité, en particulier sur l'accessibilité universelle.

Par ailleurs, en ce qui concerne les services à la personne, dont la personne handicapée, et les services de transport adapté, il faudrait sans doute revoir les conditions d'agrément afin de donner plus de garantie sur les qualités des personnes recrutées qui interviennent au plus près des personnes vulnérables. Plusieurs plaintes ont été enregistrées, elles sont peut-être remontées jusqu'à vous, en tout cas j'en ai eu, et il semblerait que ces personnes-là ne donnent pas toujours satisfaction. Améliorons les garanties, c'est important.

Bien sûr, nous voterons pour l'ensemble de ces délibérations.

Je voudrais ajouter un point un peu annexe concernant l'accueil d'urgence au foyer de l'enfance. De plus en plus de jeunes en situation difficile doivent passer en urgence au foyer de l'enfance, mais nous nous trouvons actuellement avec des jeunes handicapés. Ces jeunes qui ont une double difficulté se retrouvent transférés, provisoirement certes, dans une structure qui n'est pas au départ faite pour les accueillir, même si le foyer de l'enfance fournit des efforts actuellement pour faire le mieux possible, mais la situation est extrêmement complexe à gérer. C'est complexe à gérer quand ils arrivent et aussi après : que deviennent-ils une fois qu'ils quittent le foyer de l'enfance ? Où vont-ils ? Il s'agit de jeunes qui sont en difficulté et qui sont handicapés. On en a parlé en réunion du foyer de l'enfance, c'est pourquoi je pense qu'il faudrait se préoccuper de la chaîne, du suivi dans ces circonstances-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. GINESY.- Merci de votre intervention. Je crois qu'un certain nombre de points étaient importants sur un sujet de taille.

M. CUTURELLO.- **Je ne vais pas en rajouter à cette heure mais, lors du débat en commission concernant le rapport n° 31, nous avons essayé d'obtenir des précisions sur la prestation de compensation du handicap en accueil de jour, en particulier sur la prise en charge des frais « sous la forme d'un forfait de 40 € par jour, comme pour l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile ; en contrepartie le nombre d'heures d'accueil de jour sera déduit des heures d'aide humaine accordées par le plan de compensation du handicap ». Or, lors de la discussion en commission, je dois dire que je n'aie pas bien compris et il semble que le rapporteur le docteur BENCHIMOL - dommage qu'il ne soit pas là - avait compris la même chose que moi. Ce n'était pas tout à fait ce qui était indiqué par les services. Les 40 €**

forfaitaires sont-ils accordés en déduction de la PCH, ou sont-ils compris dans l'enveloppe, ou bien enlève-t-on 40 € de l'enveloppe ? J'avoue nous sommes plusieurs à avoir compris des choses différentes et, malheureusement, en commission nous n'avons pas été éclairés.

Si nous pouvions avoir des explications, j'en serais très satisfait.

M. GINESY.- On va vous éclairer.

M. ALBIN.- M. le Président, je vous remercie de me donner la parole. Plusieurs interventions et tout d'abord concernant la prévention spécialisée.

Nous sommes déjà intervenus dans cette assemblée pour signaler l'intérêt qu'il y aurait à ce que les dispositifs aujourd'hui inclus en matière de prévention spécialisée dans la politique de la ville puissent être étendus à l'ensemble des communes du moyen pays au moins, puisque l'on assiste à un glissement de la population urbaine vers nos zones rurales. Nous n'avons pas les moyens de faire face aux problématiques nouvelles qui surgissent et se développent au sein même des communes, devant cette population arrivante. Le président avait dit qu'il y prêtait une oreille attentive et nous pensons qu'il aurait été opportun à l'occasion des avenants signés avec les différentes associations, que d'ores et déjà on puisse bénéficier de certains dispositifs - même si nous savons qu'une réflexion est menée pour juger de leur extension possible; puisque je crois savoir qu'un travail a été fait dans certains territoires et que des projets sont prêts à jouer cette carte de la prévention.

Le deuxième point, concernant toujours la prévention spécialisée, c'est que nous pensons que les conventions devraient être calées sur la durée des agréments et non pas telles qu'elles sont là. Ce qui permettrait, nous semble-t-il, d'assurer un travail à long terme et notamment que les acteurs intervenant dans ce domaine puissent avoir une meilleure connaissance du territoire et, de fait, établir des relations de confiance avec les habitants et bâtir des actions, des projets éducatifs mieux appropriés.

Enfin, il nous paraît indispensable de renforcer les équipes de prévention puisque tout à l'heure le président disait que le département des Alpes-Maritimes met des moyens importants dans de nombreux domaines ; comparé aux Bouches-du-Rhône, ici le budget réservé à l'action sociale dans sa globalité dans notre département est d'environ 480 €, dans les Bouches-du-Rhône il est de 580 €. Je pense donc que nous avons encore un peu de marge pour essayer d'intervenir un peu plus efficacement que ce que nous faisons, même si nous pensons que certaines mesures tout à fait appréciables sont déjà mises en œuvre.

Concernant le programme d'accompagnement social, un nouveau dispositif est mis en place, c'est la loi qui le prévoit. Mais ce dispositif qui nous est imposé légalement est en totalité à charge de notre collectivité et l'on peut constater, d'après ce qui est noté dans le rapport, qu'il faudra des moyens humains importants pour pouvoir appréhender cette question et que les dépenses à engager sont exponentielles. Ainsi, en quatre ans, elles seront multipliées par cinq. Ce n'est pas une petite affaire et ce ne sont que des prévisions, et je fais confiance aux services, connaissant leur qualité, qui doivent assez bien retraduire une réalité et les projections dans l'avenir.

Concernant le dossier n° 30, on a parlé du plan Alzheimer et je pense qu'il faut se pencher rapidement sur un critère : comment agir pour que soit pris en charge le transport des personnes atteintes de cette maladie entre leur domicile et le lieu d'accueil, notamment les accueils de jour. Aujourd'hui, certes il y a des accueils de jour, mais ils sont très peu fréquentés parce que les familles éprouvent de grandes difficultés pour accompagner le patient dans ces accueils, ce qui hypothèque la possibilité de soulager la famille et ne rend pas aussi efficace que prévu le dispositif

mis en œuvre. Bien souvent ce sont des établissements de qualité, des établissements publics qui ont mis en place l'accueil de jour pour les personnes désorientées.

M. GINESY.- M. ALBIN, je vous demande de conclure, en tout cas d'être concis.

M. ALBIN.- Ce sont quand même des points importants.

Enfin, au détour de ce rapport, et ce n'est pas rien, nous avons une annexe qui modifie de façon substantielle le règlement départemental d'aide et d'action sociale. Nous aurions souhaité qu'il y ait une réunion de la commission ad hoc afin de discuter de cette modification de règlement au lieu de la découvrir au détour d'un dossier qui se veut relativement anodin. Or il s'agit d'une modification substantielle du règlement, pour la simple et bonne raison qu'il intègre le contrat de responsabilité parentale. Bien que ce dispositif soit cher au président, nous pensons très sincèrement que ce n'est pas en coupant les vivres à des familles aux prises avec des difficultés et dont les enfants ne se comportent pas comme on le souhaiterait, que l'on peut à un moment donné régler leurs problèmes, bien au contraire. Nous souhaitons que l'on prenne le temps, et que ce dossier soit traité comme il se doit au niveau d'une commission en vue de réfléchir et au moins d'échanger.

Enfin, concernant les dispositifs d'aide aux personnes handicapées, nous comptons cent vingt et un cas. S'il est vrai qu'on ne peut pas laisser les familles dépourvues de toute aide, il n'est tout de même pas normal que la solidarité nationale, la CPAM se désengagent du financement des personnes handicapées, pour ceux notamment dans les maisons d'accueil spécialisé. Si l'on met le doigt là-dedans, demain nous aurons de plus en plus de charges à supporter, c'est pourquoi nous aurons une position extrêmement réservée sur ce dossier.

M. GINESY.- Merci, M. ALBIN.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est bientôt 19 h. Nous avons commencé à 14 h 30. Les temps de parole qui sont accordés en conférence des présidents sont de deux, voire trois minutes par intervention et sont largement dépassés. Si vous voulez que les débats soient poursuivis jusqu'à pas d'heure, allons-y, mais en plus de la multiplication des questions, vous les présentez sous des aspects de détail. Quand je répète que ces détails devraient être discutés en commission. Nous n'avons pas la possibilité de vous répondre à ce niveau de détail, c'est-à-dire que la moitié des questions que vous posez restent sans réponse. C'est quand même bien dommage.

Je cède la parole à Philippe TABAROT qui va vous donner des éléments de réponse et je m'efforcerai de compléter éventuellement.

M. TABAROT.- J'ai été bref pour rapporter mes dossiers. Je pensais qu'on avait pu éclaircir un certain nombre de points par ailleurs évoqués en commission, je le rappelle, mais nous allons essayer de répondre rapidement aux différentes interrogations.

Mme BOY-MOTTARD, s'agissant du pourcentage de lits habilités à l'aide sociale, 20 %, nous nous félicitons de cette mesure que nous avons pu prendre au sein de notre assemblée. Il y a maintenant de plus en plus de propositions au-delà des 20 %, on se rapproche des 30 %. Je vous propose, concernant les lits à l'aide sociale, de vous faire passer la liste des établissements avec le taux d'occupation, ainsi vous pourrez juger établissement par établissement des possibilités avant que nous ne soyons dans l'obligation de monter le seuil à 30 %. Les gestionnaires d'établissement le font pratiquement d'eux-mêmes par rapport aux règles établies, et je pense donc que pour l'instant en tout cas, nous pouvons tabler sur une mesure au-dessus de 20 %.

Concernant la MDPH, cela tombe très bien puisque, avec M. GROUSELLE, nous avons passé plus de trois heures avec le personnel cette semaine pour discuter de différents points, notamment du fonctionnement, pour discuter de ses besoins, également pour rencontrer les personnels qui avant dépendaient de l'Etat, qui sont maintenant dans nos services et qui se réjouissent de ce changement. Et aussi, vous l'avez dit, Mme, mesurer le retard qui a été rattrapé par la MDPH par rapport aux très nombreux dossiers en attente au niveau de la COTOREP. Nous allons répondre aux différents besoins pour rendre cet outil - ce GIP - de plus en plus opérationnel. C'est la demande du président.

Concernant le foyer de l'enfance, vous avez fait cette remarque lors du premier conseil d'administration d'installation. Je pense qu'elle a été entendue et que nous aurons l'occasion de creuser ces questions et cet accueil d'urgence qui est ô combien important pour nos jeunes.

Pour répondre à M. CUTURELLO concernant le point particulièrement précis et compliqué, je le reconnais, relatif aux 40 € de l'APA, nous avons passé une heure en commission des affaires sociales pour essayer de l'éclaircir. Je crois que cela n'a pas été suffisant. Je vous propose deux possibilités : soit une réponse par écrit de la part de nos services, soit vous prenez une petite heure supplémentaire tout à l'heure à la buvette et vous en discutez avec M. GROUSELLE et M. BESSO qui ne manqueront pas de vous répondre à cette question ô combien intéressante mais ô combien technique !

Troisième intervention, les remarques de M. ALBIN. Concernant la prévention spécialisée, là également vous avez fait cette remarque en commission, elle a été entendue. En revanche, nous sommes en révision du schéma de l'enfance. Vous savez que le premier schéma était basé sur les contrats de ville ; on ne peut pas sur un contrat de ville prévoir des dispositifs pour le moyen et pour le haut pays. Nous avons entendu vos demandes, celles de différents élus du moyen pays et du haut pays avec ces problèmes de délinquance qui augmentent, comme vous l'avez exprimé en ces termes au sein de la commission. Nous allons mener cette réflexion au niveau du schéma qui vous sera présenté avant le 31 décembre, c'est obligatoire, et un débat pourra très rapidement se mettre en place à ce niveau-là.

Concernant la réforme sur la protection des majeurs, vous vous plaigniez que le budget n'était pas en augmentation des affaires sociales, vous l'avez remarqué, nous serons amenés à augmenter et à monter en puissance sur cette nouvelle loi. Par contre je vous rappellerai simplement que vous ne pouvez pas vous plaindre du manque d'action vis-à-vis des plus démunis de la part du Département, ou même au niveau national. Et quand il y a des lois qui sont votées particulièrement protectrices pour les personnes en difficulté, contester ensuite cette application ou vous plaindre des frais supplémentaires engendrés. Vous ne pouvez pas tenir le double discours. Oui, cela va engendrer des frais supplémentaires, en revanche c'est une mesure qui semble juste sur un plan social et je vous rappellerai que les élus de votre parti politique l'ont votée à l'Assemblée nationale ; à nous maintenant de l'appliquer puisque nous appliquons la loi républicaine quels que soient les départements.

Concernant le plan Alzheimer, nous en avons parlé concernant les personnes handicapées, notre décision est de nous substituer à la CPAM qui, depuis les décrets de 2006, n'a plus à prendre en charge cette dépense. Nous avons discuté avec l'Etat pour que le financement de ces transports soit prévu dans le budget soins des établissements, ce qui paraît tout à fait normal et légal.

Enfin, dernier point, concernant votre remarque sur le comparatif des budgets, vous l'avez fait également dans votre intervention tout à l'heure, M. le président vous a répondu, on ne peut pas laisser dire que l'on ne fait pas suffisamment pour le social dans ce département. Nous ne sommes pas au service minimum en matière sociale. Nous avons, en plus de nos obligations légales que nous assumons pleinement et que nous anticipons quelquefois, multiplié les mesures extralégales pour les

personnes en Etat de faiblesse. Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui mais prenez l'exonération du ticket modérateur pour l'APA en établissement, nous sommes le seul département à le proposer... la prise en charge de 20 € pour la télé assistance qui concerne plus de 7 700 allocataires ... nous avons mis en place le financement à 100 % de certains établissements pour handicapés, le président l'a rappelé ; l'allocation d'attente ; l'aide technique pour les fauteuils ; sans parler de la santé, des appels à projets que nous avons votés dans cette assemblée. Nous faisons de l'extralégal, c'est exemplaire, nous ne pouvons pas vous laisser dire cela.

Enfin, le président a évoqué très rapidement la protection de l'enfance. La chambre régionale des comptes est restée pendant près d'un an dans nos services et elle vient de conclure sur la qualité du travail réalisé pour notre jeunesse, en parfaite collaboration avec l'autorité judiciaire. Très peu de départements peuvent se targuer d'avoir un tel rapport.

On ne peut ce soir que féliciter nos services pour les efforts accomplis et préparer l'application des nouvelles règles qui nous attendent pour les années futures et feront monter le budget de l'action sociale encore un peu plus. Mais maintenant je me sens fort, après cette séance, de pouvoir vous faire voter n'importe quel budget de l'action sociale parce que je sais qu'ils seront adoptés à l'unanimité. C'est en tout cas ce que vous avez laissé entendre lors de vos déclarations.

Merci.

Applaudissements.

M. GINESY.- Merci. Je crois qu'effectivement Philippe TABAROT mérite des applaudissements. Nous avons avec Philippe un vice-président chargé de l'action sociale qui connaît parfaitement bien ses dossiers. Je pense qu'il a répondu à la grande majorité des questions que vous avez posées. Quant au reste, vous aurez l'occasion d'en débattre encore dans le détail.

Je voudrais simplement dire à Mme BOY-MOTTARD qui a souligné la nécessité de créer des postes notamment en relation avec l'Etat, que nous avons, dans le rapport n° 35 qui va nous être présenté par Colette GIUDICELLI, des postes créés dans l'esprit de ce que vous souhaitez.

Quant à Noël ALBIN qui souhaite le même dispositif en zone rurale qu'en zone urbaine, cette zone urbaine a aujourd'hui une problématique un peu différente de celle de la zone rurale. Il me semble que le conseil général, depuis de très nombreuses années, fait un travail formidable dans le moyen et le haut pays. Mais il est vrai que nous devons assister à un glissement, entre autres par l'exode urbain constaté et la migration de ces populations qui quittent les villes pour aller en direction des zones rurales, et que l'on retrouve donc la même problématique en zone rurale qu'en ville, il y a peut-être une réflexion à conduire sur le sujet. Et nous ne manquerons pas d'y réfléchir.

Je sou mets ces rapports à votre approbation.

Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste et apparentés).

Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Le dossier n°32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n°33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Nous passons maintenant aux infrastructures routières et je cède la parole à M. THAON pour le rapport n° 34.

34. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE VOIRIE - RÉVISION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU BARÈME CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL PAR LES CONCESSIONNAIRES ASSURANT LA DISTRIBUTION ET LE TRANSPORT DE GAZ

M. THAON.- Tout est regroupé dans l'intitulé du présent rapport. Il faut préciser que ce rapport ne concerne pas les réseaux EDF. Il convient de modifier l'annexe G en précisant que toute demande de perception de redevance ne sera établie qu'après identification précise du linéaire correspondant aux réseaux occupés.

Avis favorable des deux commissions.

Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY.- Nous passons aux ressources humaines et je laisse la parole à Colette GIUDICELLI.

35. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Mme GIUDICELLI.- Le rapport n° 35 est une délibération dont vous avez l'habitude : ouvertures et transformations d'emplois. Je vous demande simplement de prendre en compte dans une note au rapporteur qu'il faut procéder à la transformation d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet en un emploi de collaborateur à temps non complet (50 % soit 17,5 heures hebdomadaires).

36. RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Mme GIUDICELLI.- Ce sont de nouvelles dispositions réglementaires qui sont à prendre sur divers régimes indemnitaires, frais de déplacement, revalorisation des CESU, etc., et indemnités forfaitaires.

37. FORMATION DES ÉLUS

Mme GIUDICELLI.- On vous propose de continuer ce qui existait déjà : les déplacements, tout est pris en charge par le Département et je crois que cela convient à tout le monde.

M. GINESY.- Merci, Mme la Vice-présidente, pour ces rapports brièvement présentés et néanmoins qualitativement bien présentés.

Il y a une demande de parole du groupe communiste.

M. VICTOR.- Je regrette un peu, en effet je souhaitais plus poser cette question au président en titre qu'au président en exercice, mais je la pose quand même et j'aurai la réponse.

M. GINESY.- On transmettra.

M. VICTOR.- On peut comprendre légitimement que le président en titre, maire de la grande ville et président de la CANCA parallèlement, veuille s'entourer d'équipes efficaces et dont il a pu juger la compétence, et pour l'essentiel beaucoup de choses sont puisées dans le personnel du conseil général. Rien à dire de particulier de ce point de vue. Ma question est la suivante : peut-on espérer que tous ces postes, qui vont soit à la mairie de Nice soit à la CANCA, seront remplacés dans des conditions tout à fait normales par des gens qui vont occuper un autre poste dans une autre collectivité territoriale, et qui jusque-là nous faisaient bénéficier de leurs compétences et de leur savoir-faire ? Il ne faudrait pas que le Département soit amenuisé de ce point de vue.

Mme GIUDICELLI.- Je peux simplement vous dire que pour ce qui concerne les personnes du cabinet d'ici qui veulent suivre le président, cela me paraît tout à fait normal, et ne met pas du tout l'administration en difficulté. Deux ou trois cadres, et pas plus, ont quitté le conseil général pour la mairie. Un cabinet de recrutement a déjà été contacté et est en train d'établir des propositions au président et à M. le préfet pour de nouveaux recrutements.

M. GINESY.- Je peux vous dire, si cela peut vous rassurer, M. VICTOR, que, comme l'indiquait Mme GIUDICELLI, très peu de transferts ont été opérés. Des mouvements se sont faits mais en réalité seuls deux postes au niveau de l'administration ont été transférés : l'un à la CANCA (M. HAHUSSEAU) et l'autre à la mairie (M. NARDUCCI). Au cabinet, deux postes ont été transférés. Ce n'est donc pas une hémorragie, loin de là. Les compétences restent au conseil général et le président du conseil général Christian ESTROSI est très attaché au bon fonctionnement de cette institution. Il compense en tous points si éventuellement il y avait besoin que des collaborateurs le suivent à la mairie.

Si M. REVEL veut bien rapporter le dossier n° 38.

38. RECONDUCTION DE L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU PAYEUR DÉPARTEMENTAL

M. REVEL.- C'est un dossier qui a été vu par les commissions et voté à l'unanimité.

M. GINESY.- Merci. Il n'y a pas de demande de parole. Je soumetts à votre approbation les dossiers 35 à 38. Pouvons-nous les voter de manière groupée ?

Les dossiers n° 35, 36, 37 et 38, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Nous passons aux dossiers concernant les finances et je passe tout d'abord la parole à M. LORENZI.

39. BUDGET ANNEXE DU CICA - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. LORENZI.- Ce rapport soumet à notre approbation le compte administratif 2007 du centre international de communication avancée tel qu'il apparaît à la clôture de l'exercice.

47. BUDGET ANNEXE DU CICA - DM1 2008

M. LORENZI.- Il s'agit du projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 pour le budget annexe du CICA.

40. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Mme GIUDICELLI.- Le total des recettes se monte à 535 000 €, le total des dépenses à 88 000 €. Il vous est proposé, pour une somme de 446 518,16 €, d'affecter cet excédent cumulé de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002.

46. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 DES BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- On en a déjà parlé tout à l'heure après le compte administratif.

48. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - DM1 2008

Mme GIUDICELLI.- Vous l'avez lu, vous avez les résultats et les excédents de fonctionnement.

54. CADUCITÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

55. RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

56. PROPOSITIONS DE REMISES GRACIEUSES

Mme GIUDICELLI.- Il y a trois propositions de remise gracieuse.

57. RECONDUCTION DE L'AUTORISATION DONNÉE AU PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE DES POURSUITES POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS DU DÉPARTEMENT

58. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS RÉALISÉS SUR L'EXERCICE 2007

59. INFORMATION SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS - EXERCICE 2007

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit uniquement de prendre acte de cette information.

60. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2007

Mme GIUDICELLI.- Il en est de même pour le bilan des mutations immobilières effectuées en 2007.

M. GINESY.- Merci, Mme la Vice-présidente. Je donne maintenant la parole à M. BLANCHI.

41. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. BLANCHI.- Il s'agit du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, compte administratif 2007.

49. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DM1 2008

M. BLANCHI.- C'est le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, DM1 2008.

M. GINESY.- Merci. Je donne la parole à M. REVEL pour les rapports n° 42, 43, 44, 50, 51 et 52.

42. BUDGET ANNEXE DU PORT DE NICE - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. REVEL.- La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

43. BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL DE VILLEFRANCHE SANTÉ - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. REVEL.- La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

44. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. REVEL.- La commission a voté favorablement à l'unanimité.

50. BUDGET ANNEXE DU PORT DE NICE - DM1 2008

M. REVEL.- M. VICTOR s'est abstenu le jour de la commission.

M. VICTOR.- C'est exact, je maintiendrai l'abstention.

M. REVEL.- Voulez-vous nous dire quels sont vos griefs ?

M. VICTOR.- Je comptais intervenir.

M. GINESY.- M. le Rapporteur, continuez les rapports, les interventions auront lieu à la fin.

51. BUDGET ANNEXE DU PORT DE VILLEFRANCHE SANTÉ - DM1 2008

M. REVEL.- Ce rapport a été voté à l'unanimité.

52. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS - DM1 2008

M. REVEL.- Le budget annexe des ports concédés, DM1 2008, a aussi été voté à l'unanimité.

M. GINESY.- Merci. Je donne la parole au Pr ASSO pour les rapports n° 45 et 53.

45. BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

53. BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY - DM1 2008

M. ASSO.- D'un côté il s'agit du compte administratif 2007 et, de l'autre, de la DM1. Les deux rapports, présentés en commission, ont été adoptés à l'unanimité.

M. GINESY.- M. VICTOR, vous voulez intervenir sur le port ?

M. VICTOR.- J'avais deux sujets d'intervention sur l'ensemble de ces dossiers.

M. GINESY.- Vous avez trois minutes de temps d'intervention.

M. VICTOR.- D'abord sur le dossier n° 39 qui va de pair avec le dossier n° 47, il s'agit du CICA, vous connaissez notre attitude à l'égard du CICA, nos votes avaient changé chemin faisant au regard de la perspective d'assainissement concernant le CICA, à savoir qu'enfin nous avons trouvé un acquéreur potentiel. Nous avons appris qu'au 15 mars une convention remise par la Caisse des dépôts et consignations a été adressée au président. Depuis cette date, il nous semble que la concrétisation de la volonté de rachat de la CDC tarde parce que nous-mêmes n'avons pas donné de réponse. Nous avons donc beaucoup d'interrogations maintenant autour de ce dossier. Nous étions à un certain moment assez pressés de nous libérer de cet établissement qui nous coûtait très cher, si l'on fait le cumul depuis de nombreuses années. Maintenant nous avons une vraie proposition de rachat par la CDC, et on n'en sait rien... j'ai entendu par ailleurs ce qu'a dit le président concernant le campus STIC. Nous avons beaucoup d'interrogations quant au devenir de cet établissement : on vend, on ne vend pas, que fait-on à la place ?

Nous allons voter, mais je vous rappelle que nous avons voté dans un premier temps parce qu'il nous semblait que le projet allait vers l'assainissement. Où en sommes-nous à cet instant ? C'est ma première observation.

La seconde porte sur le dossier n° 50, budget annexe du port de Nice. C'est moins sur la question du budget annexe que sur la manne providentielle pour la manifestation « la belle classe ». Et c'est un rappel sur 2007, excusez du peu, 42 000 €, que nous allons verser à la chambre de commerce ! Il est envisagé 100 000 € pour l'édition 2008 et, je ne l'ai pas retrouvé mais je ne suis pas certain que très dernièrement, dans une CP, on n'ait pas déjà voté quelque chose pour la même manifestation.

C'est donc à ce titre que nous nous abstenons sur le dossier n° 50.

M. GINESY.- Ce que je peux vous dire sur le problème du CICA, c'est qu'il n'y a pas de rachat pour l'instant proposé par la Caisse des dépôts mais simplement une convention qui est prête. Comme vous avez parlé de rachat, je précise bien les choses. C'est une convention qui doit permettre d'étudier les possibilités à venir pour le CICA. La Caisse a déjà engagé les études et, dans la convention qui devrait être signée, il a été convenu d'ajuster le texte définitif, et les termes de réflexion sont en cours sur l'articulation entre le campus STIC et le CICA. Le calendrier n'en est pas modifié et la CDC sera en mesure de prendre une décision de principe fin 2008.

Concernant « la belle classe », je vous répondrai la même chose que ce qui a été répondu en commission, c'est qu'en 2007 le plus gros poste de financement a consisté en la fabrique et la mise en place de mouillages et corps morts pour un montant de 42 822 €. Ces mêmes mouillages, aujourd'hui entreposés, vont pouvoir être installés à moindre coût en 2008. Cependant, la manifestation 2008 devrait connaître une plus grande ampleur et il conviendra d'abonder le nombre de corps morts existants.

Pour permettre la bonne tenue de cette manifestation populaire sur le port de Nice, un crédit de paiement de 100 000 € est ainsi demandé dans le cadre de la DM1 sur le chapitre 11 du budget annexe du port de Nice.

Le port de Nice accueille quand même l'une des plus belles manifestations qui aient lieu sur la Côte d'Azur grâce à l'aide du conseil général.

M. CONCAS.- M'autorisez-vous à intervenir ?

M. GINESY.- Me CONCAS.

M. CONCAS.- Merci, M. le Président.

Un mot sur « la belle classe ». Ce qui fait difficulté dans ce dossier, que nous allons voter, il n'est pas question de se mettre en travers de cette manifestation, et c'est déjà un pluriel un peu singulier : « manifestations » au pluriel. En réalité, tout ce que nous avons fait c'est rendre service au yacht-club de Monaco l'an dernier et accueillir au mouillage entre le môle Ribotti et le môle Entrecasteaux, vingt-cinq voiliers en provenance de la « Classic Week ». Il n'y a pas eu de manifestation *stricto sensu*.

Tout ce que l'on a fait, c'est utiliser les navires de Transcôte qui promènent les touristes le long des quais pour leur permettre d'avoir un visuel un peu original sur l'arrivée des voiliers. C'est tout. Cela coûte 46 000 €. Je comprends l'intérêt de dépenser pour les corps morts, mais lorsque je lis dans le rapport : « Dans une période du mois de septembre qui est une période de creux », non, il y a la fête du port qui est un événement sensationnel et on l'a complété dans la note au rapporteur, il faut également le faire aussi dans le rapport. Je veux bien que l'on paye 100 000 € pour la manifestation « la belle classe » mais faisons quelque chose de populaire, quelque chose d'envergure. S'il s'agit de stocker des voiliers pour rendre service au yacht-club de Monaco, je ne vous cache pas que je trouve la dépense pour le moins inutile.

Voilà le sens de mon intervention pour prolonger la remarque de Jacques VICTOR.

Présentez-nous, si vous en avez convenance, le calendrier des manifestations et un détail de ce qui se fera au mois de septembre. Si c'est un succès, ce que le conseiller général du canton espère, je m'en réjouirai ; si c'est une dépense qui paraît un peu inutile, vous m'entendrez en DM2.

M. GINESY.- Merci, Me CONCAS, de cette remarque qui s'inscrit dans le droit fil de celle de Jacques VICTOR. Nous partageons la préoccupation qui est la vôtre aujourd'hui, que cette manifestation devienne une manifestation populaire et soit mise au service de la ville de Nice et du département des Alpes-Maritimes. De ce que j'en retire et de ce qui m'est indiqué par les services, l'année dernière un premier effort d'investissement a été fait et cette année il s'agira véritablement d'une compétition pour le plus grand spectacle de toute la population. Derrière, il est prévu une participation de la population pour la visite de ces bateaux, avec un accueil par les marins et les techniciens pour expliquer ce que sont ces bateaux de course et dans quelles conditions cela s'est fait.

M. CONCAS.- Souhaitons-le.

M. GINESY.- Souhaitons-le, et l'on veillera à ce que les choses soient faites ainsi.

M. TABAROT.- Simplement une petite remarque et un vœu que je n'ai pas pu formuler en commission. Je n'ai pas vu passer le lancement concernant le marché relatif au port de Cannes...

M. GINESY.- Nous le verrons en commission permanente.

M. TABAROT.- On le passera à la commission permanente du 10 juillet ? Bien.

Il y a un conseil portuaire mercredi et j'aimerais pouvoir annoncer l'inscription de ce projet que nous attendons dans le port de Cannes depuis très longtemps et, pour ne pas être en retard sur le calendrier, qu'on puisse être prêt pour le salon nautique de septembre 2009 entre autres. Merci de ne pas oublier cette délibération pour la prochaine commission permanente du 10 juillet.

M. GINESY.- Nous en avons pris bonne note.

Je voudrais passer au vote sur l'ensemble de ces dossiers.

M. MOTTARD veut encore la parole, nous allons la lui donner.

M. MOTTARD.- Très rapidement, sur le dossier n° 45 concernant le cinéma Mercury, pour dire, pour avoir un peu discuté avec les usagers et les associations, que globalement l'appréciation est positive et même très positive. Simplement, c'est normal, c'est une institution qui est tout à fait nouvelle, l'offre est un peu pléthorique, les manifestations ne sont pas toujours bien séquencées, il conviendrait de revoir un peu le programme. C'est tout à fait normal pour un organisme jeune. Ensuite, comme je l'avais signalé en commission, il conviendrait de voir ou revoir la question de la communication afin que nous soyons plus informés sur les activités et les programmes du Mercury. Et puis, je viens de m'en entretenir avec Bernard ASSO, faire en sorte, et les conditions politiques nouvelles doivent faciliter les choses, qu'il y ait une véritable répartition des tâches entre le Mercury, la cinémathèque de Nice et, d'une certaine façon, même si c'est une structure associative, l'espace Magnan, puisque ce sont les trois vecteurs de cinéma art et essai, expérimental, il serait donc intéressant d'avoir une synergie entre les trois.

M. GINESY.- Là aussi vos suggestions et vos propositions sont entendues. Je pense que Bernard ASSO les valide. C'est pris en compte par les services.

Nous passons maintenant au vote sur l'ensemble des dossiers finances.

M. VICTOR.- Nous votons pour du 39 au 57, hormis le dossier n° 50 où nous nous abstenons.

M. GINESY.- Je mets donc aux voix les rapports n° 39 à 57 puisque les dossiers n° 58, 59 et 60 sont des dossiers d'information.

Les dossiers n° 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 57, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Le dossier n° 50, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste).

Dossiers n° 58, 59 et 60 : le conseil général prend acte.

M. GINESY.- Je dois maintenant vous faire un peu de lecture, pour vous dire qu'il faut confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de leur urgence.

Séance du 6 juin 2008

- EHPAD résidence Auger Colin, Avize, dans la Marne : M. Philippe TABAROT.

- ANENA : M. GINESY.

• Institut d'enseignement supérieur de travail social : M. Philippe TABAROT en qualité de titulaire et M. Alain FRERE en qualité de suppléant.

• Comité de pilotage et comité technique du schéma directeur d'accessibilité dans les transports du syndicat intercommunal des transports collectifs Bus Var Mer : M. Jean ICART au comité de pilotage, M. Alain ROLLAND, sous-directeur en charge des déplacements, au comité technique.

- Action Afrique 2008 : M. BENCHIMOL, M. PAUGET, M. CESARI, Mme SATTONNET.

Par ailleurs, je vous propose également de confirmer les ajustements aux désignations déjà faites lors du renouvellement triennal au mois d'avril dernier, à savoir :

• Commission arbre de Noël : M. Alain FRERE en qualité de titulaire et M. Robert VELAY en qualité de suppléant.

• Comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Nice Côte d'Azur : M. José CALZA en qualité de titulaire et M. Louis NEGRE en qualité de suppléant.

• Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'usine d'incinération d'Antibes : M. GUMIEL en qualité de titulaire et M. PAUGET en qualité de suppléant.

• SYMITAM : MM. VELAY, TAMBAY, ASSO, ICART et CUTURELLO en qualité de titulaires et MM. ROSSI, TABAROT, GINESY, VESTRI et ALBIN en qualité de suppléants.

Ma lecture fut courte et brève. Il me reste à dire que la séance est levée, en vous remerciant pour votre patience.

La séance est levée à 19 H 32.